



Bulletin Officiel

N° 5586 Jeudi 12 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CME

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES
GENERALES ORDINAIRES 2-4

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES - STIP - 5
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - 6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ESSOUKNA 7
BTS 8
AMEN BANK 9
BNA 10
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - AGO - 11
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV - AGO - 12
COTUNACE - AGO - 13
ONE TECH HOLDING - AGO - 14

PROJET DE RESOLUTIONS

COTUNACE - AGO - 15-16
ESSOUKNA - AGO - 17-18

RESOLUTIONS ADOPTES

ARABIA SICAV 19-20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- BH
- ASSURANCES GAT
- GAT VIE
- ESSOUKNA
- BTE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- GAT ASSURANCES
- BTE

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2017

- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

	Unité	1 er trimestre		Cumulé à fin Mars		Exercice
		2018	2017 (*)	2018	2017 (*)	
1. Revenus						
Local	M DT	10 518	8 726	10 518	8 726	28 977
Export	M DT	229	2 364	229	2 364	2 757
Total	M DT	10 747	11 090	10 747	11 090	31 734
2. Production (en volume)	Tonne	1 050	2 445	1 050	2 445	3 622
3. Investissements	M DT	-	-		10	38
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	-	-			204 966

(*) Les chiffres de 2017 non audités.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2018 se résument comme suit :

- L'augmentation de 20,54% du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2017 ;
- La diminution de 90,31% du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2017 ;
- La diminution de 3,09% du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2017;
- La diminution de 57,05 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 31 mars 2018.

Chiffres en KDT	Note	1 TRM 2018	1 TRM 2017	Variation	Cumul au 31/03/2018	Cumul au 31/03/2017	Variation	Cumul au 31/12/2017
Revenus hors taxes	(1)	74 626	73 705	1%	74 626	73 705	1%	268 933
Revenus hors taxes / Local		58 998	52 686	12%	58 998	52 686	12%	204 611
Revenus hors taxes / Export		15 628	21 019	-26%	15 628	21 019	-26%	64 322
Production valorisée	(2)	71 700	70 815	1%	71 700	70 815	1%	263 554
Investissement	(3)				2 581	760	240%	21 578
Structure d'endettement	(4)				123 310	76 392	61%	124 244
Crédits à long terme					37 756	33 590	12%	47 166
Crédits à court terme					85 554	42 802	100%	77 078

NB : Les données relatives à 2017 ne sont pas encore auditées

Commentaires

- (1) Les revenus s'élèvent au 31 mars 2018 à 74 626KDT contre 73 705 KDT au 31 mars 2017, soit un taux d'augmentation de 1%. Ils représentent 27% de l'objectif annuel prévu au niveau du business plan 2013- 2019 (273 984 KDT).
- (2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle a enregistré une variation proportionnelle à la variation des revenus.
- (3) Les investissements au 31mars 2018 s'élèvent à 2 581 KDT contre 760 KDT pour la même période de 2017. Ils correspondent essentiellement à l'acquisition de matériels industriels et de matériels de transport.
- (4) L'endettement s'élève au 31mars 2018 à 123 310 KDT contre 76 392 KDT au 31 mars 2018 enregistrant ainsi une augmentation de 46 918 KDT provenant notamment de l'augmentation des crédits de gestion suite à l'accroissement de l'activité et la constitution d'un stock relatif au nouveau lancement décidé en 2018.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة " السّكنى " ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 26 أفريل 2018 على الساعة الثانية ظهرا بـ"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2017 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.
2. تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2017.
3. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2017 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.
4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2017 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31.
5. تبويب المرائب.
6. قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2017/12/31.
7. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2017.
8. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2017.
9. تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.
10. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.
11. تقديم إعلام للجلسة العامة حسب مقتضيات الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية.

AVIS DE SOCIETES

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 Avril 2018 à 10h du matin à l'hôtel GOLDEN TULIP El Mechtel Avenue Ouled Haffouz El Omrane 1005 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2017;
- 2- Lecture du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2017;
- 3- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2017;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2017;
- 8- Cooptation d'administrateurs ;
- 9- Nomination d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS
- 10- Fixation des jetons de présence et des primes spécifiques au titre de l'année 2017;
- 11- Approbation d'honoraires additionnels aux commissaires aux comptes.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 27 Avril 2018 à 15 heures** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2017.
- 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2017.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2017.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2017.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2017.
- 7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2018.
- 9- Nomination des membres du Conseil de Surveillance.
- 10- Echéance du mandat d'un commissaire aux comptes et nomination d'un commissaire aux comptes.
- 11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 avril 2018 à 9 heures du matin à Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Rue du Lac Turkana – 1053 Les Berges du Lac- Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2017.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
7. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.
9. Désignation de membres au conseil d'administration

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum sus-visé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Affaires Juridiques) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015
Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le lundi 30 avril 2018 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque -1^{er} étage - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2017
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2017
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, **le vendredi 4 mai 2018 à 10 heures** dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017;
2. Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

المقر الإجتماعي: 14 نهج برجين مونبليزي 1073 تونس

استدعاء للجلسة العامة العادية

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 26 أفريل 2018 على الساعة التاسعة صباحا بمقرها الإجتماعي: 14 نهج بورجين مونبليزير 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2017
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2017
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2017
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2017
6. تخصيص أرباح سنة 2017
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة و أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
8. تعيين مراقب الحسابات للفترة 2018-2020

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Mai 2018 à 10 h, à « Hôtel les Berges du Lac Concorde», sis rue du Lac Turkana,- les berges du lac- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2017 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2017 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Questions diverses ; et
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DE SOCIETES

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

المقر الاجتماعي: فنج برجين موبليزر 1073 تونس

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 26 افريل 2018.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام والخاص لمراقب الحسابات

المتعلقين بالسنة المحاسبية 2017 تصادق على تقرير التصرف لمجلس الإدارة وعلى القوائم المالية

المختومة في 31 ديسمبر 2017 كما تم عرضها على الجلسة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

تأخذ الجلسة العامة العادية علما بمحتوى التقرير الخاص لمراقب الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص

عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وتصادق على الاتفاقيات المذكورة فيه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة وبدون احتراز بعنوان تصرفهم بالنسبة

للسنة المحاسبية 2017.

تمت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص نتيجة السنة المحاسبية 2017 على النحو التالي

3 595 850,000	الربح الصافي لسنة 2017
54 896,692	النتائج الموجلة
3 650 746,692	المجموع
182 537,335	احتياطي قانوني
0,000	احتياطي إعادة استثمار
0,000	احتياطي اختياري
130 000,000	احتياطي الصندوق الإجتماعي
530 000,000	حصص الأسهم (نسبة 2 % من القيمة الإسمية)
2 808 209,357	النتائج الموجلة

وقع تحديد قيمة المرباح الموزعة للسهم الواحد — 2,000 دينار ما يقابل قيمة اجمالية —
530 000,000 دينار

وسيتّم تسديد حصص الأرباح في أجل أقصاه/...../2018.

تمّت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية توزيع مكافئات حضور لأعضاء مجلس الإدارة و لأعضاء اللجنة الدائمة
للتدقيق بما قيمته 5.000 دينار صافية لكلّ عضو.

تمّت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين مكتب "....." " مراقبا لحسابات الشركة للفترة

2020-2019-2018

تمّت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع:

تفوض الجلسة العامة العادية كامل النفوذ للممّثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بجميع إجراءات النشر
والإيداع القانونية وغيرها من الإجراءات.

تمّت المصادقة على هذا القرار

بلاغ الشركات

مشروع القرارات

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية المقرر انعقادها يوم 26 أفريل 2018.

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 2017/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2017 كما يلي:

1.774.867,868	- النتيجة الصافية لسنة 2017
1.169.199,543	- الرصيد المحول لسنة 2016
1.212.120,000	- جزء من الإحتياطيات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31
4.156.187,411	الجملة
(1.500.000,000)	- إحتياطي خارق للعادة
(100.000,000)	- الصندوق الإجتماعي
2.556.187,411	الباقى القابل للتوزيع
(1.212.120,000)	- عائدات (*)
1.344.067,411	- رصيد يحول لسنة 2018

(*) يتمّ صرف هذه العائدات من الإحتياطيات الخارقة للعادة في تاريخ 2013/12/31.

حدّدت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2017 بمقدار مائتان وأربعون مليما (0,240 د) للسهم الواحد.

- Suite -

يتمّ دفع هذه الأرباح بداية من عن طريق الوسطاء بالبورصة بالنسبة للأسهم المودعة لديهم، وبالمقر الإجتماعي للشركة الكائن بـ 46، نهج طارق ابن زياد ميتوال فيل 1082 تونس، بالنسبة للأسهم الأخرى.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2017 والبالغة مليون وخمسمائة وخمسون ألف دينار (1.550.000 د) ضمن الإحتياطي الخارق للعادة. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2017، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة للمجمّع المختومة في 2017/12/31. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفّظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبيّة 2017. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2017 بنفس المبالغ لسنة 2016 وذلك كما يلي:
-منحة الحضور لمجلس الإدارة = واحد وثمانون ألف ومائتان وخمسون دينارا (81.250د) خاما.
-منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون دينارا (11.250د) خاما.
- تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: عملا بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 1994/11/14 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة " السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.
كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبت في نتائج تصرف السنة المحاسبيّة 2018. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: عملا بمقتضيات الفصل 209 من مجلة الشركات التجاريّة، أخذت الجلسة العامة العادية علما بتعيين السيد محمد شويخة مدير عام شركة "السكنى" بصفة مدير عام لشركة "عقارية القرنفل" ووكيلا لشركة "زياد". تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع أو نشر كلما إقتضى الأمر ذلك. تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2018

Annulent et remplacent celles publiées au BO n° 5583 du 6 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2017 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2017 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2017	:	54.696,180
Report à nouveau 2016	:	68,475
TOTAL		54.764,655
Dividendes de l'exercice 2017	:	54.671,408
Report à nouveau 2017	:	93,247

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2017 à **0,583 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **22 mai 2018**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs venant à expiration. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs pour une période de 3 ans:

- Monsieur Youssef KORTOBI
- Monsieur Hamza KNANI
- Monsieur Haykel BEN SEDRINE
- Monsieur Mehdi ZERZERI
- ATB représentée par Monsieur Karim BEN AYED
- SEFINA SICAF représentée par Madame Nedra BAYZIG
- Madame Néziha TILOUCH

Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Férid Ali BEN BRAHIM en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	172,921	172,941		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,310	117,326		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,196	100,208		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,578	102,591		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,477	103,490		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,435	15,437		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,942	112,956		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,109	1,109		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,668	101,677		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,588	1,589		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,980	41,984		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,782	56,788		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,110	123,739		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,958	119,875		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	150,768	150,244		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	551,056	549,168		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	127,833	126,717		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	136,992	135,913		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,745	139,776		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,309	118,833		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	118,910	117,581		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	167,849	168,388		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,420	98,767		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	105,618	105,362		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	168,200	166,678		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	145,701	144,196		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,543	111,818		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	113,912	113,248		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,447	23,106		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2364,163	2362,826		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,765	127,563		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,204	159,560		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	191,172	192,143		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,458	18,515		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5368,338	5374,164		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,885	2,835		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,427		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,272	1,263		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152	1,147		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,188	1,178		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,197	1,185		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,567	127,821		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	121,706	122,172		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1119,782	1128,641		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,942	11,907		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,806	10,835		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,633	109,646
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,114	104,125
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,615	106,628
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,046	104,059
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,894	105,908
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,598	108,606
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,258	106,272
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,886	102,897
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,563	104,573
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,626	105,639
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,673	104,685
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,397	108,412
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,206	106,217
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,042	105,052
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,443	100,426
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,247	105,258
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,383	104,399
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,310	105,313
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,475	106,483
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,400	104,414
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,332	104,344
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,484	106,496
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,577	103,588
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,768	10,769
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,990	105,002
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,551	105,566
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,271	106,284
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,571	10,573

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,038	62,145
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,463	104,463
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,346	18,323
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	314,685	312,844
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,479	30,479
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2493,691	2477,920
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,013	76,080
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,523	57,480
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	114,099	113,572
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	102,025	100,996

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,149	11,124
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,950	11,928
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,096	15,091
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,316	14,264
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,578	15,427
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,381	13,304
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	158,764	157,161
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	147,934	146,965
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,333	9,263
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	121,945	121,500
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,176	93,349
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,971	98,137
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,227	99,171
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	111,010	109,815
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,878	99,722
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,399	10,360
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,107	104,422
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	168,046	166,607

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,954	113,153
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	113,204	112,888
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	117,834	118,324
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,929	215,239
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,600	192,470
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,111	164,120
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,144	24,348
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,367	149,797
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	119,293	118,269
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9261,863	9237,410
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,039	80,027
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1072,907	1076,958
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6121,429	6127,779
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5366,836	5368,992
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,149	102,218

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	125,782	124,536
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11987,419	12041,992

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	246 135	167 835
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	212 429	183 773
AC3	Créances sur la clientèle	3	7 736 647	6 272 655
AC4	Portefeuille-titres commercial (*)	4	348 683	272 005
AC5	Portefeuille d'investissement (*)	5	1 216 085	1 169 832
AC6	Valeurs immobilisées	6	76 564	70 321
AC7	Autres actifs	7	154 674	103 681
Total des actifs			9 991 217	8 240 102
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 868 293	1 369 525
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 941 916	5 194 082
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 121 251	934 493
PA5	Autres passifs	11	300 765	190 848
Total des passifs			9 232 225	7 688 948
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	170 000
CP2	Réserves		405 048	288 632
	Réserves pour reinvestissements exonérés		131 333	108 428
	Autres réserves		273 715	180 204
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414
CP5	Résultats reportés		2	21
CP6	Résultat de l'exercice		115 528	92 087
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
Total des Capitaux propres		12	758 992	551 154
Total des capitaux propres et passifs			9 991 217	8 240 102

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2017** 31/12/2016

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	628 309	640 115
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 735	97 053
	B- En faveur de la clientèle		600 574	543 062
HB2	Crédits documentaires		452 150	453 941
HB3	Effets et autres créances donnés		1 278 361	749 000
Total des passifs éventuels			2 358 820	1 843 056

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	980 052	1 099 075
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		980 052	1 099 075
HB5	Engagements sur titres		2 995	3 795
	A- Participations non libérées		2 995	3 795
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			983 047	1 102 870

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	14	268 829	272 601
HB7	Garanties reçues	15	121 150	115 100
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assuranc		-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		121 150	115 100
Total des engagements reçus			389 979	387 701

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

	Notes	2017	2016	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	510 167	399 312
PR2	Commissions (en produits)	17	87 240	72 710
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	114 001	83 901
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	9 043	7 333
Total produits bancaires			720 451	563 256
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(326 515)	(250 024)
CH2	Commissions encourues		(8 316)	(5 708)
Total charges d'exploitation bancaire			(334 831)	(255 732)
Total Produit net bancaire			385 620	307 524
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(45 626)	(56 269)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(11 437)	(5 120)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	12 794	12 524
CH6	Frais de personnel		(124 303)	(100 251)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(30 037)	(27 298)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 388)	(13 716)
Résultat d'exploitation			175 623	117 394
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	143	195
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(52 708)	(18 957)
Résultat des activités ordinaires			123 058	98 632
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(7 530)	(6 545)
Résultat net de l'exercice			115 528	92 087
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			115 528	92 087

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité en mille dinars)

	Notes	2017	2016
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	(*)	668 112	528 594
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(335 131)	(247 489)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(28 713)	(38 547)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		257 264	512 500
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 562 188)	(993 606)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		753 635	494 901
Titres de placement	(*)	(37 975)	621 333
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(117 758)	(130 391)
Sommes reçues des débiteurs divers		17 169	17 506
Impôt sur les bénéfices		(25 462)	(21 339)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(411 047)	743 462
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	(*)	9 043	7 333
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(*)	(52 508)	(950 266)
Autres flux d'investissements		-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(17 631)	(18 526)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(61 096)	(961 459)
Activité de financement			
Emission d'actions		102 000	-
Emission d'emprunts		190 353	29 634
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(8 631)	(14 091)
Dividendes versés		(10 199)	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		273 523	15 543
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		35 830	14 378
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(162 790)	(188 076)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(651 788)	(463 712)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	27	(814 578)	(651 788)
(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.			

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2017

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 6 477 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 28 293 MD et une reprise de 6 329 MD au titre de l'exercice 2017.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêt est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.1.3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse en dinars	40 948	30 041
Caisse en devises	1 178	543
Change manuel	3 952	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	44 877	66 684
Avoirs chez la BCT en devises	147 436	65 211
Prêts à la BCT	-	-
Créances rattachées	2 172	1 882
Comptes de Chèques Postaux	279	278
Trésorerie Générale de Tunisie	5 801	675
Provisions pour dépréciation	(509)	(209)
Total	246 134	167 835

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour dépréciation	(209)	(300)	-	(509)
Total des provisions	(209)	(300)	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2017	31/12/2016
Prêts interbancaires	74 042	99 699
Organismes financiers spécialisés	138 871	84 256
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	-
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(483)	(183)
Total	212 430	183 772

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	31/12/2017	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	44 001	44 001	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	41	-	41			
Prêts aux établissements financiers(*)	-	138 181	138 181	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	690	-	690			
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	-	-			
Provisions	(483)	-	(483)			
Total	30 248	182 182	212 430			

(*) Dont partie liée pour un montant de 55 082 (ste Modern Leasing)

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	30 248	78 154	90 963	10 607	209 972	2 458	212 430
Dont parties liées	5 441	8 863	33 099	7 679	55 082	-	55 082

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotations	Reprise	31/12/2017
Provisions sur comptes Nostri en devises	(183)	(300)	-	(483)
Total des provisions	(183)	(300)	-	(483)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2017, les créances nettes sur la clientèle totalisent 7 736 647 mille dinars contre 6 272 655 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Encours à la clientèle	7 676 145	6 188 323
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	226 990	239 830
Dotations remboursables	-	-
Créances classées	-	-
Créances contentieuses	486 110	473 760
Échéances à recouvrer en principal	438 871	419 751
Échéances à recouvrer en intérêt	-	-
Créances rattachés	35 299	29 475
Intérêts perçus d'avance	(38 076)	(21 713)
Créances à la clientèle brutes (*)	8 825 339	7 329 425
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(628 485)	(635 059)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(181 181)	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(83 601)	(77 123)
Intérêts et autres produits réservés	(195 424)	(180 946)
Total Net (**)	7 736 647	6 272 655

(*) Au 31/12/2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 8 825 339 mille dinars contre 7 329 425 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	675 795	567 480	108 315
Autres concours à la clientèle	7 678 036	6 287 739	1 390 297
Crédits commerciaux et industriels	4 495 945	3 590 467	905 478
Immobilier promoteur	1 123 848	1 004 451	119 397
Immobilier acquéreur contractuel	322 739	329 008	(6 269)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 038 440	994 189	44 251
Autres concours à la clientèle	697 064	369 624	327 440
Autres emprunts	-	-	-
Autres	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	471 508	474 207	(2 699)
Total des crances brutes (*)	8 825 339	7 329 425	2 888 909

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2017 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2017 à 759 986 mille dinars.

Les créances nettes sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle (**)	1 882 984	1 366 086	2 663 764	1 240 212	7 153 046	583 602	7 736 648
les créances sur les parties liées	147 218	66 343	71 882	17 186	302 629	174 203	476 832

A la date du 31/12/2017, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Immobilier	1 300 925	1 175 861	3 156	693	1 115 125	990 449	188 955	186 104	1 304 080	1 176 553
Services	3 370 286	2 296 735	760 176	786 263	3 715 733	2 968 190	414 728	114 808	4 130 461	3 082 998
Industrie	1 552 844	1 163 756	282 855	274 237	1 627 394	1 229 516	208 305	208 476	1 835 699	1 437 992
Tourisme	341 770	311 822	6 005	5 950	697 759	49 023	273 179	268 750	970 938	317 773
Agriculture	158 693	85 998	5 422	4 435	151 444	78 178	12 671	12 255	164 115	90 433
Autres	2 100 821	2 295 253	2 284 254	1 874 348	3 585 173	3 603 976	176 739	565 627	3 761 912	4 169 603
Total Brut	8 825 339	7 329 425	3 341 868	2 945 926	10 892 628	8 919 332	1 274 577	1 356 020	12 167 205	10 275 352

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2017	Agios Réserves 31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	(69 355)	(62 037)	(7 318)
Crédits commerciaux et industriels	(78 081)	(73 613)	(4 468)
Immobilier promoteur	(30 073)	(27 381)	(2 692)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 184)	(3 437)	253
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 731)	(14 478)	(253)
Total General	(195 424)	(180 946)	(14 478)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2016	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	31/12/2017
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(618 922)	(75 821)	63 767	18 628	-	(612 348)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	-	(16 137)
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	(28 293)	6 329	4 425	-	(181 181)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(77 123)	(6 478)	-	-	-	(83 601)
Intérêts et autres produits réservés	(180 946)	(27 014)	9 114	3 422	-	(195 424)
Total	(1 056 770)	(137 606)	79 210	26 475	-	(1 088 691)

Les créances brutes à la clientèle ,hors engagements par signatures,par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Classe 0 et 1	7 584 532	6 026 484	1 558 048
Classe 2	42 571	51 735	(9 164)
Classe 3	67 428	105 508	(38 080)
Classe 4	593 650	619 828	(26 178)
Classe 5	537 158	525 870	11 288
Total des créances brutes	8 825 339	7 329 425	1 495 914

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
FONAPRA	207	261
FOPRODI	21	58
FOPROLOS	322 168	318 232
PNRLR	105 898	105 963
FNAH	4 906	4 918
2EME PDU	(*)	1 975
3 EME P.D.U		5 885
4 EME P.D.U		7 703
EL HAFSIA	(*)	436
HG 00 4B		11 908
PRLSI INONDATION		2 061
AFD		5 995
Total des créances brutes (*)	471 508	474 207

(*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encoure aucun risque totalisent au 31/12/2017 la somme de 2 411 mille dinars.

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2017, le portefeuille titre commercial totalise 348 683 mille dinars contre 272 005 mille dinars au 31/12/2016 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2017	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	14 971	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	251 182	227 838
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	46 297	22 822
Autres titres de placement	Coté	4 000	1 000
Total 1		316 450	252 000
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		53	57
Créances rattachées aux titres de placement		32 192	19 900
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(12)	48
Provisions sur titres de placements		-	-
Total 2		32 233	20 005
Total Net (1+2)		348 683	272 005

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 953 532 mille dinars.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contrac-tuelle	Actif sans maturité contrac-tuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	-	251 182	-	-	251 182	-	251 182

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	14 971	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	251 182	162
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 297	-
Autres titres de placement	4 000	-
Total	316 450	162

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2016	Acquisi-tion	Cession	Reclass	31/12/2017	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	Trésor		
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	14 631	-	-	14 971	Trésor	14 971	
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	227 838	23 344	-	-	251 182	Trésor	251 182	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	23 475	-	-	46 297	Banque		46 297
Autres titres de placement	1 000	3 000	-	-	4 000	Société		4 000
Total	252 000	64 450	-	-	316 450		266 153	50 297

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 216 085 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 1 169 832 mille dinars au 31 décembre 2016.

Libellés	Titres D'investissemen t BTA	Titres D'investissemen t SICAR	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de Participation	Total
Solde au 31/12/2016	926 045	167 009	53 085	16 455	60 307	1 222 901
Acquisitions 2017	18 565	29 100	1 000	-	3 283	51 948
Remboursement s	-	(8 431)	-	-	(174)	(8 605)
Total brut au 31/12/2017	944 610	187 677	54 085	25 450	63 415	1 275 237

Créances rattachés	32 668	25	-	-	-	32 693
Provision au 31/12/2016	-	(50 392)	(3 616)	(9 398)	(17 174)	(80 580)
Dotation 2017	-	(9 012)	-	(4 441)	(1 173)	(14 626)
Reprise 2017	-	3 183	66	-	113	3 362
Provision au 31/12/2017	-	(56 221)	(3 549)	(13 840)	(18 235)	(91 845)
Total net au 31/12/2017	977 278	131 481	50 536	11 610	45 180	1 216 085

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2017 à 518 375 mille dinars.

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 953 532 mille dinars.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2017			31/12/2016		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
Modern Leasing (*)	11 462	-	11 462	11 462	-	11 462
Société BH Invest	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	9 906	(683)	9 223	9 756	(683)	9 073
SICAV BH-Placement	4 543	(1 231)	3 312	3 693	(1 298)	2 395
SICAF BH Epargne Investissement	7 446	(1 290)	6 156	7 446	(1 290)	6 156
Assurances SALIM (*)	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
Société SOPIVEL	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
Société SIM SICAR	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
Société STIMEC	420	(196)	224	420	(196)	224
Société Général Recouvrement	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(150)	176	326	(150)	176
TFB	25 450	(13 839)	11 611	16 455	(9 398)	7 057
Total	79 535	(17 389)	62 146	69 540	(13 015)	56 525

(*) Sociétés cotées en bourse

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions émises	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2017
Modern Leasing (*)	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000	7 000	2 621	37,44%	43 318	3 139
Société BH Invest	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 000	30	9	30,00%	6 699	418
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	136 824	1 866	96	5,14%	143 073	6 248
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	4 118	115	82	71,30%	4 302	184
SICAF BH Epargne Investissement	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000	1 500	745	49,67%	16 160	473
Assurances SALIM (*)	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	13 300	2 660	636	23,91%	48 734	6 147

Société SOPIVEL	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II - 1002 Tunis	15 000	150	45	30,00%	19 839	621
Société SIM SICAR	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000	3 600	1 497	41,58%	20 666	978
Société STIMEC	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400	140	42	30,00%	132	(140)
Société Général Recouvrement	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins - 1002 Tunis	2 000	200	120	60,00%	5 404	613
Société Moderne de titrisation	Espace Tunis, Escalier H 4ème étage Mont plaisir 1073 Tunis	500	5	2	40,00%	500	-

Note 6 -Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2017

Designation	Valeur début de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Cumul début de période	Amortissement et provision		Cumul fin de période	VCN fin de période
		Acquisitions	Sortie	Reclassement			Dotation	Amort sorties		
Immeubles d'exploitation	48 343	876	-	-	49 220	(20 588)	(2 193)	-	(22 781)	26 439
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	49 743	4 717	-	-	54 460	(26 935)	(3 944)	-	(30 879)	23 581
Matriel et mobiliers de bureau	33 257	4 008	-	-	37 265	(23 858)	(3 458)	-	(27 316)	9 949
Matriel de transport	2 630	214	-	-	2 844	(1 708)	(310)	-	(2 020)	824
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	5 200	7 048	-	-	12 248	-	-	-	-	12 248
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252
Logiciels informatiques	9 877	503	-	-	10 380	(7 435)	(1 211)	-	(8 647)	1 733
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 751)	(6)	-	(2 758)	44
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	-	-	(4 727)	(4 727)
Total	158 325	17 366	-	-	175 692	(88 002)	(11 122)	-	(99 128)	76 564

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire

Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 154 674 mille dinars contre 103 681 mille dinars au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
a - Comptes d'attente et de régularisation	42 193	9 426
b - Autres	112 481	94 255
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	8 971	9 345
Prêts au personnel	22 975	20 785
Etat et collectivités locales	17 148	10 688
Débiteurs divers	77 991	67 499
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	2 159	1 314
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 763)	(15 376)
Total Net	154 674	103 681

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2016	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2017
Frais d'émission d'emprunts	1 250	(264)	1 090	-	-	2 078
Frais préliminaires	64	-	17	-	-	81
Total des charges reportées	1 314	(264)	1 107	-	-	2 159

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(15 376)	(2 056)	668	(16 764)
Total des provisions	(15 376)	(2 056)	668	(16 764)

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 868 293 mille dinars contre 1 369 525 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	463 900	317 350
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 089 050	847 950
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	306 914	191 235
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 833	2 430
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	5 596	10 560
Total	1 868 293	1 369 525

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-	-	-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	1 089 050	463 900	1 552 950	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	306 913	306 913	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 833	2 833	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	5 597	-	5 597	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	-	Leasing		
Total	1 094 647	773 646	1 868 293			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 094 646	773 646	-	-	1 868 292	-	1 868 293
dont dépôt des parties liées	10 560	-	-	-	10 560	-	10 560

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 5 941 914 mille dinars contre 5 194 082 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires	2 087 621	1 576 579
Dettes rattachées	5 339	3 237
Comptes d'épargne	1 835 018	1 681 349
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 239 059	1 071 073
Bons à échéance et valeurs assimilées	637 583	665 522
Dettes rattachées	29 741	30 675
Charges constatées d'avance	(11 645)	(4 675)
Autres sommes dues	119 198	170 322
Total	5 941 914	5 194 082

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts a vue	2 092 961	1 579 816
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 442 088	1 230 742
Comptes ordinaires en dinars convertibles	49 680	38 139
Comptes ordinaires en devises	595 854	307 698
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dépôts d'épargne	1 835 018	1 681 349
Comptes d'épargne logement	518 323	513 705
Comptes d'épargne logement EL JADID	259 886	246 433

Comptes spéciaux d'épargne	986 056	873 036
Comptes d'épargne études	20 869	17 537
Comptes d'épargne Capital +	49 884	30 638
Dépôts à échéance	1 894 739	1 762 595
Autres sommes dues à la clientèle	119 198	170 322
Total Net	5 941 916	5 194 082

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 132 709	1 106 714	1 908 773	1 165 486	5 313 682	628 235	5 941 917
dont dépôt des parties liées	160 453	41 650	-	-	202 103	103 561	305 664

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 121 251 mille dinars contre 934 493 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	83 328	98 321
Ressources extérieures	257 716	105 863
Fonds budgétaires	565 052	573 684
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	10 805	7 615
Dettes rattachées aux ressources spéciales	512	576
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 112	4 531
Autres emprunts matérialisés	-	-
Emprunts subordonnés	196 190	142 320
Autres fonds empruntés	1 136	1 514
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 400	69
Total	1 121 251	934 493

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
-FONDS FOPROLOS	325 779	329 096
-FONDS PNRLR	107 358	107 373
- EMPRUNTS A.F.D	39 758	44 621
-FONDS 2EME PDU	2 924	3 073
-FONDS 3EME P.D.U	8 896	9 370
-FONDS 4EME P.D.U	21 137	21 843
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 787
-FONDS FNAH	22 867	23 267
-FONDS FODEC	2 998	166
-FONDS FONAPRA	1 631	1 618
-FONDS FOPRODI	649	668

-FONDS HG004B	25 990	27 520
-FONDS PRLSI INONDATION	2 278	2 282
DETTES RATTACHEES	512	576
TOTAL	565 564	574 260

Les Emprunts se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts matérialisés	552 153	358 650
Emprunts obligataires	83 328	98 321
Dettes rattachées	4 113	4 531
Autres emprunts	464 712	255 798
Emprunts Banque Mondiale	15 403	16 078
Emprunts B A D	193 147	26 555
Emprunts B E I	33 064	47 127
Emprunt BIRD	5 000	5 000
Emprunt FADES	11 103	11 103
Emprunts subordonnés 2015	74 640	82 320
Emprunts subordonnés 2016	121 550	60 000
Dettes rattachées	10 805	7 613
Autres fonds empruntés	3 535	1 583
Ressources spéciales	565 564	574 260
Total Net	1 121 252	934 493

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	32 728	87 772	511 584	283 373	915 457	205 794	1 121 251
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	-	-

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 300 765 mille dinars contre 190 848 mille dinars au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Organismes sociaux	2 539	2 597
Personnel	(230)	17
Etat et collectivités locales	20 576	18 867
Fournisseurs	9 520	9 415
Commissions de garantie et de change	1 919	1 647
Exigibles après encaissement	99 795	79 115
Siège et succursales	51 717	-

Provisions pour passifs et charges (*)		10 440	10 815
Impôts sur les sociétés		52 708	18 957
Comptes de régularisation passifs		48 535	45 384
Divers		3 246	4 034
Total		300 765	190 848

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour passifs et charges	10 815	37	(411)	10 440
Total des provisions pour passifs et charges	10 815	37	(411)	10 440

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	170 000
Primes liées au capital	128 000	60 000
Réserves légales	17 000	12 530
Autres réserves	260 048	216 102
Actions propres	-	-
Ecart de réévaluation	414	414
Subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	2	21
Modifications comptables	-	-
Résultat en instance d'affectation	-	-
Résultat de l'exercice	115 528	92 087
Total	758 992	551 154

A la date du 31-12-2017, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars contre 170 000 000 dinars au 31-12-2016 suite à une augmentation de capital de 6 800 000 actions en numéraire et 6 800 000 actions gratuites.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève au 31 Décembre 2017 à 758 992 mille dinars contre 551 154 mille dinars au 31 décembre 2016.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2017 la somme de 117 330 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	80 334
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	510	-	-	-	510
Résultat au 31/12/2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115 528	115 528
Solde au 31/12/2017	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 574	-	36 961	414	2	115 528	758 992

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	27 735	2 331 085	-
Caution et aval	27 735	600 574	-
Crédit documentaire	-	452 150	-
Actifs donnés en garantie	-	1 278 361	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	980 052	2 995
de financement	-	980 052	-
sur titres	-	-	2 995

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	101 974	195 686
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	354 904	370 334
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 600	2 461
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	5 071	4 202
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	514 028	524 919
Total	980 052	1 099 075

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

Engagement sur épargne logement au 31.12.2017

31/12/2017

Engagement donnés

1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne				511 428
a / murs et réguliers				
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2				
197 311	X	2		394 622
b / murs mais irréguliers				
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2				
58 403	X	2		116 806
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés				2 600
Total				514 028

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	29 545	1 529	237 755
de financement	29 545	1 529	237 755

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

Engagement sur épargne logement au 31.12.2017

31/12/2017

Engagement reçus

1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés				2 600
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement				235 155
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne				511 428
b/ Encours des crédits sur Epargne logement				242 050
(+) Crédit normal				149 478
(+) Crédit anticipé				2 681
(+) Crédit complémentaire				89 891
c/ Dépôts sur épargne logement				(518 323)
(-) Epargne logement				(518 323)
Total				237 755

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	121 150	-
de garantie de la clientèle	-	121 150	-

Note sur les engagements en devises

31/12/2017

Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2017

Devises vendues à livrer	58 872
Dinars achetés à recevoir	22 037
Devises achetées à recevoir	30 243
Dinars vendues à livrer	39 769

Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2017

Devises vendues à livrer	353 012
Dinars achetés à recevoir	163 400
Devises achetées à recevoir	790 418
Dinars vendues à livrer	560 115

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 510 167 mille dinars au 31/12/2017 contre 399 312 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 578	2 921
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	29	63
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	6 816	5 133
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	396 199	303 924
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	50 879	40 445
Intérêts de retard sur crédits	15 096	11 277
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	12 084	11 794
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	47	778
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	37
Reports sur opérations de change à terme de couverture	10 798	7 584
Commissions sur engagements de garantie	10 950	8 971
Commissions sur lettres de garantie	896	1 022
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 239	1 539
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 523	3 761
Commissions sur billets de trésorerie	33	65
Total	510 167	399 312

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Crédits commerciaux et industriels	240 335	168 511
Immobilier promoteur	66 802	50 549
Immobilier acquéreur contractuel	51 024	48 684
Immobilier acquéreur ressources propres	35 443	34 214
Autres concours à la clientèle	2 595	1 966
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	396 199	303 924

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 87 240 mille dinars au 31/12/2017 contre 72 710 mille dinars au 31/12/2016. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	42 691	37 413
Commissions sur effets à l'encaissement	62	64
Commissions sur effets à l'escompte	701	530
Commissions sur opérations diverses sur effets	575	505
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	11 352	10 170
Commissions sur opérations de virements	16 871	13 513
Commissions sur opérations sur titres	7	2
Frais de tenue des comptes	13 123	12 629
Commissions sur commerce extérieur et change	6 550	4 072
Commissions sur domiciliation et modification de titres	206	204
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	5 943	3 722
Commissions sur virements et chèques en devises	401	146
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 956	1 430
FONAPRA	-	-
FOPRODI	-	-
FOPROLOS	1 450	1 226
PNRLR	-	-
FNAH	79	104
2EME PDU	-	5
3 EME P.D.U	-	10
4 EME P.D.U	19	29
EL HAFSIA	-	-
HG 00 4B	10	56
PRLSI INONDATION	-	-
AFD	-	-
Autres commissions	36 042	29 797
Commissions sur opérations monétiques	6 234	5 493
Commissions d'étude	20 236	17 255
Commission de gestion	2 919	2 466
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	6 653	4 583
Frais additionnels des prêts	-	-
Total	87 240	72 710

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 114 001 mille dinars contre 83 901 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur BTA	73 551	64 602
Charges sur BTA	-	-
Produits sur BTCT	-	-
Produits sur emprunts nationaux	1	2

Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	3 717	4 551
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	902	369
Gains nets sur opérations de change	54 968	14 377
Total des produits	133 139	83 901
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	-
Pertes nettes sur opérations de change	(19 138)	-
Total des charges	(19 138)	-
Total	114 001	83 901

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 4 921 mille dinars.

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille d'investissement est de 9 043 mille dinars contre 7 333 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation *)	2 768	2 413
Intérêts et revenus des titres d'investissements	6 275	4 920
Tantièmes et jetons de présence perçus	-	-
Total	9 043	7 333

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 4 921 mille dinars.

(*) Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2017	Dividendes 2016
Modern Leasing (*)	786	655
Société BH Invest	63	63
SICAV BH-Obligataire	416	416
SICAV BH-Placement	48	60
Assurances SALIM (*)	636	581
Société SOPIVEL	315	191
Société SIM SICAR	105	75
Société STIMEC	-	-
Société Général Recouvrement	90	180
Autres	309	192
Total	2 768	2 413

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2017, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 326 515 mille dinars contre 250 024 mille dinars au 31/12/2016 détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(15 625)	(12 447)
Intérêtes et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(15 508)	(12 075)
Intérêtes et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(117)	(372)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(200 543)	(173 166)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(19 325)	(15 295)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(415)	(315)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(63 361)	(54 411)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(116 252)	(101 678)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 190)	(1 467)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(30 588)	(23 479)
Intérêts sur ressources spéciales	(10 033)	(7 067)
Emprunts obligataires	(20 555)	(16 412)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(79 759)	(40 933)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(117)	(34)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(51 662)	(33 414)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 386)	(1 153)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(26 594)	(6 332)
Total	(326 515)	(250 024)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 45 626 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 56 269 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(140 119)	(131 047)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(75 821)	(72 344)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(28 293)	(36 232)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(6 477)	(8 205)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 693)	(1 362)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(26 695)	(12 818)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(140)	(86)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	94 493	74 778
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	82 659	63 230
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	10 755	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 079	4 481
Total	(45 626)	(56 269)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2016	Dotations	Reprises	Provisions 2017
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(618 922)	(75 821)	82 395	(612 348)
Provisions Additionnelle (91-24)	(163 642)	(28 293)	10 754	(181 181)
Provisions collectives	(77 123)	(6 478)	-	(83 601)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	-	(16 137)
Autres Provisions	-	-	-	-
Total	(875 824)	(110 592)	93 149	(893 267)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 11 437 dinars au 31 décembre 2017 contre 5 120 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(14 798)	(9 021)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(14 798)	(2 499)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	-	(6 522)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	(30 359)
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	3 361	34 260
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 182	3 901
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	179	30 359
Total	(11 437)	(5 120)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2017, les autres produits d'exploitation totalisent 12 794 mille dinars contre 12 524 mille dinars au 31/12/2016 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits accessoires (*)	5 017	4 715
Produits sur opérations d'assurance	3 649	3 849
Autres charges non imputables	3 522	3 375
Récupération de frais postaux	227	194
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	379	391
Total	12 794	12 524

(*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 2 606 mille dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 208 mille dinars.

Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2017, les charges générales d'exploitation totalisent 30 037 mille dinars contre 27 298 mille dinars au 31/12/2016 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
a-Frais d'exploitation non bancaire	(1 508)	(1 477)
b-Autres charges générales d'exploitation	(28 529)	(25 821)
Total	(30 037)	(27 298)

Notes 25 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 143 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 195 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes provenant des activités ordinaires	(2)	(4)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1)
Pertes exceptionnelles	(2)	(3)
Gains provenant des activités ordinaires	145	199
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	-	195
Profits exceptionnels	145	4
Solde net (PR8/CH9)	143	195

Notes 26 – Impôt sur les bénéfiques

L'impôt sur les bénéfiques au titre de l'exercice 2017 totalise 52 708 mille dinars.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfiques au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 30 000 mille dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	175 766
Total des réintégrations	227 247
Total des déductions	222 419
Réinvestissements exonérés	30 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	150 594
Impôt sur les sociétés	52 708

Notes 27 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de 7530 mille dinars au 31 décembre 2017 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes extraordinaires	-	-
Contribution conjoncturelle	(7 530)	(6 545)
Total	(7 530)	(6 545)

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2016 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de placement en titres d'investissement.

Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2017 ont atteint un montant de 814 578 mille dinars contre 651 788 mille dinars en fin de période 2016, soit une variation de -162 790 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2017	2016	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(411 047)	743 462	(1 154 509)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(61 096)	(961 459)	900 363
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	273 523	15 543	257 980
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 830	14 378	21 452
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(162 790)	(188 076)	25 286
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(651 788)	(463 712)	(188 076)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(814 578)	(651 788)	(162 790)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2017	2016
Caisse en dinars	40 948	30 041
Caisse en devises	1 178	543
Change manuel	3 952	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	22 925	55 613
Comptes IBS	21 952	11 071
Avoirs chez la BCT en devises	147 437	65 211
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	-
Comptes de chèques postaux-CCP	279	278
Comptes ordinaires TGT en dinars	5 801	675
Comptes Nostri en devises	-	-
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-

Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 089 050)	(847 950)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	-
Total	(814 578)	(651 788)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 753 635 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 1 562 188 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2017 et le 31/12/2016 à 117 758 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 332 981 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 61096 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 273 523 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 35 830 mille dinars.

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant plafonné de 50 000 à 70 000 mille dinars

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaieurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (créditeur) et 303 KDT (débitur);

2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la Banque de l'Habitat est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 7 736 648 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 893 266 KDT et à 195 424 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par la BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 totalisent 597 406 KDT (soit 83% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 792 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 251 182 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4. *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

5. *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne

qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 26 Mars 2018

**C.W.T
Cabinet Walid TLILI**

Walid TLILI

**A.C.B
Audit&Consulting Business**

Zied KHEDIMALLAH

**,Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat – BH-**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2017 :

- a) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

Les commissions facturées par la banque s'élèvent à 1 000 dinars hors taxes en 2017.

- b) Une convention de distribution a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital. La Banque d'habitat se charge de distribuer auprès de sa clientèle les parts du fonds commun de placement « FCP BH CEA ».

Les frais de distribution revenant à la banque d'Habitat et supportés par « FCP BH CEA », sont fixé à 0.1% Hors taxes de l'actif net par an, calculés quotidiennement et payés trimestriellement à terme échu.

- c) Une convention de prestation de service a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital. La convention a pour objet l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;

- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participation, ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

Les charges supportées au titre de l'opération de pilotage de l'opération d'acquisition de la BHCI au titre de l'exercice 2017 totalisent 368 000 dinars.

d) Une convention de montage et de placement de l'augmentation de capital de la « Banque de l'Habitat » a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital aux conditions suivantes :

- Montage 50 000 dinars ;
- Placement 0,5% du montant global de l'augmentation de capital et 0,5% du montant placé en bourse.

Les charges supportées au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 409 794 Dinars.

e) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'un placement privé pour un montant de 50 MDT extensible à 70 MDT.

La convention prévoit une commission de placement de 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 210 000 dinars.

f) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 220 788 dinars.

g) Une convention de cession de créances a été conclu avec la société SGRC dont la BH détient 60% de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 26 352 235 dinars pour un prix de cession de 223 dinars.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 :

a) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :

- Frais de missions : 50 000 dinars HTVA

- Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions

b) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 totalise un montant de 7 841 759 dinars. La BH a également souscrit la prime relative à l'exercice 2018 pour un montant de 8 378 908 dinars.

c) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 est pour un montant de 3 623 250 dinars.

d) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 420 637 dinars.

e) Un détachement du personnel auprès de la SGRC, dont la Banque de l'Habitat détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 302 535 dinars.

f) Un détachement du personnel auprès de la SOPIVEL, dont la Banque de l'Habitat détient 30 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 174 133 dinars.

g) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 343 dinars.

h) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 813 dinars.

i) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 256 542 dinars.

j) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 32 238 dinars au titre de l'année 2017.

k) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	8 545 179 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	129 928 dinars
- Assurance Multi risques informatique pour un montant de	29 285 dinars
- Assurance Vol global pour un montant de	314 685 dinars
- Assurance Multi risques professionnel pour un montant de	179 839 dinars

l) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.

m) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

n) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

o) Une convention de depositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 71,3 % de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 5,14 % de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2017.

p) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 41,58 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2017, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.

q) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 378 055 dinars hors taxes.

- r) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 39 225 dinars hors taxes.
- s) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2017, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 7 048 215 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital.
- t) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 46 642 dinars hors taxes.
- u) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 62 148 dinars hors taxes.
- v) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2017 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.

- w) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 30 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.
- x) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « EPARGNE INVEST SICAF », dont la Banque détient 49,67 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 858 dinars hors taxes.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 449 659 dinars en 2017.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 18 700 DT en 2017.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 900 DT en 2017.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 310 DT en 2017.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 145 dinars en 2017.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 275 dinars en 2017.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2017.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2017 s'élève à 237 755 377 dinars.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 78 847 dinars en 2017.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration.

Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2017, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 187 500 dinars.

➤ Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2017, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 15 000 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 15 000 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 13 750 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 12 500 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 41 250 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 11 250 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 25 000 dinars.

➤ La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
 - Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone portable ;
 - Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2017 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 332 332,145 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Un montant brut de 168 176 dinars correspondant à l'élément variable ;

3. Des charges patronales de 130 423,423 dinars ;
4. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 13 192,850 dinars et qui comprennent :
 - ✓ Deux voitures de fonction ;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	644 124	-	333 750	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	644 124	-	333 750	-

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Mars 2018

C.W.T

Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI

A.C.B

Audit&Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

GAT ASSURANCES

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT ASSURANCES** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Hedi KAMMOUN et Mr Fehmi LAOUIRINE.

Annexe n°1

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A.1	7 392 331,354	(6 321 632,742)	1 070 698,612	1 396 188,962
AC11 Investissements de recherche et développement		7 392 331,354	(6 321 632,742)	1 070 698,612	1 396 188,962
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	-	-	-
AC13 Fonds commercial		-	-	-	-
AC14 Acomptes versés		-	-	-	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	16 302 707,648	(10 785 898,710)	5 516 808,938	5 545 657,278
AC21 Installations techniques et machines		14 136 565,364	(9 041 170,921)	5 095 394,443	5 066 982,679
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		2 153 569,657	(1 744 727,789)	408 841,868	466 101,972
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		12 572,627	-	12 572,627	12 572,627
AC3 Placements	A.2	275 396 286,136	(18 022 481,657)	257 373 804,479	235 798 873,016
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		44 032 042,326	(14 917 444,904)	29 114 597,422	22 448 349,145
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 920 254,971	(13 862 600,353)	7 057 654,618	7 359 628,437
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		7 532 332,355	(1 054 354,551)	6 477 977,804	6 009 755,708
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		15 579 455,000	(490,000)	15 578 965,000	9 078 965,000
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		22 405 411,928	-	22 405 411,928	14 151 411,928
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		22 405 411,928	-	22 405 411,928	14 151 411,928
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-	-	-
AC323 Part dans les entreprises avec lien de participation		-	-	-	-
AC324 Bon et obligations émis par les entreprises avec un lien de participation		-	-	-	-
AC33 Autres placements financiers		207 566 692,387	(3 105 036,753)	204 461 655,634	198 775 794,518
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		63 637 271,895	(3 105 036,753)	60 532 235,142	59 747 593,938
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		88 867 432,786	-	88 867 432,786	84 453 142,786
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres Prêts		61 987,706	-	61 987,706	75 057,794
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		55 000 000,000	-	55 000 000,000	54 500 000,000
AC336 Autres		-	-	-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		1 392 139,495	-	1 392 139,495	423 317,425
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		-	-	-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	47 721 953,195	-	47 721 953,195	44 594 554,906
AC510 Provisions pour primes non acquises		8 203 725,340	-	8 203 725,340	7 005 549,552
AC520 Provision d'assurance vie		-	-	-	-
AC530 Provisions pour sinistres Vie		-	-	-	-
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		39 518 227,855	-	39 518 227,855	37 576 744,374
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-	-	-
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-	-	12 260,980
AC560 Autres provisions techniques (vie)		-	-	-	-
AC561 Autres Provisions		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
AC6 Créances	A.4	82 616 965,560	(25 737 266,419)	56 879 699,141	50 730 030,215
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		60 605 700,872	(24 860 685,509)	35 745 015,363	36 038 141,830
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	8 210 612,709	(2 803 154,025)	5 407 458,684	5 663 121,245
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	41 550 169,399	(20 840 916,892)	20 709 252,507	24 522 930,694
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172	5 852 089,891
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	20 169 418,863	-	20 169 418,863	11 763 144,219
AC63 Autres créances	A.4.5	1 841 845,825	(876 580,910)	965 264,915	2 928 744,166
AC631 Personnel		201 554,674	(139 319,884)	62 234,790	63 888,603
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		61 094,424	(9 305,456)	51 788,968	1 904 484,483
AC633 Débiteurs divers		1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157	960 371,080
AC64 Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	15 498 617,336	(1 763 048,798)	13 735 568,538	14 611 105,809
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	2 155 531,086	(1 763 048,798)	392 482,288	3 355 881,274
AC721 Frais d'acquisition reportés		7 514 802,607	-	7 514 802,607	5 935 074,777
AC722 Autres charges à répartir		801 275,145	-	801 275,145	597 197,580
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	5 027 008,498	-	5 027 008,498	4 722 952,178
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 494 629,909	-	4 494 629,909	3 917 748,121
AC732 Estimations de réassurance		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		532 378,589	-	532 378,589	805 204,057
Total des actifs		444 928 861,229	(62 630 328,326)	382 298 532,903	352 676 410,186

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000,000	45 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		23 349 685,533	15 214 541,688
CP4 Autres capitaux propres		5 089 299,941	5 089 299,941
CP5 Résultat reporté		146 294,953	472 868,533
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		73 585 280,427	65 776 710,162
CP6 Résultat de l'exercice		11 962 103,850	10 247 441,821
Total des capitaux propres avant affectation	CP1	85 547 384,277	76 024 151,983
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers			
PA11 Emprunts obligataires		-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise		-	-
PA13 Autres emprunts		-	-
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	11 912 761,339	8 799 676,432
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		11 912 761,339	8 799 676,432
PA3 Provisions techniques brutes	P2	222 838 002,643	207 644 230,846
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	36 434 073,636	31 817 374,648
PA320 Provision d'assurance vie		-	-
PA330 Provision pour sinistres (vie)		-	-
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	179 593 473,007	169 584 337,358
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 441 305,142	2 076 256,003
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		919 412,625	895 344,837
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	3 449 738,233	3 270 918,000
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	45 613 625,378	42 757 606,591
PA6 Autres dettes	P4	12 410 747,436	13 798 422,860
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	5 538 260,261	5 991 491,844
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 538 260,261	5 991 491,844
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 151,669	55 151,669
PA63 Autres dettes	P4.3	6 817 335,506	7 751 779,347
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 600,000	3 600,000
PA632 Autres Dettes		692 824,106	471 454,870
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	4 055 141,277	4 475 768,068
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	2 065 770,123	2 800 956,409
PA635 Concours Bancaires		-	-
PA64 Ressources spéciales		-	-
PA7 Autres passifs	P5	3 976 011,830	3 652 321,474
PA71 Comptes de régularisation passif		3 976 011,830	3 652 321,474
PA72 Ecart de conversion		-	-
Total des passifs		296 751 148,626	276 652 258,203
		-	-
Total des capitaux propres et passifs		382 298 532,903	352 676 410,186

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice clos le 31/12/2016
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées		153 532 571,460	(37 329 316,531)	116 203 254,929	103 704 873,199
PRNV11 Primes émises et acceptées		158 149 270,448	(38 527 492,319)	119 621 778,129	102 796 779,369
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		(4 616 698,988)	1 198 175,788	(3 418 523,200)	908 093,830
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		10 820 034,598		10 820 034,598	9 497 816,504
PRNV2 Autres produits techniques		22 643,342		22 643,342	23 041,864
CHNV1 Charges de Sinistres		(93 662 654,161)	7 814 878,109	(85 847 776,052)	(72 561 927,112)
CHNV11 Montants payés		(84 070 666,039)	6 117 941,156	(77 952 724,883)	(74 815 789,767)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		(9 591 988,122)	1 696 936,953	(7 895 051,169)	2 253 862,655
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		(174 767,007)	(12 260,980)	(187 027,987)	(296 520,418)
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes		(1 761 876,622)	838 007,270	(923 869,352)	702 780,648
CHNV4 Frais d'exploitation		(29 134 258,688)	8 214 756,726	(20 919 501,962)	(19 158 998,630)
CHNV41 Frais d'acquisition		(28 277 833,931)		(28 277 833,931)	(23 220 606,789)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 579 727,830		1 579 727,830	(253 499,723)
CHNV43 Frais d'administration		(2 436 152,587)		(2 436 152,587)	(2 741 015,326)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			8 214 756,726	8 214 756,726	7 056 123,208
CHNV5 Autres charges techniques		(8 756 548,409)		(8 756 548,409)	(11 834 225,597)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-		-	-
Résultat Technique Non Vie		30 885 144,513	(20 473 935,406)	10 411 209,107	10 076 840,458

Annexe n°4

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice clos le 31/12/2016
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes		3 168 324,759	(137 518,304)	3 030 806,455	2 176 386,038
PRV11 Primes émises et acceptées		3 168 324,759	(137 518,304)	3 030 806,455	2 176 386,038
PRV2 Produits de placements		75 389,167	-	75 389,167	57 604,153
PRV21 Revenus des placements		75 389,167	-	75 389,167	57 604,153
PRV22 Autres produits des placements		-	-	-	-
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-	-	-
PRV3 Plus values non réalisées sur placements		-	-	-	-
PRV4 Autres produits techniques		6 435,256	-	6 435,256	5 282,552
CHV1 Charges de sinistres		(1 111 380,414)	350 652,719	(760 727,695)	(605 812,378)
CHV11 Montants payés		(694 232,887)	106 106,191	(588 126,696)	(600 506,372)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		(417 147,527)	244 546,528	(172 600,999)	(5 306,006)
CHV2 Variation des Provisions Techniques		(28 121,014)	-	(28 121,014)	13 974,937
CHV21 Provisions d'assurance vie		-	-	-	-
CHV22 Autres provisions techniques		(28 121,014)	-	(28 121,014)	13 974,937
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte		-	-	-	-
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		(90 750,714)	-	(90 750,714)	(67 329,723)
CHV4 Frais d'exploitation		(381 103,031)	-	(381 103,031)	(272 391,442)
CHV41 Frais d'acquisition		(337 004,135)	-	(337 004,135)	(240 569,301)
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-	-	-	-
CHV43 Frais d'Administration		(44 098,896)	-	(44 098,896)	(31 822,141)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		-	-	-	-
CHV5 Autres charges techniques		(173 239,090)	-	(173 239,090)	(186 694,160)
CHV9 Charges de placements		(12 325,862)	-	(12 325,862)	(11 726,586)
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(9 768,950)	-	(9 768,950)	(9 840,292)
CHV92 Correction de valeur sur placements		-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		(2 556,912)	-	(2 556,912)	(1 886,294)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique		-	-	-	-
Résultat Technique Vie		1 453 229,057	213 134,415	1 666 363,472	1 109 293,391

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Résultat Technique de l'assurance Non Vie		10 411 209,107	10 076 840,458
Résultat Technique de l'assurance Vie		1 666 363,472	1 109 293,391
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		17 819 024,959	15 952 443,832
PRNT11 Revenus des placements		17 819 024,959	15 952 443,832
PRNT12 Produits des autres placements		0,000	0,000
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		0,000	0,000
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		0,000	0,000
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		-2 913 347,380	-3 247 469,241
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 913 347,380	-3 247 469,241
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		0,000	0,000
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		0,000	0,000
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		-10 820 034,598	-9 497 816,504
PRNT2 Autres produits non techniques		194 517,032	308 080,997
CHNT3 Autres charges non techniques		-674 003,542	-642 004,028
Résultats provenant des activités ordinaires		15 683 729,050	14 059 368,905
CHNT4 Impôts sur le Résultat		-3 256 422,050	-3 811 927,084
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		12 427 307,000	10 247 441,821
Elements extraordinaires		-465 203,150	0,000
Résultat Net de l'exercice		11 962 103,850	10 247 441,821
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		0,000	0,000
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		0,000	0,000
Résultat net après modifications comptables		11 962 103,850	10 247 441,821

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Total Engagements reçus		1 189 744,775	1 147 682,120
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		554 719,926	554 719,926
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		635 024,849	592 962,194
Total Engagements donnés		-	-
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	-
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires		-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-

Annexe n°7

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		171 627 029,869	134 318 364,510
Sommes versées pour paiement des sinistres		-76 951 295,570	-60 559 336,077
Encaissements des primes reçues (acceptations)			0,000
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			0,000
Commissions versées sur les acceptations			0,000
Décaissements de primes pour les cessions		-29 818 980,177	-17 934 519,313
Encaissements des sinistres pour les cessions		442 743,840	1 733 012,185
Commissions reçues sur les cessions			
Commissions versées aux intermédiaires		-12 914 948,873	-13 303 567,573
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-20 518 051,632	-18 021 037,484
Variation des dépôts auprès des cédantes			
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-167 914 207,696	-162 015 157,668
Encaissements liés à la cession de placements financiers		146 888 896,546	147 164 630,518
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-25 054 973,394	-19 846 258,713
Produit financiers reçus		15 810 021,180	13 214 813,778
Impôts sur les bénéfices payés			
Autres mouvements		21 497,764	520,633
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 617 731,857	4 751 464,796
Flux de trésorerie provenant de l'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 810 847,775	-1 648 198,145
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			57 911,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			0,000
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		-1 810 847,775	-1 590 287,145
Flux de trésorerie provenant du Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		-2 494 624,929	-2 273 359,050
Encaissements provenant d'emprunts			0,000
Remboursements d'emprunts			0,000
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			0,000
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		-2 494 624,929	-2 273 359,050
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			0,000
Variation nette de la trésorerie		-2 687 740,847	887 818,601
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période		4 843 271,933	3 955 453,332
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période		2 155 531,086	4 843 271,933

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

II. LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier,
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- l'existence de tiers ;
- l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- les garanties du contrat ;
- la responsabilité de notre assuré ;
- la nature des pièces justificatives fournies ;
- les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles : sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination).

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérives des sinistres (IBNR & IBNER) :

Définition (Réf : NCT 29) :

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

Méthodologie GAT :

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

Description de l'applicatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :**Définition :**

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

2.7 Provision pour équilibrage :**Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour sinistres à payer vie

Définition :

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

2.8 Autres provisions :

2.8.1 Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Le GAT utilise, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

2.8.2 Provisions mathématiques des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédentaires. L'âge du crédentaire est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

2.8.3 Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre,

des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutives de la catégorie).

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour sinistres à payer vie :

Définition :

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres (Garantie décès de la branche santé) déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres.

3.1 Provision pour égalisation :

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

4. Provisions techniques à la charge des réassureurs :

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes:

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

5. Provisions pour dépréciation des créances :

A la date de la clôture, le GAT a appliqué le règlement du CGA N°24 du 29.03.2017 pour le provisionnement des arriérés :

- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2016
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2015 et antérieurs ;

Créances sur les intermédiaires

- 100% sur les créances des intermédiaires arrêtées au 31. 12. 2017 ;

6. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2014 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais généraux	Masse salariale, nombre de dossiers en archive
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

III. Les notes aux états financiers :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2017 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2017 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1- LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2017 totalise 382 298 532.903 dinars contre 352 676 410.186 dinars au 31 Décembre 2016 accusant ainsi une augmentation de 8%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2017 à 161 563 833.036 dinars contre 138 300 332.006 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016, accusant ainsi une augmentation de 17 %.

La situation au 31 Décembre 2017 dégage un bénéfice net d'impôt de 11 962 103.850 dinars contre un bénéfice de 10 247 441.821 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2017 un montant net de 257 373 804.479 dinars contre 235 798 873.016 dinars au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 21 574 931 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 15 193 771.797 dinars en passant de 207 644 230.846 dinars au 31 Décembre 2016 à 222 838 002.643 au 31 Décembre 2017.

1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F.1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 6 587 507.550 dinars contre 6 941 846.240 au 31 Décembre 2016, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs incorporels	7 392 331,354	-6 321 632,742	1 070 698,612	7 153 359,378	-5 757 170,416	1 396 188,962
Investissements de recherche & développement	1 279 162,544	-1 279 162,543	0,001	1 279 162,544	-1 279 162,543	0,001
Ressources Externes Intégration	1 930 580,072	-1 146 032,355	784 547,717	1 691 608,096	-849 188,008	842 420,088
Droit au bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Fonds commercial	35 000,000	-28 517,806	6 482,194	35 000,000	-21 517,806	13 482,194
Autres immobilisations incorporelles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Logiciels	4 147 588,738	-3 867 920,038	279 668,700	4 147 588,738	-3 607 302,059	540 286,679
Concessions, brevets, licences, marques	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Actifs corporels d'exploitation	16 302 707,648	-10 785 898,710	5 516 808,938	15 509 855,435	-9 964 198,157	5 545 657,278
Installations techniques et machines	14 136 565,364	-9 041 170,921	5 095 394,443	13 373 701,527	-8 306 718,848	5 066 982,679
Autres installations, outillages et mobiliers	2 153 569,657	-1 744 727,789	408 841,868	2 123 581,281	-1 657 479,309	466 101,972
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	12 572,627	0,000	12 572,627	12 572,627	0,000	12 572,627
Total	23 695 039,002	-17 107 531,452	6 587 507,550	22 663 214,813	-15 721 368,573	6 941 846,240

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 257 373 804.479 dinars contre 235 798 873.016 au 31 Décembre 2016. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 452 587,326	(14 916 954,904)	13 535 632,422	27 842 749,913	(14 473 365,768)	13 369 384,145
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	15 579 455,000	(490,000)	15 578 965,000	9 079 455,000	(490,000)	9 078 965,000
Bon de trésors et obligations	88 867 432,786	-	88 867 432,786	84 453 142,786	-	84 453 142,786
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'	71 030 361,928	(3 104 175,799)	67 926 186,129	52 949 418,770	(3 103 226,211)	49 846 192,559
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	11 601 337,290	(860,954)	11 600 476,336	24 152 281,943	(99 468,636)	24 052 813,307
Autres parts d'OPCVM	3 410 984,605	-	3 410 984,605	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	61 987,706	-	61 987,706	75 057,794	-	75 057,794
Autres dépôts	55 000 000,000	-	55 000 000,000	54 500 000,000	-	54 500 000,000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 392 139,495	-	1 392 139,495	423 317,425	-	423 317,425
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-	-	-
Total	275 396 286,136	(18 022 481,657)	257 373 804,479	253 475 423,631	(17 676 550,615)	235 798 873,016

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2017 pour un montant de 47 721 953.195 dinars contre 44 594 554.906 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Part des réassureurs dans les PPNA	8 203 725,340	7 005 549,552
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	39 518 227,855	37 576 744,374
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	-	12 260,980
Total	47 721 953,195	44 594 554,906

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 56 879 699.141 dinars contre 50 730 030.215 au 31 Décembre 2016, Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	8 210 612,709	(2 803 154,025)	5 407 458,684	7 776 140,136	(2 113 018,891)	5 663 121,245
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	41 550 169,399	(20 840 916,892)	20 709 252,507	44 057 547,889	(19 534 617,195)	24 522 930,694
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172	6 746 642,170	(894 552,279)	5 852 089,891
Créances nées d'opérations de réassurance	20 169 418,863	-	20 169 418,863	11 763 144,219	-	11 763 144,219
Personnel	201 554,674	(139 319,884)	62 234,790	203 208,487	(139 319,884)	63 888,603
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	61 094,424	(9 305,456)	51 788,968	1 913 789,939	(9 305,456)	1 904 484,483
Débiteurs divers	1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157	1 680 328,135	(719 957,055)	960 371,080
Total	82 616 965,560	(25 737 266,419)	56 879 699,141	74 140 800,975	(23 410 770,760)	50 730 030,215

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 5 407 458.684 dinars contre 5 663 121.245 au 31 Décembre 2016. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
PANE Brute	8 210 612,709	7 776 140,136
Primes à annuler	(2 803 154,025)	(2 113 018,891)
Total	5 407 458,684	5 663 121,245

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2017	31/12/2016
Automobile	143 246,242	176 880,707
Incendie	415 728,260	452 863,349
Transport	1 047 521,346	831 379,746
Risques Divers	65 133,527	69 883,968
Groupe	6 063 472,834	5 646 297,859
Assurance voyage	79 162,000	71 455,000
Risques spéciaux	134 404,601	144 695,953
Responsabilité Civile	261 943,899	382 683,554
Total	8 210 612,709	7 776 140,136

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2017	31/12/2016
Automobile	1 399 470,079	1 098 111,688
Incendie	340 792,560	247 906,685
Transport	124 497,178	176 086,501
Risques Divers	190 836,672	107 606,417
Groupe	447 656,701	319 586,237
Assurance voyage	101 000,000	
Risques spéciaux	117 367,177	107 055,389
Responsabilité Civile	81 533,658	56 665,974
Total	2 803 154,025	2 113 018,891

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 20 709 252.507 dinars contre 24 522 930.694 au 31 Décembre 2016. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs.

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2017 une valeur de 20 840 916.892 dinars contre 19 534 617.195 dinars en 2016.

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
	Provision	Provision
Provisions sur les primes à recevoir	10 500 130,094	8 448 648,298
Provisions sur les primes en contentieux	6 805 527,123	5 734 269,024
Provisions sur les créances des intermédiaires	2 852 880,530	4 681 580,407
Provisions sur les C/C Co-assureurs	682 379,145	670 119,466
Total	20 840 916,892	19 534 617,195

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 9 628 304.172 dinars contre 5 852 089.891 au 31 Décembre 2016. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172	6 746 642,170	(894 552,279)	5 852 089,891
Total	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172	6 746 642,170	(894 552,279)	5 852 089,891

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 20 169 418.863 dinars contre 11 763 144.219 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
C/C Réassureurs	19 725 424,571		19 725 424,571	11 319 149,927		11 319 149,927
C/C Cessionnaires STAR	443 994,292		443 994,292	443 994,292		443 994,292
Total	20 169 418,863		- 20 169 418,863	11 763 144,219		- 11 763 144,219

4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 965 264.915 dinars contre 2 928 744.166 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
Personnel	201 554,674	(139 319,884)	62 234,790	203 208,487	(139 319,884)	63 888,603
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	61 094,424	(9 305,456)	51 788,968	1 913 789,939	(9 305,456)	1 904 484,483
Débiteurs divers	1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157	1 680 328,135	(719 957,055)	960 371,080
Total	1 841 845,825	(876 580,910)	965 264,915	3 797 326,561	(868 582,395)	2 928 744,166

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 13 735 568.538 dinars contre 14 611 105.809 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 155 531,086	(1 763 048,798)	392 482,288	4 843 271,933	(1 487 390,659)	3 355 881,274
Frais d'acquisition reportés	7 514 802,607	-	7 514 802,607	5 935 074,777	-	5 935 074,777
Autres charges à répartir	801 275,145	-	801 275,145	597 197,580	-	597 197,580
Estimations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	4 494 629,909	-	4 494 629,909	3 917 748,121	-	3 917 748,121
Autres comptes de régularisation	532 378,589	-	532 378,589	805 204,057	-	805 204,057
Total	15 498 617,336	(1 763 048,798)	13 735 568,538	16 098 496,468	(1 487 390,659)	14 611 105,809

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 392 482.288 dinars contre 3 355 881.274 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
Caisse	1 265,453		1 265,453	950,755		950,755
Banques, CCP et TGT	671 318,569	(1 763 048,798)	(1 091 647,656)	3 194 144,556	(1 487 390,659)	1 706 753,897
Assuré-Effet à recevoir	365 600,460		365 600,460	721 137,513		721 137,513
Compte courant chez les compagnies	673,098		590,525	9 958,576		9 958,576
Saisie arrêt	1 267 448,796		1 267 448,796	1 475 206,199		1 475 206,199
Valeur à l'encaissement	(340 419,144)		(340 419,144)	(698 242,987)		(698 242,987)
Valeurs impayés	189 643,854		189 643,854	140 117,321		140 117,321
Total	2 155 531,086	(1 763 048,798)	392 482,288	4 843 271,933	(1 487 390,659)	3 355 881,274

A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 5 027 008.498 dinars contre 4 722 952.178 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	30/06/2015
Intérêts et loyers courus et non Echus	4 494 629,909	3 917 748,121
Autres Comptes de Régularisation	532 378,589	805 204,057
Total	5 027 008,498	4 722 952,178

F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000.000 dinars constitués de 4 500 000.000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 85 547 384.277 dinars contre 76 024 151.983 dinars au 31 décembre 2016 enregistrant une variation de 9 523 232.294 dinars.

Désignation	Total au 31/12/2016	Mouvements de la période	Affectation du résultat 2016	Dividendes Distribués	Total au 31/12/2017
Capital social	45 000 000,000				45 000 000,000
Réserves Facultatives	1 371 533,193				1 371 533,193
Réserve légale	1 134 370,927		536 015,524		1 670 386,451
Réserves de Garantie	37 684,569				37 684,569
Réserves spéciales de réévaluation légales	344,969				344,969
Réserves spéciales de réévaluation libres	5 088 954,972				5 088 954,972
Primes d'émission	7 536 842,106				7 536 842,106
Résultat reportés	472 868,656		-326 573,703		146 294,953
Fonds social	134 110,770	36 128,444	200 000,000		370 239,214
Dividendes			2 475 000,000	-2 475 000,000	0,000
Réserves spéciales pour réinvestissement	5 000 000,000		7 363 000,000		12 363 000,000
Capitaux propres avant résultat	65 776 710,162	36 128,444	10 247 441,821	-2 475 000,000	73 585 280,427
Résultat de l'exercice	10 247 441,821	11 962 103,850	-10 247 441,821	0,000	11 962 103,850
Total capitaux propres	76 024 151,983	11 998 232,294	0,000	0,000	85 547 384,277

F.1.3 - LES PASSIFS

Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2017 totalisent 11 912 761.339 dinars contre 8 799 676.432 au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour congé payé	1 005 017,830	891 932,923
Autres provisions pour risque fiscal et social	507 743,509	507 743,509
Autres Provision pour risques	10 400 000,000	7 400 000,000
Total	11 912 761,339	8 799 676,432

Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2017 totalisent 222 838 002.643 dinars contre 207 644 230.846 au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour primes non acquises Non Vie	36 434 073,636	31 817 374,648
Provisions pour sinistres Non Vie	179 593 473,007	169 584 337,358
Provisions pour participation aux bénéficiaires et Ristournes Non Vie	2 441 305,142	2 076 256,003
Provisions pour égalisation et équilibrage	919 412,625	895 344,837
Autres provisions techniques Non Vie	3 449 738,233	3 270 918,000
Total	222 838 002,643	207 644 230,846

P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 36 434 073.636 dinars contre 31 817 374.648 au 31 Décembre 2016 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2017	31/12/2016
Automobile	23 145 104,924	21 520 627,172
Incendie	3 077 023,780	2 640 453,453
Transport	1 291 829,318	1 064 805,300
Risques Divers	814 516,235	795 614,028
Groupe	409 749,139	144 922,000
Assurance voyage	175 172,918	183 472,838
Risques spéciaux	5 399 992,126	4 363 282,269
Responsabilité Civile	647 003,512	376 849,339
Acceptations	1 473 681,684	727 348,249
Total	36 434 073,636	31 817 374,648

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 179 593 473.007 dinars contre 169 584 337.358 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour SAP	150 149 449,115	143 548 098,810
Provisions pour sinistres tardifs	22 554 962,354	18 861 843,925

Prévisions de recours à encaisser	(6 449 893,967)	(5 266 766,308)
Prévisions sauvetages	-	-
Provisions pour chargement de gestion	13 338 955,505	12 441 160,931
Total	179 593 473,007	169 584 337,358

P 2-3 Autres provisions techniques non vie

Ce poste représente les provisions mathématiques rentes qui sont en liquidation Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 3 449 738.233 dinars contre 3 270 918.000 au 31 Décembre 2016.

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 45 613 625.378 dinars contre 42 757 606.591 au 31 Décembre 2016.

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 12 410 747.436 dinars contre 13 798 422.860 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 538 260,261	5 991 491,844
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 151,669	55 151,669
Dépôts et cautionnements reçus	3 600,000	3 600,000
Autres Dettes	692 824,106	471 454,870
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 055 141,277	4 475 768,068
Créditeurs divers	2 065 770,123	2 800 956,409
Concours Bancaires	-	-
Total	12 410 747,436	13 798 422,860

P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 5 538 260.261 dinars contre 5 991 491.844 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dettes envers les co-assureurs	228 061,489	459 289,815
C/C Des compagnies-Passif	3 342,654	20 576,478
Compte courant chez les compagnies	5 306 856,118	5 511 625,551
Total	5 538 260,261	5 991 491,844

P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 55 151.669 dinars.

P 4-3 Autres Dettes

P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 4 055 141.277 dinars contre 4 475 768.068 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Etat, impôts, RS et taxes d'assurances	2 474 604,525	3 179 293,731
Organismes de sécurité sociale	1 580 536,752	1 296 474,337
Total	4 055 141,277	4 475 768,068

P 4-3-2 Crédoiteurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 2 065 770.123 dinars contre 2 800 956.409 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs, prestations de services	680 952,704	1 594 289,120
Actionnaires, Dividendes à payer	192 678,600	192 545,600
Créditeurs divers, autres dettes	1 192 138,819	1 014 121,689
Total	2 065 770,123	2 800 956,409

Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un total de 3 976 011.830 dinars contre 3 652 321.474 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer	2 256 714,079	1 837 658,164
Produits constatés d'avance	113 111,559	225 830,607
Régul commissions sur PANE	594 315,202	758 168,583
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 008 846,182	826 602,243
Produits perçus d'avance	3 024,808	4 061,877
Total	3 976 011,830	3 652 321,474

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Eléments	Structure	31/12/2016	Structure	Evolution
----------	-----------	------------	-----------	-----------

Eléments	Structure	31/12/2016	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	100.0%	219	100.0%	-0,91%
Répartition par collègue				
Cadre	89,86%	183	83,56%	6,56%
Agent de maîtrise	5,53%	26	11,87%	-53,85%
Agent d'exécution	4,61%	10	4,57%	0
Taux d'encadrement		83,56%		
Parité				
Hommes	54,38%	118	53,88%	0,00%
Femmes	45,62%	101	46,12%	-1,98%
Age moyen		39		
Ancienneté moyenne		11		
Répartition par type de contrat				
CDD+SIVP	8,29%	16	7,31%	12,50%
CDI	91,71%	203	92,69%	-1,97%
Départs	3,69%	12	5,48%	-33,33%
Recrutements	2,76%	13	5,94%	-53,85%
Turnover		5.7%		-2,48%

F.2.5 - Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 12 914 948.873 dinars en Exercice clos le 31/12/2017 contre 13 303 567.573 dinars en Exercice clos le 31/12/2016.

Désignation	31/12/2016
commissions servies aux Intermédiaires	13 303 567,573
Total	13 303 567,573

F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 554 719.926 dinars, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 635 024.849 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017 contre 592 962.194 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2017 à 1 617 731.857 dinars contre 4 751 464.796 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2017 à -1 810 847.775 dinars contre -1 590 287.145 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2017 à -2 494 624.929 dinars contre -2 273 359.050 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

F.5 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- GAT ASSURANCES a accordé à sa filiale GAT INVESTISSEMENT une avance en compte courant de 5.958.200 dinars rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant signée le 6 septembre 2017. Les intérêts facturés au titre de cette avance en 2017 s'élèvent à 116.278 dinars. En vertu du PV de l'AGE de GAT INVESTISSEMENT du 26/10/2017, il a été décidé de convertir cette avance en augmentation de capital de GAT INVESTISSEMENT et d'augmenter le capital par apport en nature de 9.171.800 dinars à libérer du quart à la souscription. Le montant libéré par GAT ASSURANCES s'élève à 2.292.950 dinars.
- GAT Assurances a souscrit à l'augmentation de capital de GAT Promotion Immobilière décidée par l'AGE du 17/03/2017 à concurrence de 6.500.000 dinars, totalement libérés courant 2017.
- GAT Assurances a souscrit à l'augmentation de capital de la société THP (société ayant des administrateurs en commun) décidée par l'AGE du 03/03/2017 à concurrence de 1.000.000 dinars, totalement libérés à la souscription.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

➤ **GAT Assurances a facturé :**

- à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2017 à 2.030 Dinars pour les frais téléphoniques et 1.355 dinars pour les frais de carburant.
- à GAT IMMOBILIER les frais d'assurance groupe supporté à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 20.751 dinars.
- à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 12.135 dinars.
- à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 442.670 dinars et 17.857 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2017
- à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant pour l'exercice 2017 de 4.770 Dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.
- à GAT VIE les frais de publications pour 11.954dinars ;

➤ **GAT Assurances a réglé:**

- Les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 149.496 dinars
- des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 35.912 dinars.
- des jetons de présence de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 6.000 dinars.
- des dividendes de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 91.154 dinars.
- des jetons de présence de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 6.000 dinars.

➤ **GAT Assurances a reçu:**

- des dividendes de sa filiale GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 20.200 dinars.
 - des jetons de présence de sa filiale GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 6.579 dinars.
 - GAT ASSURANCES a reçu des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 857.063 dinars.
 - GAT ASSURANCES a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 9.000 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 25.655 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 98.727 dinars pour le local loué pour le es archives.
 - GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 49.592 Dinars et de 14.499 dinars
 - GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 32.915 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers) ;
 - GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 76.404 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.
 - GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif. La charge facturée au titre de l'exercice 2017 s'élève en TTC à 47.993 dinars.
 - GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 358.574 dinars.
 - GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2017 s'élève à 14.757 dinars.

Les comptes intra-groupes portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2017 pour respectivement 384.073 dinars pour GAT VIE et 86.147 dinars pour GAT INVESTISSEMENT.

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif Au 31/12/2017

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	7 118 359	238 971,980	0	7 357 331,358	5 735 652,610		557 462,330				6 293 114,940	0	1 064 216,418
1.2 Concessions, brevets, licences, marques				0							0	0	0
1.3 Fonds de commerce	35 000			35 000,000	21 517,806		7 000,000				28 517,806	0	6 482,194
1.4 Acomptes versés				0							0	0	0
	7 153 359	238 971,980	0	7 392 331,358	5 757 170,416	0	564 462,330	0	0	0	6 321 632,746	0	1 070 698,612
				0							0	0	0
2. Actifs corporels d'exploitation				0							0	0	0
2.1 Installations techniques et machines	13 373 701,527	1 020 414,740	257 550,9000	14 136 565,367	8 306 718,848		734 452,070				9 041 170,918	0	5 095 394,449
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 123 581,281	44 125,092	14 136,7160	2 153 569,657	1 657 479,309		87 248,480				1 744 727,789	0	408 841,868
2.3 Acomptes versés	12 572,627			12 572,627							0	0	12 572,627
	15 509 855,435	1 064 539,832	271 687,6160	16 302 707,651	9 964 198,157	0	821 700,550	0	0	0	10 785 898,707	0	5 516 808,944
				0							0	0	0
3. Placements				0							0	0	0
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 842 749,913	609 837,410		28 452 587,323	14 473 365,768		443 589,140				14 916 954,908	0	13 535 632,415
3.2 Placements dans les entreprises liées	28 230 376,928	18 116 999,997	0	46 347 376,925	0	0	0	0	0	0	0	0	46 347 376,925
3.2.1 Parts	28 230 376,928	18 116 999,997		46 347 376,925							0	0	46 347 376,925
3.2.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts				0							0	0	0
3.3.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.4 Autres placements financiers	197 402 296,790	161 701 970,870	158 507 945,770	200 596 321,890	0	3 203 184,847	0	0	0	97 658,090	3 105 526,76	197 490 795,133	
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	57 950 778,785	98 899 602,100	101 575 618,990	55 274 761,895		3 203 184,847				97 658,090	3 105 526,76	52 169 235,138	
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	84 453 142,786	13 500 000,000	9 085 710,000	88 867 432,786							0	0,00	88 867 432,786
3.4.3 Prêts hypothécaire				0							0	0	0
3.4.4 Autres prêts	75 057,794		13 070,080	61 987,714							0	0	61 987,714
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	54 500 000,000	44 350 000,000	43 850 000,000	55 000 000,000							0	0	55 000 000,000
3.4.6 Autres	0			0							0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	423 317,425	4 952 368,770	3 983 546,700	1 392 139,495							0	0	1 392 139,495
3.6 Placements des contrats en UC				0							0	0	0
	253 475 423,631	180 428 808,277	158 507 945,770	275 396 286,138	14 473 365,768	3 203 184,847	443 589,140	0	0	97 658,090	14 916 954,908	3 105 526,757	257 373 804,473
TOTAL:	276 138 638,444	181 732 320,089	158 779 633,386	299 091 325,147	30 194 734,341	3 203 184,847	1 829 752,020	0	0	97 658,090	32 024 486,361	3 105 526,757	263 961 312,029

Annexe n°9

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 452 587,326	13 535 632,422		16 982 915,641
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	15 579 455,000	15 578 965,000	0	2 846 657,396
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OI	71 030 361,928	67 926 186,129	0	15 887 262,745
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	11 601 337,290	11 600 476,336	0	52 567,452
Autres parts d'OPCVM	3 410 984,605	3 410 984,605	0	497 011,089
Obligations et autres titres à revenu fixe	88 867 432,786	88 867 432,786	0	0,000
Prêts hypothécaires			0	0,000
Autres prêts et effets assimilés	61 987,706	61 987,706	0	0,000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 392 139,495	1 392 139,495	0	0,000
Autres dépôts	55 000 000,000	55 000 000,000	0	0,000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes			0	0,000
Total	275 396 286,136	257 373 804,479	0	0,000

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	55 623 547,737	46 789 793,023	30 353 054,564
Provisions pour sinistres	30 041 254,238	37 838 180,331	61 166 266,617
Total des charges de sinistres	85 664 801,975	84 627 973,354	91 519 321,181
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acqu			
Primes Acquisées	124 448 450,179	129 623 203,331	128 416 712,077
% sinistres / primes acquises	68,84%	65,29%	71,27%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	62 839 242,579	55 221 345,900	45 750 395,531	33 026 452,453
Provisions pour sinistres	18 195 088,933	25 669 355,299	33 831 379,402	58 218 651,143
Total des charges de sinistres	81 034 331,512	80 890 701,199	79 581 774,933	91 245 103,596
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acqu				
Primes Acquisées	124 448 450,179	129 623 203,331	128 416 712,077	136 373 608,851
% sinistres / primes acquises	65,11%	62,40%	61,97%	66,91%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	66 746 812,297	59 568 289,525	52 499 260,180	49 256 644,811	38 036 208,619
Provisions pour sinistres	11 725 415,943	14 995 195,275	23 235 332,821	34 173 866,144	69 418 060,616
Total des charges de sinistres	78 472 228,240	74 563 484,800	75 734 593,001	83 430 510,955	107 454 269,235
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acqu					
Primes Acquisées	124 448 450,179	129 623 203,331	128 416 712,077	136 373 608,851	153 532 571,460
% sinistres / primes acquises	63,06%	57,52%	58,98%	61,18%	69,99%

Annexe n°11

Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		140 026,612	140 026,612
1.2 Parts et actions de société immobilière	26 778,947		26 778,947
			0,000
			0,000
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		2 895 486,003	2 895 486,003
2.2 Emprunts obligataires		3 123 773,294	3 123 773,294
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		5 229 996,597	5 229 996,597
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		1 287 678,259	1 287 678,259
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		56 946,150	56 946,150
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	866 063,200	12 729,299	878 792,499
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 020 928,845	4 020 928,845
2.8 Contrats en unités de comptes			0,000
2.9. Autres		205 962,336	205 962,336
			0,000
3. Autres placements			0,000
			0,000
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)		28 044,584	28 044,584
			0,000
			0,000
Total Produits de placements	892 842,147	17 001 571,979	17 894 414,126
Pertes provenant de la réalisation de placements		606 909,942	606 909,942
Pertes de change		79 646,737	79 646,737
Interets des depots recus des réassureurs		913 339,918	913 339,918
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts		10 189,702	10 189,702
Dot./dép des placements		520 624,805	520 624,805
Autres frais		794 962,134	794 962,134
			0,000
			0,000
			0,000
Total Charges de placements		2 925 673,238	2 925 673,238

Annexe n°12

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contrat TDI	Montant
Primes acquises	120 183,483	-	-	3 048 141,276	-	3 168 324,759
Charges de prestations	-	-	-	(1 111 380,414)	-	(1 111 380,414)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	21 200,248	-	-	(49 321,262)	-	(28 121,014)
Solde de souscription	141 383,731	-	-	- 1 887 439,600	-	2 028 823,331
Frais d'acquisition	-	-	-	(337 004,135)	-	(337 004,135)
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	(210 902,730)	-	(210 902,730)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	-	-	(547 906,865)	-	(547 906,865)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	12 543,804	-	-	50 519,501	-	63 063,305
Participation aux résultats	(99 511,924)	-	-	8 761,210	-	(90 750,714)
Solde Financier	(80 532,864)	-	-	59 280,711	-	(27 687,409)
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	(137 518,304)	-	(137 518,304)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	350 652,719	-	350 652,719
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-	-	-	213 134,415	-	213 134,415
Résultat technique	60 850,867	-	-	- 1 605 512,605	-	1 666 363,472

Annexe n°13

Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Autres	Montant
Primes acquises	52 688 830,051	13 144 872,323	18 413 333,025	1 467 122,904	5 120 030,553	411 226,965	13 687 405,389	5 351 380,466	3 365 328,629	35 044 223,677	1 958 578,205	-	2 552 139,993	328 099,280	-	153 532 571,460
Primes émises	54 130 793,597	13 371 896,341	18 865 290,562	1 591 631,596	5 389 467,983	389 547,832	14 607 871,036	5 435 156,426	3 394 620,751	35 309 050,816	1 973 692,236	-	2 615 818,557	1 074 432,715	-	158 149 270,448
Variation des primes non acquises	(1 441 963,546)	(227 024,018)	(451 957,537)	(124 508,692)	(269 437,430)	21 679,133	(920 465,647)	(83 775,960)	(29 292,122)	(264 827,139)	(15 114,031)	-	(63 678,564)	(746 333,435)	-	(4 616 698,988)
Charges de prestations	(40 377 512,574)	(5 132 058,730)	(3 614 487,388)	(445 432,593)	(4 274 470,777)	(165 641,398)	(2 785 273,342)	(106 379,788)	(391 295,577)	(32 041 229,517)	(629 328,753)	(622 403,131)	(2 544 046,023)	(707 861,577)	-	(93 837 421,168)
Prestations et frais payés	(43 695 170,606)	(1 562 995,336)	(2 602 076,606)	(288 844,876)	(1 280 856,418)	(161 019,530)	(1 934 888,248)	(106 379,788)	(180 888,565)	(28 568 111,088)	(274 089,426)	(348 601,547)	(2 544 046,023)	(522 697,982)	-	(84 070 666,039)
Charges des provisions pour prestations diverses	3 317 658,032	(3 569 063,394)	(1 012 410,782)	(156 587,717)	(2 993 614,359)	(4 621,868)	(850 385,094)	-	(210 407,012)	(3 473 118,429)	(355 239,327)	(273 801,584)	-	(185 163,595)	-	(9 766 755,129)
Solde de souscription	12 311 317,477	8 012 813,593	14 798 845,637	1 021 690,311	845 559,776	245 585,567	10 902 132,047	5 245 000,678	2 974 033,052	3 002 994,160	1 329 249,452	(622 403,131)	8 093,970	(379 762,297)	-	59 695 150,292
Frais d'acquisition	(10 297 692,796)	(2 032 713,744)	(4 284 564,068)	(309 077,000)	(1 003 605,150)	(133 470,635)	(2 309 779,892)	(1 070 785,901)	(945 475,431)	(3 234 706,969)	(556 340,695)	-	(443 333,637)	(76 560,183)	-	(26 698 106,101)
Autres charges de gestion nettes	(4 154 621,167)	(1 027 141,235)	(1 256 912,852)	(78 214,951)	(411 706,686)	(31 870,820)	(1 014 563,427)	(395 671,031)	(296 702,890)	(2 076 964,424)	(195 097,949)	-	(185 658,019)	(44 932,203)	-	(11 170 057,654)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(14 452 313,963)	(3 059 854,979)	(5 541 476,920)	(387 291,951)	(1 415 311,836)	(165 341,455)	(3 324 343,319)	(1 466 456,932)	(1 242 178,321)	(5 311 671,393)	(751 438,644)	-	(628 991,656)	(144 135,728)	-	(37 868 163,755)
Produits nets des placements	6 934 089,591	406 371,377	1 064 591,820	214 142,808	580 772,177	41 508,317	619 556,185	81 280,264	121 231,831	318 564,746	89 902,256	203 814,376	44 352,380	99 856,470	-	10 820 034,598
Participations aux résultats	(41 265,484)	(977 526,174)	(83 589,551)	-	(62 639,978)	-	(68 909,076)	-	-	(506 844,230)	(2 197,708)	-	-	(18 904,421)	-	(1 761 876,622)
Solde Financier	6 892 824,107	(571 154,797)	981 002,269	214 142,808	518 132,199	41 508,317	550 647,109	81 280,264	121 231,831	(188 279,484)	87 704,548	203 814,376	44 352,380	103 595,391	-	9 058 157,976
Part des réassureurs dans les primes acquises	(1 145 545,616)	(7 871 841,251)	(15 576 047,184)	(1 311 473,829)	(505 306,924)	(316 980,546)	(5 243 569,018)	(3 378 215,056)	(4 408,758)	(313 342,752)	(1 565 353,745)	-	-	(97 231,852)	-	(37 329 316,531)
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 188 300,450	922 576,554	1 712 188,313	187 362,252	10 159,947	114 953,320	503 520,154	11 786,886	21 064,800	248 601,504	195 985,872	-	-	1 441,104	-	6 117 941,156
Part des réassureurs dans les charges de provisions	(4 627 203,277)	4 087 967,708	733 167,333	217 051,852	(22 673,278)	9 798,233	1 067 626,615	(15 553,980)	(61 158,539)	85 654,899	71 340,965	-	-	138 657,442	-	1 684 675,973
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	363 568,532	340 337,448	-	-	15 745,256	5 542,057	101 025,390	287,500	-	30 573,293	-	-	(19 072,206)	-	838 007,270
Commissions reçues des réassureurs	182 107,544	1 591 884,367	3 657 982,488	284 654,471	13 619,235	90 219,375	494 564,289	1 468 565,907	2 137,500	37 853,467	366 339,323	-	-	24 828,760	-	8 214 756,726
Solde de réassurance	(3 402 340,899)	(905 844,090)	(9 132 371,602)	(622 405,254)	(504 201,020)	(86 264,362)	(3 172 315,903)	(1 812 390,853)	(42 077,497)	58 767,118	(901 114,292)	-	-	48 623,248	-	(20 473 935,406)
Résultat technique	1 349 486,722	3 475 959,727	1 105 999,384	226 135,914	(555 820,881)	35 488,067	4 956 119,934	2 047 433,157	1 811 009,065	(2 438 189,599)	(235 598,936)	(418 588,755)	(576 545,306)	(371 679,386)	-	10 411 209,107
Résultat Technique	4 684 943,855	1 109 629,588	(174 195,347)	139 958,866	588 884,804	(157 891,717)	4 070 075,577	1 713 448,285	1 890 373,147	(2 825 014,316)	(238 119,476)	(198 411,162)	(194 095,608)	(324 469,926)	-	10 085 116,570

Annexe n°15

Tableau de rattachement du Résultat technique de la catégorie Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquisées	PRV1	3 168 324,759
Charges de prestations	CHV1	(1 111 380,414)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2	(28 121,014)
Solde de souscription		2 028 823,331
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(337 004,135)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(210 902,730)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(547 906,865)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	63 063,305
Participation aux résultats	CHV3	(90 750,714)
Solde Financier		(27 687,409)
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1_ 2°Colonne	(137 518,304)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV1_ 2°Colonne	350 652,719
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV2_ 2°Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_ 2°Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_ 2°Colonne	-
Solde de réassurance		213 134,415
Résultat technique		1 666 363
Résultat Technique N-1		1 109 293

Annexe n°16

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquisées		
Primes émises	PRNV11	153 532 571,460
Variation des primes non acquises	PRNV12	-4 616 698,988
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	-84 070 666,039
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV6	-9 766 755,129
Solde de souscription		59 695 150,292
<hr/>		
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-26 698 106,101
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-11 170 057,654
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-37 868 163,755
Produits nets des placements	PRNT3	10 820 034,598
Participations aux résultats	CHNV3	-1 761 876,622
Solde Financier		9 058 157,976
<hr/>		
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV1 _ 2°Colonne	-37 329 316,531
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	6 117 941,156
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	1 684 675,973
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3 _ 2°Colonne	838 007,270
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	8 214 756,726
Solde de réassurance		(20 473 935,406)
<hr/>		
Résultat technique		10 411 209,107
Résultat Technique N-1		10 076 840,458

GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26/04/2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **85 547 384,277** dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **11 962 103,850** dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats

Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

ECC MAZARS

Mohamed Hedi Kammoun

GAT ASSURANCES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017

Votre conseil nous a informé des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- GAT ASSURANCES a accordé à sa filiale GAT INVESTISSEMENT une avance en compte courant de 5.958.200 dinars rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant signée le 6 septembre 2017. Les intérêts facturés au titre de cette avance en 2017 s'élèvent à 116.278 dinars. En vertu du PV de l'AGE de GAT INVESTISSEMENT du 26/10/2017, il a été décidé de convertir cette avance en augmentation de capital de GAT INVESTISSEMENT et d'augmenter le capital par apport en numéraire de 9.171.800 dinars à libérer du quart à la souscription. Le montant libéré par GAT ASSURANCES s'élève à 2.292.950 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit à l'augmentation de capital de GAT Promotion Immobilière décidée par l'AGE du 17/03/2017 à concurrence de 6.500.000 dinars, totalement libérés courant 2017.
- GAT ASSURANCES a souscrit à l'augmentation de capital de la société THP (société ayant des administrateurs en commun) décidée par l'AGE du 03/03/2017 à concurrence de 1.000.000 dinars, totalement libérés à la souscription.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant. Ce montant s'élève pour l'exercice 2017 à 2.030 Dinars pour les frais téléphoniques et 1.355 dinars pour les frais de carburant ;
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 20.751 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 12.135 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 442.670 dinars et 17.857 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2017
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant pour l'exercice 2017. Ce montant s'élève à 4.770 dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE les frais de publications pour 11.954 dinars ;
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 149.496 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 35.912 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé des jetons de présence de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 6.000 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé des dividendes de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 91.154 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé des jetons de présence de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 6.000 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 25.655 dinars pour le local du centre d'expertise et de 98.727 dinars pour le local des archives.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 49.592 Dinars et de 14.499 dinars ;
- GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 32.915 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers) ;
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 76.404 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.

- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif. La charge facturée au titre de l'exercice 2017 s'élève en TTC à 47.993 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 358.574 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2017 s'élève à 14.757 dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat de travail du 01/07/2009 tel que modifié par les avenants du 01/07/2013 et du 19/02/2015.
- A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une assurance maladie du Groupe GAT prévue par la convention collective des assurances, du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance à effet du 01/07/2009, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques. Ce contrat de travail a pris fin le 01/04/2016.
Le 08/04/2016, GAT ASSURANCES a conclu un autre contrat avec Mr Mohamed Dkhili en vertu duquel ce dernier perçoit des honoraires mensuels de 25.800DT HT, une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et une prise en charge de ses frais de mission.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit et des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
- GAT ASSURANCES a cédé, au profit de son PDG, une voiture totalement amortie pour une valeur de 40.000 dinars.

Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en dinars	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	346 755		72 000	-
Avantages à long termes	-			
Avantages en nature	53 290			
Total	400 045	-	72 000	-

Les jetons de présence de l'exercice 2017 s'élevant à 48.000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration et 24.000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 26/04/2017.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

ECC MAZARS

Mohamed Hedi Kammoun

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

GAT VIE

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Mohamed Hedi KAMMOUN.

Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2017 (Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actifs incorporels	249 568	249 568	0	0
Investissements de recherche et développement	249 568	249 568	0	0
Actifs corporels d'exploitation	312 714	192 973	119 741	135 627
Installations techniques et machines	281 926	163 091	118 835	133 944
Autres installations, outillages et mobiliers	30 788	29 882	906	1 683
Placements	80 749 358	1 111 058	79 638 300	67 720 257
Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	6 714 665	0	6 714 665	6 214 665
AC31 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	6 714 665	0	6 714 665	6 214 665
Autres placements financiers	74 034 693	1 111 058	72 923 635	61 505 591
AC33 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	14 646 336	1 076 373	13 569 964	12 573 482
AC33 Obligations et autres titres à revenu fixe	25 807 112	29 685	25 777 426	24 788 855
AC33 Prêts hypothécaires	0	0	0	0
AC33 Autres Prêts	48 431	5 000	43 431	43 254
AC33 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	33 532 814	0	33 532 814	24 100 000
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	17 599 306	40 102	17 559 204	10 710 399
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 315 489	0	1 315 489	1 374 007
AC52 Provisions d'assurances vie	937 825	0	937 825	1 290 628
AC53 Provisions pour sinistres Vie	377 664	0	377 664	83 379
Créances	6 871 385	451 417	6 419 968	5 372 169
Créances nées d'opérations d'Assurance directe	2 778 225	451 417	2 326 808	1 929 865
AC61 Primes acquises et non émises	541 334	0	541 334	404 351
AC61 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	2 236 891	451 417	1 785 474	1 525 514
Créances nées d'opérations de réassurance	1 516 200	0	1 516 200	1 574 873
Autres Créances	2 576 960	0	2 576 960	1 867 431
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 375 305	0	2 375 305	1 665 520
AC633 Débiteurs divers	201 655	0	201 655	201 911
Autres éléments d'Actif	3 785 705	57 180	3 728 525	4 760 697
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	1 178 900	57 180	1 121 720	2 744 450
Comptes de régularisation Actif	2 606 805	0	2 606 805	2 016 247
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 457 528	0	2 457 528	1 866 651
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs	149 277	0	149 277	149 596
Total de l'Actif :	110 883 525	2 102 298	108 781 227	90 073 155

Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2017 (Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	31/12/2017	31/12/2016
CP1 Capital social ou fonds équivalent	7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	880 503	368 746
CP4 Autres capitaux propres	443 314	443 314
CP5 Résultat reporté	259 405	193 335
Total capitaux propres avant résultat :	8 583 222	8 005 395
CP6 Résultat au 31/12	1 788 912	1 445 827
Total capitaux propres avant affectation :	10 372 134	9 451 222
PA2 Provisions pour autres risques et charges	304 404	210 821
PA23 Autres provisions	304 404	210 821
PA3 Provisions techniques brutes	76 217 132	64 745 400
PA32 Provisions d'assurances Vie	70 392 714	58 853 375
PA33 Provisions pour sinistres Vie	2 864 488	3 523 775
PA34 Provisions pour participation aux bénéfices Vie	74 372	61 042
PA36 Autres provisions techniques Vie	2 885 558	2 307 208
PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte	18 790 443	12 375 472
PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 315 489	1 374 007
PA6 Autres dettes	937 853	1 338 018
PA63 <u>Autres dettes</u>	937 853	1 338 018
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	264 487	271 117
PA634 Crédoiteurs divers	654 104	1 065 227
PA635 Concours bancaires	19 262	1 673
PA7 Autres passifs	843 772	578 215
PA71 Comptes de régularisation passif	843 772	578 215
Total des capitaux propres et du Passif :	108 781 227	90 073 155

Etat de résultat technique vie de GAT VIE
Exercice clos le 31 décembre 2017 (Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'Assurance VIE	Opérations Brutes 31/12/2017	Cessions 31/12/2017	Opérations Nettes 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2016
Primes	26 500 432	-541 268	25 959 164	17 937 163
Primes émises et acceptées	26 500 432	-541 268	25 959 164	17 937 163
Produits de placements	6 302 188	0	6 302 188	4 767 749
Plus values non réalisées sur placements	93 190	0	93 190	0
Autres produits techniques	0	0	0	0
Charge de sinistres	-9 720 438	337 877	-9 382 561	-13 305 042
Montants payés	-10 379 726	43 592	-10 336 134	-12 433 918
Variation de la provision pour sinistres	659 288	294 285	953 573	-871 125
Variation des autres provisions techniques	-18 545 991	-352 803	-18 898 793	-5 412 207
Provisions d'assurance vie	-11 539 339	-289 202	-11 828 540	-3 166 952
Autres provisions techniques	-591 681	-63 601	-655 282	-419 058
Provisions sur Contrats en Unité de compte	-6 414 971	0	-6 414 971	-1 826 197
Participation aux bénéfices et ristournes	-9 883	298 536	288 652	292 580
Frais d'exploitation	-1 561 764	43 476	-1 518 288	-1 290 045
Frais d'acquisition	-1 003 872	26 086	-977 787	-804 527
Frais d'Administration	-557 892	17 390	-540 501	-485 518
Autres charges techniques	-595 796	0	-595 796	-924 030
Charges des placements	-353 526	-21 424	-374 950	-292 623
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-202 535	0	-202 535	-169 266
Résultat technique de l'assurance Vie	1 905 877	-235 606	1 670 271	1 604 279

Etat de résultat de GAT VIE

Exercice clos le 31 décembre 2017 (Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de Résultat	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Technique de l'Assurance Vie	1 670 271	1 604 279
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie	202 535	169 266
Autres produits non techniques	6	537
Autres charges non techniques	-1 695	0
Résultats provenant des activités ordinaires	1 871 117	1 774 082
Impôts sur le Résultat	-73 725	-246 869
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	1 797 392	1 527 213
Pertes Extraordinaires	-8 480	-81 386
Résultat net après modifications comptables :	1 788 912	1 445 827

Etat de flux de trésorerie de GAT VIE

Exercice clos le 31 décembre 2017 (Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de Flux de Trésorerie

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	24 493 988	13 681 158
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-8 622 026	-8 609 417
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	0	0
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	0	0
E5 Commissions versées sur les acceptations	0	0
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-231 772	-286 595
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	21 078	0
E8 Commissions reçues sur les cessions	0	0
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-98 208	-133 589
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 000 595	-1 611 092
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	0	0
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-42 664 252	-27 551 203
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	23 988 074	23 829 736
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-975 624	-895 566
E16 Produit financiers reçus	5 345 534	3 824 721
E17 Impôts sur les bénéfices payés	0	0
E18 Autres mouvements	-29 300	-95 400
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	-773 103	2 152 753
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	0	0
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
F2 Dividendes et autres distributions	-867 217	0
F3 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
F4 Remboursements d'emprunts	0	0
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	0	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-867 217	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variations de trésorerie	-1 640 320	1 616 724
Trésorerie de début d'exercice	2 799 957	1 183 233
Trésorerie de fin d'exercice	1 159 637	2 799 957

Tableau des engagements reçus et donnés
Exercice clos le 31 décembre 2017 (Exprimé en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
HB1 Engagements reçus	949 895	949 895
Avals, cautions de garanties sur conventions de portage	699 945	699 945
Autres engagements reçus	249 950	249 950
HB2 Engagements donnés		
HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres		
HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance.

Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2017 a été marqué par :

- **Le lancement du produit Valoris+** : GAT VIE a mis en place un nouveau produit individuel d'assurance vie en février 2017. Ce produit offre deux garanties de base (épargne et décès) ainsi qu'une large gamme de garanties complémentaires prévoyance.
- **Le développement du système d'information** : GAT VIE a intégré un grand nombre de produits et de nouvelles fonctionnalités au niveau du système d'information Logivie.
- **Le développement commercial** : Dans le cadre de son développement commercial, GAT VIE a mis en place un programme de formation continue dédié aux agents généraux d'assurance.

Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les

normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de Trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'évaluation des placements représentatifs des contrats en unité de compte est faite à la valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

- 1. Les provisions mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

- 2. Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2017 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2018.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

3. Les réserves de stabilité :

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

4. Les provisions pour participation aux bénéfices :

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats

5. Les provisions des contrats en unités de compte :

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en Unités de compte.

• Les Etats de Résultat :

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;

- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.

- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance au 31/12/2017. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au cours de l'exercice 2017, les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Les états financiers :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance au 31/12/2017 ;
- L'état de résultat ;

- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2017 totalise tant à l'actif qu'au passif 108 781 227 dinars (dont 8 583 222 Dinars comme total Capitaux propres avant résultat de l'exercice) contre 90 073 155 dinars en 2016 accusant ainsi une hausse de 20.8%.

L'exercice 2017 a dégagé un résultat bénéficiaire net d'impôt de 1 788 912 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 1 445 827 dinars en 2016.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2017 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 25 959 164 dinars contre 17 937 163 dinars en 2016.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2017.

Note sur le Bilan

Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels :

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2017 une valeur brute de 312 714 dinars les amortissements totalisent un montant de 192 973 dinars soit une valeur nette de 119 741 dinars contre une valeur comptable nette de 135 627 dinars à fin 2016.

Note n° 5 : Les placements :

Le portefeuille des placements de GAT VIE totalise au 31 décembre 2017 un montant net de 79 638 300 dinars contre 67 720 256 dinars au 31 décembre 2016, soit une hausse de 18%.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2017			2016		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	15 906 000	0	15 906 000	15 206 000	0	15 206 000
Emprunts obligataires	9 871 426	0	9 871 426	9 582 855	0	9 582 855
Compte à terme	33 532 814	0	33 532 814	24 100 000	0	24 100 000
Billets de trésorerie	29 685	29 685	0	29 685	29 685	0
Titres cotés, sicav et FCP	12 276 947	538 442	11 738 505	11 631 980	389 956	11 242 024
Titres et Actions non cotés	9 084 055	537 931	8 546 124	8 084 055	537 931	7 546 124
Autres prêts	48 431	5 000	43 431	48 254	5 000	43 254
Total	80 749 358	1 111 058	79 638 300	68 682 829	962 572	67 720 257

Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unité de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unité de compte présente un solde net de 17 559 204 dinars au 31 décembre 2017 contre 10 710 399 dinars à fin 2016 soit une hausse de 64%.

Cette importante évolution est expliquée notamment par la production des affaires nouvelles de l'année 2017.

Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 1 315 489 dinars , contre 1 374 007 dinars l'exercice précédent.

Note n° 8 : Les créances :

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2017 pour un montant net de 6 419 968 dinars contre un montant de 5 372 169 dinars à fin 2016 et présente le détail suivant :

En Dinars	2017	2016
Créances nées d'op. d'assurances directes	2 326 807	1 929 865
Créances nées d'opérations de réassurances	1 516 200	1 574 873
Etat et organismes de sécurité sociale	2 375 592	1 665 808
Débiteurs divers	201 369	201 623
Total	6 419 968	5 372 169

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés.. Ces créances représentent 8.4 % du chiffre d'affaires 2017 alors qu'en 2016 ce rapport était de 10.4%
- Créances nées d'opération de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 516 200 dinars au 31 décembre 2017 contre un solde de 1 574 873 en 2016.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présent à fin 2017 un solde de 201 369 dinars contre un solde de 201 623 dinars l'exercice précédent.

Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 un montant net de 3 728 525 dinars contre 4 760 697 dinars en 2016 et se détaille comme suit :

En Dinars	2017	2016
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	1 121 720	2 744 451
Comptes de régularisation	2 606 805	2 016 247
Total	3 728 525	4 760 697

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2017	2016
Les intérêts et loyers acquis et non échus	2 457 528	1 866 651
Les autres comptes de régularisation	149 277	149 596
Total	2 606 805	2 016 247

Note n°10 : Capitaux propres et réserves :

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2017 un montant de 10 372 134 dinars contre un montant de 9 451 222 dinars au 31 décembre 2016 enregistrant ainsi une hausse de 9.7%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinar	2016	Variation (+)	Variation (-)	2017
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	103 235	81 958		185 193
Réserves facultatives	213 511			213 511
réserves pour fonds social	52 000	50 000		102 000
Réserves spéciales de réinvestissement		379 799		379 799
Résultat reportés	193 335	259 405	193 335	259 405
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2016	1 445 827		1 445 827	0
Résultat de l'exercice 2017		1 788 912		1 788 912
Total des capitaux propres	9 451 222	2 560 074	1 639 162	10 372 134

Note n°11 : Les Provisions techniques brutes :

Au 31 Décembre 2017, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 76 217 132 dinars contre un solde de 64 745 400 dinars au 31 décembre 2016.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2017	2016
Provisions mathématiques	70 392 714	58 853 375
Provisions pour sinistres à payer	2 864 488	3 523 775
Autres provisions techniques	2 885 558	2 307 208
Provisions pour participation aux bénéfiques	74 372	61 042
Total	76 217 132	64 745 400

Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 19.6% passant de 58 853 375 dinars en 2016 à 70 392 714 dinars au 31 décembre 2017. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2017	2016
Contrats Mixte	41 382 215	36 277 269
Contrats Epargne	18 026 895	11 753 392
Contrats Décès	10 983 604	10 822 715
Total	70 392 714	58 853 375

Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2017 à 2 864 488 dinars contre 3 523 775 dinars en 2016. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances 31/12/2016 comme suit :

En Dinars	2017	2016
Contrats Mixte	1 023 553	1 649 264
Contrats Epargne	90 373	252 934
Contrats Décès	1 750 562	1 621 577
Total	2 864 488	3 523 775

- Les provisions pour participation aux bénéfiques :

Au 31/12/2017, le montant de la provision pour participation aux bénéfiques présente un solde de 74 372 dinars contre un solde de 61 042 dinars au 31/12/2016.

- Les autres provisions techniques : La provision de stabilité

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 2 885 558 dinars en 2017 contre un solde de 2 307 208 dinars en 2016.

Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unité de compte (U.C) :

Les provisions mathématiques des contrats en unité de compte s'élèvent à 18 790 443 dinars en 2017, contre un solde de 12 375 472 dinars en 2016, soit une hausse de 52%.

L'actif représentatif des U.C a totalisé un montant net 10 710 399 dinars en 2016 contre 17 559 204 dinars en 2017.

L'écart entre les provisions techniques et les actifs adossés aux contrats en U.C est justifié, d'une part, par le fait qu'au 31.12 une partie des primes émises demeurent non encaissées.

D'autre part, la compagnie a encaissé en fin d'année des primes des contrats en Unité de Compte alors que le placement correspondant n'a pas été effectué pour des raisons de date de valeur.

Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 1 315 489 dinars au 31/12/2017. Il est constitué principalement de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Note n°14 : Les dettes :

Les dettes de la compagnie s'élèvent aux 31/12/2017 à 937 853 dinars contre 1 338 017 dinars à fin 2016. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2017	2016
Etat et organismes de sécurité sociale	264 487	271 117
Créditeurs divers	654 104	1 065 227
Concours bancaires	19 262	1 673
Total	937 853	1 338 017

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2017 un solde de 654 104 dinars contre un solde de 1 065 227 en 2016 composée essentiellement des dettes envers la société mère.

En effet, le solde du compte courant du GAT Assurances présente un solde créditeur de 492 989 dinars contre un solde créditeur de 879 945 dinars l'exercice précédent.

Note n°15 : Les autres passifs :

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2017 à 843 772 dinars contre 578 215 dinars en 2016. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements. Sa hausse s'explique par les nouvelles acquisitions enregistrées en 2017.

Notes sur les états de résultat

1- Etat de résultat technique de l'assurance 31/12/2017

Note n°16 : Les primes émises :

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2017 s'élèvent à 26 500 432 dinars contre un montant de 18 572 560 dinars l'exercice précédent.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 541 268 dinars contre 635 397 dinars en 2016.

La défalcation du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance 31/12/2017 se présente comme suit :

En Dinars	2017	2016	Tx Evolution
Contrats Mixte	5 712 886	5 303 087	8%
Contrats Epargne	11 861 034	6 765 921	75%
Contrats Décès	2 677 209	2 240 556	19%
Contrats en Unité de Compte	6 249 303	4 262 996	47%
Total	26 500 432	18 572 560	43%

Note n°17 : Les produits des placements :

Au 31 décembre 2017, les produits bruts de placements se sont élevés à 6 302 188 dinars et les charges de placement ont atteint 353 526 dinars. Le revenu net de placement a atteint 5 948 662 dinars contre un revenu net de 4 493 622 dinars l'exercice précédent.

Note n°18 : Les produits non réalisés sur placements :

Il s'agit des plus-values constatées et non réalisées au 31-12-2017 au titre des placements des contrats en unité de compte.

Note n°19 : La Charge de sinistres :

En 2017, on a enregistré une charge de sinistre nette de cession de 9 382 561 dinars contre 13 305 042 dinars l'exercice précédent soit 35 % du chiffre d'affaires contre 72 % l'exercice précédent.

Cette importante hausse s'explique par les transferts des provisions entre les contrats générant un chiffre d'affaires par compensation.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élèvent au 31/12/2017 à 43 592 dinars.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2017.

La répartition des montants payés entre les différentes catégories d'assurances 31/12/2017 se présente comme suit :

En Dinars	2017	2016	Tx Evolution
Contrats Mixte	4 699 891	6 581 370	-29%
Contrats Epargne	3 229 959	2 692 371	20%
Contrats Décès	808 475	985 855	-18%
Contrats en Unité de Compte	1 641 401	2 531 116	-35%
Total	10 379 726	12 790 711	-19%

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit ;

En Dinars	2017	2016
Contrats Mixte	-625 711	535 201
Contrats Epargne	-162 562	201 225
Contrats Décès	128 985	-103 647
Total	-659 288	632 779

Note n°20 : Variation des autres provisions techniques :

Ce poste a atteint, en brut, au 31 décembre 2017 la somme de 18 545 991 dinars contre 5 301 860 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2017	2016
Contrats Mixte	5 444 461	-1 142 449
Contrats Epargne	6 273 503	4 823 824
Contrats Décès	413 056	-205 713
Contrats en Unité de Compte	6 414 971	1 826 197
Total	18 545 991	5 301 860

Note n°21 : Participations aux bénéfices et ristournes :

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2017 s'est élevée à 9 883 dinars contre 36 425 dinars l'exercice précédent.

Note n°22 : Les frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2017, la somme de 1 561 764 dinars contre 1 339 612 dinars en 2016 soit une hausse de 17%. Ces frais représentent 6% du chiffre d'affaires en 2017 contre 7% en 2016.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

Les frais d'acquisition : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31/12/2017 à 1 003 872 Dinars contre 854 094 dinars.

Les frais d'administration : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2017 à 557 892 Dinars contre 485 518 Dinars l'exercice précédent.

Note n°23 : Les autres charges techniques :

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2017 à 595 796 dinars soit 2 % du Chiffre d'affaires contre 5% en 2016.

Note n°23 : Les charges de placements :

Les charges de placements se sont élevées en 2017 à 353 526 dinars contre 274 127 dinars l'exercice 2016. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2017	2016
Charges de gestion des placements,	56 473	25 647
Correction de valeur sur placements	181 102	21 900
Pertes provenant de la réalisation des placements	115 951	226 580
Total	353 526	274 127

✓ **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés.

✓ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constaté sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suites à la cession des actions cotées.

Note n°24 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat :

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au cours de l'exercice 2017, les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Les actifs cantonnés aux capitaux propres sont les suivants :

Actif	Taux	Duration	Poids	Montant
GAT Immobilier	0%	7	31%	3 184 665
GAT Assurances	3%	7	13%	1 305 900
GATPI	0%	7	34%	3 530 000
TJARI	8%	1	0%	567
BIAT	6%	7	1%	97 504
BTK 19112015 1095J	6%	3	3%	300 000
STUSID 22042015 1825J	6%	4	1%	100 000
ATL 2015-2	6%	6	6%	572 500
B0522	6%	6	1%	100 000
GAT Investissement	0%	7	0%	11 000
SDA	0%	-	0%	25 559
B0732	7%		5%	557 812
BNA 28122017 1096 J				575 982
BH				10 645
Placements alloués aux fonds propres				10 372 134

Au 31 décembre 2017, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 5 948 662 dinars contre un revenu net de 4 493 622 dinars l'exercice précédent.

Le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 202 535 dinars contre 169 266 dinars au 31 décembre 2016.

2- LE RESULTAT TECHNIQUE au 31/12/2017

L'exercice 2017 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 1 670 271 dinars contre un bénéfice technique de 1 604 279 dinars 2016.

Note n°25 : Le résultat des activités ordinaires :

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2017 avant impôt s'élève à 1 871 117 dinars contre 1 774 082 dinars en 2016.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 73 725 dinars pour l'exercice 2017.

Le résultat net de l'exercice 2017 est bénéficiaire et s'élève à 1 788 912 dinars contre un résultat bénéficiaire de 1 445 827 dinars en 2016.

Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie qui proviennent des activités de l'entreprise au 31/12/2017 peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note n°26 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Au cours de l'exercice 2017, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 773 103 dinars contre 2 152 753 dinars en 2016.

Note n°27 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

En 2017, aucun flux lié aux activités d'investissement n'a été effectué

Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Au cours de l'exercice 2017, GAT VIE a payé les dividendes de l'exercice 2016 pour un montant de 867 217 dinars.

La variation de la trésorerie est de 1 640 320 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 1 159 637 dinars contre 2 799 957 dinars en 2016.

Note n°29 : Note sur les opérations liées :

GAT Vie a loué auprès de la société TUNISIE VALEURS (société ayant des administrateurs en commun avec GAT vie) un local à usage exclusif de présentation de produits d'assurance vie à l'immeuble Integra centre urbain nord. Le loyer annuel est fixé à 3.000 dinars hors taxes payables trimestriellement. La location a été consentie et acceptée pour une année renouvelable par tacite reconduction commençant le 04/12/2017 et s'achevant le 03/12/2018.

GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 857.063 dinars.

GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 35.912 dinars.

GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 21.344 dinars.

GAT VIE a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT Immobiliers pour un montant brut de 6.579 dinars

GAT VIE a reçu des jetons de présence de GAT ASSURANCES pour un montant Brut de 6.000 dinars.

GAT Vie a servi des jetons de présence GAT Assurances pour un montant Brut de 9.000 dinars.

GAT Assurances a refacturé à GAT Vie les frais de publications légales réglées par GAT Assurances pour un montant de 11.954 dinars.

Le compte « sociétés du Groupe GAT INVESTSSEMENT » présente un solde créditeur au 31/12/2017 de 19.735 Dinars relatif à la facturation par GAT Investissements des frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI).

GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT Vie une convention de prestation de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2017 s'élève en TTC à 19.736 dinars.

GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2017 s'élève à 149.496 Dinars.

GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 358.574 Dinars.

GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 8.000 Dinars.

GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 10.928 Dinars.

La quote part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 442.670 Dinars.

La quote part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche santé) s'élève à 76.404 Dinars.

GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 12.135 Dinars.

GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2017 s'élève à 49.592 Dinars.

Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2017 de 492.989 Dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de refacturation des charges communes.

GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 14.757 Dinars.

GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2017 à 4.770 Dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.

GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2017 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 33.394 dinars et Ridha Jlassi : 3.594 dinars.

Annexes



Annexe 8: Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2017

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.N.C A la clôture
	A	Acquisition		A	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
	l'ouverture	ou constitution	ou reprises	la clôture	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	249 568	0	0	249 568	249 568	0	0	0	0	0	249 568	0	0
Concessions, brevets, marques	249 568	0	0	249 568	249 568	0	0	0	0	0	249 568	0	0
Actifs corporels d'exploitation	304 903	7 811	0	312 714	169 276	0	23 696	0	0	0	192 973	0	119 741
Installations techniques et machines	274 115	7 811	0	281 926	140 171		22 920		0	0	163 091	0	118 835
Autres installations, outillage et mobilier	30 788	0	0	30 788	29 105		776		0	0	29 882	0	906
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	0			0									0
Placements	79 438 946	45 075 462	26 165 745	98 348 664	0	1 008 291	0	179 705	0	36 835	0	1 151 160	97 197 504
Terrains et constructions d'exploitation & hors exploitation	0			0	0	0					0	0	0
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	6 214 665	500 000	0	6 714 665	0	0	0	0	0	0	0	0	6 714 665
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Bons et Obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements dans les Entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Bons et Obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres placements financiers	73 224 281	44 575 462	26 165 745	91 633 999	0	1 008 291	0	179 705	0	36 835	0	1 151 160	90 482 839
Actions, autres titres à revenu variable	13 501 370	17 955 850	16 810 883	14 646 336	0	927 888	0	172 506	0	24 021	0	1 076 373	13 569 963
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 818 540	1 950 000	961 429	25 807 111	0	29 685	0	0	0	0	0	29 685	25 777 426
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts	48 254	5 801	5 624	48 432	0	5 000	0	0	0	0	0	5 000	43 432
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	24 100 000	13 083 000	3 650 186	33 532 814	0	0	0	0	0	0	0	0	33 532 814
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	10 756 117	11 580 812	4 737 623	17 599 306	0	45 718		7 199	0	12 814	0	40 102	17 559 204

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2017

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 714 665	6 714 665	9 418 526	3 203 861
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	14 646 336	13 569 964	13 569 964	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)				
Autres parts d'OPCVM (4)				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	25 807 111	25 777 426	25 777 426	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	48 431	43 431	43 254	
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts (6)	33 532 814	33 532 814	33 532 814	
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	17 599 306	17 559 204	17 559 204	
	Total :	98 348 663	97 901 188	3 203 861

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Inventaire 2015</i>					
Règlements cumulés	1 779 363	2 482 095	2 182 685	3 055 672	4 715 438
Provisions pour sinistres	254	3 215	58 876	1 000 819	3 956 592
Total charges des sinistres	1 779 617	2 485 310	2 241 561	4 056 491	8 672 030
<hr/>					
Primes acquises	3 220 991	4 623 080	6 356 724	7 798 944	13 429 891
% sinistres / primes acquises	55,25%	53,76%	35,26%	52,01%	64,57%
<hr/>					
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Inventaire 2016</i>					
Règlements cumulés	2 490 365	2 189 489	3 289 265	8 169 290	9 052 323
Provisions pour sinistres	80 435	113 599	252 229	439 138	2 592 102
Total charges des sinistres	2 570 800	2 303 088	3 541 494	8 608 428	11 644 425
<hr/>					
Primes acquises	4 623 080	6 356 724	7 798 944	13 429 891	18 572 560
% sinistres / primes acquises	55,61%	36,23%	45,41%	64,10%	62,70%
<hr/>					
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2017</i>					
Règlements cumulés	2 189 489	3 395 601	8 287 245	11 274 128	7 816 828
Provisions pour sinistres	56 700	120 712	337 665	293 929	2 346 300
Total charges des sinistres	2 246 189	3 516 313	8 624 910	11 568 057	10 163 128
<hr/>					
Primes acquises	6 356 724	7 798 944	13 429 891	18 572 560	26 500 432
% sinistres / primes acquises	35,34%	45,09%	64,22%	62,29%	38,35%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2017

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	69 835		69 835
Revenus des autres placements		6 232 353	6 232 353
Total produits des placements	69 835	6 232 353	6 302 188
Frais externes et internes		-353 526	-353 526
Total charges des placements	0	-353 526	-353 526

Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2017	Total
Primes Acquisées	26 500 432
Charges de prestations	-9 720 438
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-18 545 991
Autres Produits Techniques	
Solde de souscription :	-1 765 997
Frais d'acquisition	-1 003 872
Autres charges de gestion nettes	-1 153 687
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-2 157 559
Produits nets de placements	5 839 317
Participation aux résultats	-9 883
Solde Financier :	5 829 433
Part des réassureurs dans les primes acquises	-541 268
Part des réassureurs dans les prestations payées	337 877
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-352 803
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	298 536
Commissions reçues des réassureurs	22 053
Solde de réassurance :	-235 606
Résultat technique décembre 2017	1 670 271
Résultat technique décembre 2016	1 604 278
Variation 2016 - 2017 :	0
Informations complémentaires :	
Versement périodique de rente Vie	229 848
Rachats Vie payés	3 692 715
Sinistres et Capitaux échus Vie	6 222 767
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 31 décembre 2017	95 007 575
Provisions techniques brutes Vie au 31 décembre 2016	77 120 872

Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique

par catégorie d'assurance aux états financiers

Raccordement**Total****Catégorie : Vie au 30/06/2017**

Primes Acquisées	PRV11	26 500 432
Charges de prestations	CHV11	-9 720 438
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	-18 545 991

Solde de souscription : **-1 765 997**

Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-1 003 872
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	-1 153 687

Charges d'acquisition et de gestion nettes : **-2 157 559**

Produits nets de placements	PRV2, CHV9	5 839 317
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-9 883

Solde Financier : **5 829 433**

Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-541 268
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	337 877
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	-352 803
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	298 536
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	22 053

Solde de réassurance : **-235 606**

Résultat technique : **1 670 271**

Informations complémentaires :

Versements périodiques de rentes Vie	229 848
Montants des rachats Vie	3 692 715
Sinistres et Capitaux échus Vie	6 222 767
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	95 007 575
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	77 120 872

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 108 781 227 dinars, des capitaux propres positifs de 10 372 134 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 788 912 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous

sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune

autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Dans ce cadre, nous invitons la compagnie à veiller sur le respect de l'article 32 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, qui traite des conditions de représentation des engagements des contrats en unité de comptes par des actifs.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie » avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 29 mars 2018
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN
ECC Mazars

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la Société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2017 (autres que rémunérations des dirigeants) :

GAT Vie a loué auprès de la société TUNISIE VALEURS (société ayant des administrateurs en commun avec GAT vie) un local à usage exclusif de présentation de produits d'assurance vie à l'immeuble Integra centre urbain nord. Le loyer annuel est fixé à 3.000 dinars hors taxes payables trimestriellement. La location a été consentie et acceptée pour une année renouvelable par tacite reconduction commençant le 04/12/2017 et s'achevant le 03/12/2018.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2017 :

1. GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 857.063 dinars.
2. GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant brut de 35.912 dinars.

3. GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant brut de 21.344 dinars.
4. GAT VIE a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT Immobiliers pour un montant brut de 6.579 dinars
5. GAT VIE a reçu des jetons de présence de GAT ASSURANCES pour un montant brut de 6.000 dinars.
6. GAT Vie a servi des jetons de présence GAT Assurances pour un montant brut de 9.000 dinars.
7. GAT Assurances a refacturé à GAT Vie les frais de publications légales réglées par GAT Assurances pour un montant de 11.954 dinars.
8. Le compte « sociétés du Groupe GAT INVESTSSEMENT » présente un solde créditeur au 31/12/2017 de 19.735 Dinars relatif à la facturation par GAT Investissements des frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI).
9. GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT Vie une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2017 s'élève en TTC à 19.735 dinars.
10. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2017 s'élève à 149.496 Dinars.
11. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès du GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 358.574 Dinars.
12. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès du GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 8.000 Dinars.
13. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 10.928 Dinars.
14. La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 442.670 Dinars.
15. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche santé) s'élève à 76.404 Dinars.
16. GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 12.135 Dinars.

17. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2017 s'élève à 49.592 Dinars.
18. Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2017 de 492.989 Dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de refacturation des charges communes.
19. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 14.757 Dinars.
20. GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2017 à 4.770 Dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.
21. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2017 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 33.394 dinars et Ridha Jlassi : 3.594 dinars

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :

1. Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désigné par le Conseil d'Administration du 14/06/2013. Son mandat a été renouvelé le 07/08/2017.
2. Le DGA de GAT VIE a été désigné par le conseil d'administration du 06/04/2016.
3. Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
4. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2017 se présentent comme suit :
 - Les jetons de présence de l'exercice 2017 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2017 et s'élèvent à 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 la somme de 12.000 dinars en Brut.
 - La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2017 s'élève à 48.895 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à CT	48 895	0	172 585	6 027	36 000	0
Avantages à long termes	0	0	5 410	0	0	0
Avantages en nature	0	0	11 778	0	0	0
Total	48 895	0	189 773	6 027	36 000	0

Fait à Tunis, le 29 mars 2018

Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN

ECC Mazars

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	8 469	8 469
Moins : amortissements		-8 469	-8 469
		<u>-</u>	<u>-</u>
Immobilisations corporelles	3	1 463 472	1 367 045
Moins : amortissements		-929 382	-1 028 073
		<u>534 090</u>	<u>338 972</u>
Immobilisations financières	4	10 651 148	10 730 517 (*)
Moins : provisions		-629 329	-420 209
		<u>10 021 819</u>	<u>10 310 308</u>
Total des actifs immobilisés		10 555 909	10 649 280
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		10 555 909	10 649 280
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	57 435 544	67 831 828
Moins : provisions		-108 144	-151 325
		<u>57 327 400</u>	<u>67 680 503</u>
Clients et comptes rattachés	6	2 487 748	2 890 012
Moins : provisions		-199 416	-
		<u>2 288 332</u>	<u>2 890 012</u>
Autres actifs courants	7	1 007 810	896 487 (*)
Moins : provisions		-28 129	-11 143
		<u>979 681</u>	<u>885 344</u>
Placements et autres actifs financiers	8	112 854	97 290
Moins : provisions		-	-
		<u>112 854</u>	<u>97 290</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	9	391 490	1 601 327
Total des actifs courants		61 099 757	73 154 476
TOTAL DES ACTIFS		71 655 666	83 803 756

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		5 050 500	5 050 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
Réserves		19 245 612	18 877 656
Autres capitaux propres		5 837 915	5 837 915
Résultats reportés		1 169 199	1 266 739
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		32 979 789	32 709 373
Résultat net de l'exercice	10	1 774 868	1 525 557
Total des capitaux propres avant affectation	11	34 754 657	34 234 930
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	16 493 369	32 199 113
Autres passifs financiers	13	693 726	668 645
Provisions	14	690 451	330 589 (*)
Total des passifs non courants		17 877 546	33 198 347
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	2 369 053	3 978 085 (*)
Autres passifs courants	16	2 399 880	2 216 922 (*)
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	14 254 530	10 175 472
Total des passifs courants		19 023 463	16 370 479
Total des passifs		36 901 009	49 568 826
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		71 655 666	83 803 756

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens immobiliers	18	20 956 163	18 056 251
Autres produits d'exploitation	19	36 121	30 448 (*)
Total des produits d'exploitation		20 992 284	18 086 699
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des en-cours	20	-10 396 284	-3 742 112
Achats de terrains	21	-79 230	-
Achats d'études et de prestations de services	22	-235 703	-310 724
Achats de matériels, équipements et travaux	23	-2 263 572	-6 671 913
Charges de personnel	24	-1 504 648	-1 482 367
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	25	-812 280	-165 145
Autres charges d'exploitation	26	-665 027	-673 134 (*)
Total des charges d'exploitation		-15 956 744	-13 045 395
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 035 540	5 041 304
Charges financières nettes	27	-2 784 867	-3 146 860
Produits des placements	28	167 279	196 812
Autres gains ordinaires	29	186 943	142 272 (*)
Autres pertes ordinaires	30	-80 459	-4 909 (*)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 524 436	2 228 619
Impôt sur les sociétés	31	-749 568	-540 817
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 774 868	1 687 802
Éléments extraordinaires	32	-	-162 245
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 774 868	1 525 557

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Encaissements recus des clients		22 382 459	17 723 857
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-7 335 527	-11 269 681
Intérêts payés		-3 255 413	-2 991 704
Intérêts reçus		138 996	-
Impôts sur les bénéfices payés		-664 484	-15 985
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		11 266 031	3 446 487
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-270 243	-62 383
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		46 747	11 530
Décaissements pour acquisition d'actifs financiers		-	-
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		48 777	20 641 (*)
Dividendes reçus		126 206	253 816
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement		-48 513	223 604
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes distribués		-1 212 103	-1 212 097
Encaissements provenant des emprunts		-	8 400 000
Remboursements d'emprunts		-11 257 248	-8 685 748
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-12 469 351	-1 497 845
VARIATION DE TRÉSORERIE		-1 251 833	2 172 246
Trésorerie au début de l'exercice		1 601 327	-569 919
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 & 17	349 494	1 601 327

(*) Retraités à des fins de comparabilité.

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA).

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA a réalisé plusieurs projets pour le compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Cèllets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

La structure de son capital social se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,634%
CTAMA	178 480	178 480	3,534%
ASSURANCE COMAR	69 711	69 711	1,380%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,287%
STRATÉGIE ACTIONS SICAV	62 540	62 540	1,238%
FCP SÉCURITÉ	54 225	54 225	1,074%
Autres actionnaires	1 103 681	1 103 681	21,853%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et par les arrêtés du Ministre des Finances portant approbation des Normes Comptables Tunisiennes. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour l'enregistrement des transactions et autres événements au cours de l'exercice 2017 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 se résument comme suit :

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.2. Titres de participations

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la Société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.3. Stocks

➤ Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

Une provision pour dépréciation est constituée pour les immeubles et les terrains aménagés, dont les travaux de construction ou d'aménagement ont été achevés depuis plus de trois ans, à partir de la date du procès-verbal de récolement et qui ne sont pas encore vendus ou promis à la vente, ainsi que ceux promis à la vente depuis plus d'un an, et ce, conformément aux taux suivants :

a) *Pour les locaux construits :*

- 15% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 30% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 45% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 60% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année.

b) *Pour les terrains aménagés :*

- 5% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 10% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 15% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 25% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année ;
- 40% du coût de revient comptabilisé après la fin de la 7^{ème} année.

2.4. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par la Société se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le cadre conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) *Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) *Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de la Société, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

2.6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;

- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.7. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.8. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence prévu par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode directe pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

2.9. Changement de présentation de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Société ESSOUKNA et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, d'une part, et de répondre à des exigences d'harmonisation des méthodes comptables au sein du groupe immobilier de la BNA dont elle fait partie, d'autre part, des changements ont été opérés en matière de présentation de certaines rubriques des états financiers.

En effet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au niveau du bilan :

- Les échéances impayées sur fonds gérés (correspondant à des participations) figurent, au niveau de l'actif du bilan, parmi les immobilisations financières ;
- Les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés figurent, au niveau de l'actif du bilan, en diminution des immobilisations financières ;
- Les échéances à moins d'un an sur emprunt national figurent, au niveau de l'actif du bilan, parmi les placements et autres actifs financiers (courants) ;
- Les échéances à moins d'un an sur prêts octroyés au personnel figurent, au niveau de l'actif du bilan, parmi les placements et autres actifs financiers (courants) ;
- Les provisions pour dépréciation des autres actifs courants figurent, au niveau de l'actif du bilan, en diminution des autres actifs courants ;
- Les charges à payer au titre des fonds gérés (SICAR INVEST) figurent, au niveau du passif du bilan, parmi les autres passifs courants.

Au niveau de l'état de résultat :

- Les produits de location de bureaux et de vente de dossiers d'appel d'offres figurent, au niveau de l'état de résultat, parmi les autres produits d'exploitation ;
- Les pertes sur affaires litigieuses figurent, au niveau de l'état de résultat, parmi les autres pertes ordinaires.

Les chiffres correspondants des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité comme suit :

(En DT)

Rubrique	Solde avant retraitement au 31/12/2016	Solde après retraitement au 31/12/2016	Montant du retraitement
Bilan - actifs :			
- Immobilisations financières	10 050 058	10 310 308	260 250
- Autres actifs courants	953 644	885 344	(68 300)
- Placements et autres actifs financiers	289 250	97 290	(191 960)
Bilan - passifs :			
- Provisions pour risques et charges	330 599	330 589	10
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 071 538	3 978 085	(93 453)
- Autres passifs courants	2 123 469	2 216 922	93 453
État de résultat :			
- Autres produits d'exploitation	28 000	30 448	2 448
- Autres gains ordinaires	144 720	142 272	(2 448)
- Autres charges d'exploitation	673 488	673 134	(354)
- Autres pertes ordinaires	4 555	4 909	354

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Logiciels	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Total des immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Terrains	162 500	-	-	162 500	-	-	-	-	162 500	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	304 093	10 678	-	314 771	36 009	46 687
Matériel de transport	324 241	264 780	175 790	413 231	264 887	45 570	168 768	141 689	271 542	59 354
Installations générales, Agencements & Aménagements des constructions	310 303	19 274	-	329 577	274 148	16 826	-	290 974	38 603	36 155
Équipements de bureaux	111 703	1 014	14 768	97 949	89 257	7 798	14 768	82 287	15 662	22 446
Équipements informatiques	107 518	1 917	-	109 435	95 688	3 974	-	99 661	9 774	11 830
Total des immobilisations corporelles	1 367 045	286 985	190 558	1 463 472	1 028 073	84 846	183 536	929 382	534 090	338 972
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 375 514	286 985	190 558	1 471 941	1 036 542	84 846	183 536	937 851	534 090	338 972

Un inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles a été effectué par la Société ESSOUKNA à la fin de l'année 2017. Le rapprochement des résultats de cet inventaire physique avec les données correspondantes de la comptabilité financière (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de la majorité des actifs immobilisés.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Participations :	5 291 850	5 303 915
- Titres de participation	5 469 439	5 469 439
- Moins : Provisions	-177 589	-165 524
Fonds gérés :	4 475 955	4 715 250
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 927 695	4 969 935
- Moins : Provisions	-451 740	-254 685
Prêts au personnel	238 494	270 623
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	238 494	270 623
- Moins : Provisions	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunt national	15 000	20 000
Dépôts et cautionnements versés	520	520
<i>Total en DT</i>	10 021 819	10 310 308

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31/12/2017		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe ESSOUKNA :			919 540	-	919 540
- Société ZIED	71 953	62,01%	719 530	-	719 530
- Société Immobilière des Œillets	40 002	22,22%	200 010	-	200 010
Sociétés hors Groupe ESSOUKNA :			4 549 899	177 589	4 372 311
- BNA	102 973	0,26%	873 446	-	873 446
- SOGEST	1	0,10%	10	-	10
- SICAV BNA	110	0,01%	11 000	241	10 759
- SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
- SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 401	6 124
- BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
- SAI IFRIKIA	1 100	11,00%	156 602	156 602	-
- SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	7 070	782 930
- SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	300	0,01%	30 000	-	30 000
- BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
- TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
- ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	9 275	73 166
- SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
Total en DT			5 469 439	177 589	5 291 850

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

La Société ESSOUKNA a procédé, en 2014, à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 42,166 DT, soit une moins-value potentielle de 1 142 581 DT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2017 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la Société ESSOUKNA lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2017. Ils se présentent comme suit :

Fonds gérés	Montant du fonds géré	Produits à recevoir	Commissions à payer	Résultat sur placement
Fonds géré n°4	158 580	769	2 514	-1 745
Fonds géré n°8	172 455	821	3 024	-2 203
Fonds géré n°15	1 046 660	19 518	26 758	-7 240
Fonds géré n°22	3 550 000	29 034	55 246	-26 212
Total en DT	4 927 695	50 142	87 538	-37 400

Il s'ensuit que le taux de rentabilité financière global des fonds gérés est nettement inférieur au taux de rendement des placements sans risque offert par le marché, bien entendu sans tenir compte des économies d'impôt sur les sociétés réalisées lors des opérations de réinvestissement exonéré des bénéfices à l'origine de création de ces FCPR.

Par ailleurs, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés ont été ajustées à la hausse pour un montant de 197 055 DT, pour atteindre un solde de 451 740 DT au 31 décembre 2017 contre 254 685 DT au 31 décembre 2016. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST (qui dispose des dossiers physiques des participations, y compris les derniers états financiers audités) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Terrains à bâtir :	23 065 105	29 799 271
- LOT M'HAMDIA	431 746	431 746
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT EHC 46 EL MOUROUJ V	-	517 838
- LOT EHC 1 BOUMHEL	1 480 765	1 480 765
- LOT HC 5 BOUMHEL	-	1 105 029
- LOT HC 28 EL MOUROUJ VI	-	632 096
- LOTS 4 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	3 615 213	3 441 775
- LOT MANOUBA	8 148 886	7 798 144
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 1	-	5 424 455
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 285 071	1 220 924
- LOTS HSC 1.5.3 LAC	3 492 958	3 351 475
- LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	1 167 493	1 110 670
- LOTS HSC 1.11.6 LAC	3 349 796	3 191 177
Travaux en cours :	12 190 131	5 838 386
- PROJET EHC 45 EL MOUROUJ V	-	3 386 767
- PROJET KAIROUAN	2 840 010	2 451 619
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	1 008 590	-
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	783 845	-
- PROJET SOUSSE (LOTISSEMENT TRANCHE 1)	6 361 516	-
- PROJET HC 5 BOUMHEL	1 196 170	-

Travaux terminés :	22 180 308	32 194 171
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUMBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57&58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	34 451	40 313
- RÉSIDENCE LOTS S5-1&S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	37 723	40 875
- RÉSIDENCE "EL BOUSTEN 8" SOUKRA TRANCHE 3	98 069	251 816
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	293 020	2 887 317
- RÉSIDENCE "JIHENE" LOT EHC 19 EL MOUROUJ V	-	139 066
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	14 245 520	18 680 853
- RÉSIDENCE "LEILA" LOTS EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	890 999	4 058 079
- RÉSIDENCE "AHLEM" LOT HC 4 BOUMHEL	2 607 967	5 987 787
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	3 864 494	-
Total brut en DT	57 435 544	67 831 828
Moins : Provisions	-108 144	-151 325
- Travaux terminés (*)	-108 144	-151 325
Total net en DT	57 327 400	67 680 503

(*) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

(**) Les différentes catégories de stocks de biens immobiliers (projets en cours et projets terminés) destinés à l'habitation non sociale et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente avant le 1er janvier 2018 ont été évalués, au 31 décembre 2017, à leur coût de revient TVA comprise, malgré le fait que la loi de finances pour l'année 2018 a soumis les ventes d'immeubles bâtis à usage exclusif d'habitation par les promoteurs immobiliers à la TVA au taux de 13% en 2018 et 2019 et 19% à partir de 2020. En effet, selon la note commune n°22 de l'année 2018, les dispositions de l'article 9 du code de la TVA ne sont pas applicables aux promoteurs immobiliers et, par conséquent, ils ne peuvent pas se prévaloir d'un crédit de départ.

NOTE N°5-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financés par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la Norme Comptable NCT 13, relative aux *Charges d'emprunt*, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* »

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.* »

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la Norme NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 23 065 105 DT au 31 décembre 2017, inclut un montant de 3 915 132 DT de charges d'emprunt, dont 945 251 DT au titre de l'exercice 2017.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2017, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>Désignation</i>	<i>Terrain 1.5.3 Lac</i>	<i>Terrain 1.11.6 Lac</i>	<i>Terrain EHC 35 El Mourouj</i>	<i>Terrain Manouba</i>	<i>Terrain EHC-1 Boumhel</i>	<i>Terrain Jardins d'El Menzah</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain TR 2 Sousse</i>
Date d'acquisition du terrain	17/07/2014	08/12/2014	03/11/2014	05/09/2013	27/03/2012	11/06/2013	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	2 797 056	2 680 783	926 802	6 069 840	1 221 666	2 816 190	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	171 076	163 969	52 416	488 229	75 383	28 752	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 000	2 000	-	-	1 232	3 920	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	4 736	4 536	1 668	9 328	1 679	4 750	-	1 760
Frais de topographie (Année d'engagement)	885 (2014)	885 (2014)	896 (2014)	1 792 (2014)	560 (2011)	4 110 (2013)	896 (2007)	- -
Campagne géotechnique (Année d'engagement)	3 731 (2014)	3 731 (2015)	2 349 (2014)	-	4 000 (2013)	772 (2013)	-	65 (2014)
Honoraires d'architecture (Année d'engagement)	- (2014)	-	- (2017)	5 376 (2014)	-	- (2014)	7 080 (2009)	- -
Frais de location trax (Année d'engagement)	- -	- -	- -	- -	- -	- -	510 (2012)	- -
TNB	-	-	-	91 166	-	-	38 170	-
Coût hors charges financières (1)	2 979 484	2 855 904	984 131	6 665 731	1 304 520	2 858 494	368 205	1 040 327
Charges financières antérieures à 2013	-	-	-	-	43 216	-	63 541	-
Charges financières 2013	-	-	-	176 781	64 994	96 751	-	-
Charges financières 2014	81 122	23 157	16 974	332 948	46 735	170 173	-	44 928
Charges financières 2015	162 398	163 517	57 303	322 343	21 300	165 202	-	68 064
Charges financières 2016	128 471	148 599	52 262	300 342	-	151 154	-	67 606
Charges financières 2017	141 483	158 619	56 823	350 741	-	173 439	-	64 146
Charges financières incorporées (2)	513 474	493 892	183 362	1 483 155	176 245	756 719	63 541	244 744
% des charges financières (2)/(1)	17%	17%	19%	22%	14%	26%	17%	24%
Coût total du terrain au 31/12/2017	3 492 958	3 349 796	1 167 493	8 148 886	1 480 765	3 615 213	431 746	1 285 071

Signalons, enfin, que le terrain de Sousse, acquis en novembre 2013, a été divisé en deux tranches. Les travaux de lotissement, en cours d'exécution depuis 2016, ne concernent que la première tranche, dont le coût de production total encouru jusqu'au 31 décembre 2017 s'élève à 6 361 516 DT (en quote-part de la Société ESSOUKNA), inclut pour 1 164 067 DT de charges financières capitalisées et figure dans le stock des projets en cours. La deuxième tranche continue de figurer dans le stock de terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2017 et d'accumuler les coûts d'emprunt s'y rapportant en l'absence de travaux de lotissement.

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	2 004 171	2 060 009
Clients - effets à recevoir (1)	183 577	530 003
Clients - chèques impayés (2)	300 000	300 000
Total brut en DT	2 487 748	2 890 012
Moins : Provisions	-199 416	-
Total net en DT	2 288 332	2 890 012

Suite 1 Note N° 6

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 120 543 DT, concernant deux clients douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de ces créances impayées. Deux jugements ont été prononcés en sa faveur, le premier en date du 13 janvier 2010 et le deuxième en date du 14 février 2011 ; ils condamnent chacun de ces deux clients douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Cependant, jusqu'au 31 décembre 2017, l'exécution de ces deux jugements n'a pas eu lieu et aucun recouvrement n'a été effectué. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ces deux clients récalcitrants n'ont pas encore obtenu leurs titres de propriété individuels.

Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 49 416 DT.

2) Clients - Chèques impayés

Il s'agit d'un seul chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015.

Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Fournisseurs - comptes débiteurs :	67 280	104 533
- Entrepreneurs, avances et acomptes	66 581	103 834
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	699	699
Personnel - avances et acomptes	4 140	4 180
État - comptes débiteurs :	421 170	500 467
- TVA déductible ou à reporter	421 170	500 467
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	400 937	103 240
- SIMPAR	77 133	8 480
- SIVIA	280 778	88 820
- EL MEDINA	-	2 970
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	43 026	2 970
Charges constatées d'avance	1 373	-
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	50 142	122 769
Autres comptes débiteurs	62 768	61 298
<i>Total brut en DT</i>	1 007 810	896 487
Moins : Provisions	-28 129	-11 143
<i>Total net en DT</i>	979 681	885 344

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	83 854	68 290
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	5 000	5 000
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
<i>Total en DT</i>	112 854	97 290

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Chèques à l'encaissement	60 029	380 889
Banque Nationale Agricole (BNA)	330 456	1 219 673
Banque de l'Habitat (BH)	859	230
Caisse	146	535
<i>Total en DT</i>	391 490	1 601 327

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Bénéfice de la période en dinars	1 774 868	1 525 557
Nombre d'actions ordinaires en circulation	5 050 500	5 050 500
Résultat par action de valeur nominale un dinar	0,351	0,302

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2015	5 050 500	1 676 563	505 050	16 746 252	910 821	4 450 000	39 915	4 576 859	33 955 960
<i>Répartition du bénéfice 2015 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	650 000	100 000	1 348 000	-	-2 098 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 212 120	-1 212 120
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-34 467	-	-	-	-34 467
Bénéfice 2016	-	-	-	-	-	-	-	1 525 557	1 525 557
Soldes au 31 décembre 2016	5 050 500	1 676 563	505 050	17 396 252	976 354	5 798 000	39 915	2 792 296	34 234 930
<i>Répartition du bénéfice 2016 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	1 000 000	100 000	-	-	-1 100 000	-
- Dividendes	-	-	-	-689 023	-	-	-	-523 097	-1 212 120
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-43 021	-	-	-	-43 021
Bénéfice 2017	-	-	-	-	-	-	-	1 774 868	1 774 868
Soldes au au 31 décembre 2017	5 050 500	1 676 563	505 050	17 707 229	1 033 333	5 798 000	39 915	2 944 067	34 754 657

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Solde au 1er janvier :	976 354	910 821
- Trésorerie	637 441	543 159
- Prêts au personnel	338 913	367 662
Ressources de l'exercice :	109 074	109 021
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	100 000	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	9 074	9 021
Emplois de l'exercice :	52 094	43 488
- Restauration	19 829	17 847
- Aides au personnel (non remboursables)	20 283	17 419
- Bonifications d'intérêts	11 982	8 222
Solde au 31 décembre :	1 033 333	976 354
- Trésorerie	710 984	637 441
- Prêts au personnel	322 349	338 913

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 4 &28 JARD. D'EL MI	1 916 667	2 300 000
- Crédit pour acquisition du terrain MANOUBA	3 715 152	4 500 000
- Crédit pour acquisition du terrain SOUSSE	3 155 818	3 797 680
- Crédit pour acquisition du terrain 1.5.3 LAC	1 224 537	1 863 426
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROU	449 167	705 833
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1.11.6 LAC	1 833 333	2 200 000
- Crédit pour acquisition du terrain HC 4 BOUMHEL	1 020 000	4 080 000
- Crédit pour acquisition du terrain KAIROUAN	958 695	2 602 174
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 27&28 EL MOUI	930 000	3 720 000
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 45 EL MOUROU	-	1 000 000
- Crédit pour acquisition du terrain SOUKRA TF 31 327	1 290 000	5 430 000
Autres emprunts non courants	-	-
Total en DT	16 493 369	32 199 113

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Cautionnements reçus	693 726	668 645
Total en DT	693 726	668 645

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Provisions pour frais de réparation (1)	257 315	210 654
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	95 216	-
Provisions pour risques fiscal et social (3)	175 616	-
Provision pour litige avec l'entreprise ECF (4)	110 078	-
Provisions pour autres litiges	52 226	119 935
<i>Total en DT</i>	690 451	330 589

Suite 1 Note N°14

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 7,5 % ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

3) Provisions pour risques fiscal et social

Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'Administration Fiscale parvenue à la Société le 1er juin 2016.

Au 31 décembre 2017, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques fiscal et social a été comptabilisé pour un montant de 47 539 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

4) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la Société ESSOUKNA fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten 8 (lot Soukra III) et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la Société ESSOUKNA serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la Société ESSOUKNA sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, pour un montant de 110 078 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la SIMPAR et la SIVIA).

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Entrepreneurs	222 692	386 352
Fournisseurs ordinaires	180 409	293 855
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 820 310	2 637 589
Fournisseurs, retenues de garantie	6 277	7 561
Fournisseurs, factures non parvenues	139 365	652 728
<i>Total en DT</i>	2 369 053	3 978 085

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Clients - avances et acomptes reçus	1 314 960	1 156 778
Personnel - comptes créditeurs :	312 747	342 948
- Personnel, charges à payer	312 747	338 466
- Personnel, rémunérations dues	-	4 482
État - comptes créditeurs :	345 500	283 714
- Retenues à la source	62 861	76 880
- IS à liquider	262 833	15 505
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	162 245
- Autres impôts et taxes à payer	19 806	29 084
Organismes sociaux :	158 984	178 618
- CNSS	70 335	85 626
- CNSS - régime complémentaire	15 748	24 964
- Assurance groupe	11 812	8 042
- CNRPS	1 400	759
- CNAM	435	-
- Charges sociales à payer	59 254	59 227
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	16 974	-
Compte d'attente à régulariser	54 204	53 502
Jetons de présence à payer	92 500	92 500
Actionnaires - dividendes à payer	624	607
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	87 538	93 453
Autres comptes créditeurs	15 849	14 802
Total en DT	2 399 880	2 216 922

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 31 décembre 2016
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	14 145 744	9 697 248
- Crédit pour acquisition du terrain SOUKRA TF 31 327	-	766 670
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	383 333	-
- Crédit pour acquisition du terrain MANOUBA	784 849	-
- Crédit pour acquisition du terrain SOUSSE	641 861	695 344
- Crédit pour acquisition du terrain 1.5.3 LAC	638 889	53 241
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROUJ V	256 667	64 167
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1.11.6 LAC	366 667	-
- Crédit pour réalisation du projet SOUKRA TF 31 327	2 580 000	3 620 000
- Crédit pour réalisation du projet HC 4 BOUMHEL	3 060 000	1 020 000
- Crédit pour réalisation du projet KAIROUAN	1 643 478	547 826
- Crédit pour réalisation projet EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	2 790 000	930 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 45 EL MOUROUJ V	1 000 000	2 000 000
Intérêts courus sur emprunts BNA	66 790	478 224
Découverts bancaires - BNA	41 996	-
Total en DT	14 254 530	10 175 472

NOTE N°18 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Ventes de logements	19 919 926	16 863 317
Ventes de bureaux	90 557	86 500
Ventes de magasins	945 680	1 058 405
Ventes de terrains lotis	-	48 029
Total en DT	20 956 163	18 056 251

NOTE N°19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Location de bureaux	721	698
Honoraires d'assistance	28 000	28 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	7 400	1 750
<i>Total en DT</i>	36 121	30 448

NOTE N°20 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Variation du stock de terrains à bâtir	6 734 166	-1 143 454
Variation du stock de travaux en cours	-6 351 744	5 628 486
Variation du stock de travaux terminés	10 013 862	-742 920
<i>Total en DT</i>	10 396 284	3 742 112

NOTE N°21 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Compléments achats de terrains à bâtir (HC 28 et EHC 27 El Mourouj VI)	79 110	-
Droits d'enregistrement / achats de terrains	120	-
<i>Total en DT</i>	79 230	-

NOTE N°22 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet HC 4 BOUMHEL	-	114 540
- Projet EHC 45 EL MOUROUJ V	49 607	38 733
- Projet EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	-	105 700
- Projet KAIROUAN	2 022	17 225
- Projet HC 5 BOUMHEL	56 585	1 456
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	61 258	-
- Projet MANOUBA	-	5 376
- Projet SOUSSE	8 573	7 829
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	62 388	-
- Autres projets	-4 730	19 865
Total en DT	235 703	310 724

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

NOTE N°23 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet HC 4 BOUMHEL	-	2 399 792
- Projet EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	-	1 987 105
- Projet EHC 45 EL MOUROUJ V	960 963	2 059 003
- Projet KAIROUAN	143 492	220 338
- Projet HC 5 BOUMHEL	34 556	1 688
- Projet EHC 1 BOUMHEL	-	1 688
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	12 071	-
- Projet SOUSSE	657 499	63
- Projet MANOUBA	-	18 237
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	428 364	-
- Autres projets	26 627	-16 001
Total en DT	2 263 572	6 671 913

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Salaires et compléments de salaires	1 191 711	1 168 609
Charges sociales légales	317 216	309 932
Autres charges de personnel (congrés payés)	-4 279	3 826
Total en DT	1 504 648	1 482 367

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	70 078	80 499
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	209 278	2 844
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	199 416	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	28 119	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	402 427	239 089
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	95 216	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-159	-30 464
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-43 181	-6 153
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-11 133	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	-137 781	-120 670
Total en DT	812 280	165 145

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats non stockés de matières et fournitures	36 602	31 578
Divers services extérieurs	269 144	278 325
Commissions des fonds gérés	87 538	93 453
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	67 182	80 978
Autres charges ordinaires	11 250	-
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence (servis par la Société)	81 250	81 250
Impôts, taxes et versements assimilés	100 811	96 300
Total en DT	665 027	673 134

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	2 823 883	3 007 688
Intérêts débiteurs des CCB	18 920	140 718
Revenus des placements monétaires	-56 399	-
Autres produits financiers	-1 537	-1 546
<i>Total en DT</i>	2 784 867	3 146 860

NOTE N°28 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dividendes sur titres de participation	126 206	116 989
Dividendes sur fonds gérés	31 027	84 626
Produits/charges sur fonds gérés	10 046	-4 803
<i>Total en DT</i>	167 279	196 812

NOTE N°29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	39 725	-
Produits sur avoirs fournisseurs	59 704	65 297
Reprise en produits de dépôts et cautionnements clients	81 007	76 103
Autres gains ordinaires	6 507	872
<i>Total en DT</i>	186 943	142 272

NOTE N°30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Règlement litiges clients	80 459	4 909
<i>Total en DT</i>	80 459	4 909

NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2017
Bénéfice comptable avant impôt	2 524 436
Réintégrations :	966 866
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	204 125
- Provisions pour frais de réparation	116 733
- Provisions pour risques et charges	380 910
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	28 119
- Provisions pour dépréciation des créances clients	199 416
- Charges liées à des exercices antérieurs	11 250
- Autres charges non déductibles	26 313
Déductions :	493 030
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes)	157 234
- Reprises sur provisions pour risques et charges	67 709
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	70 072
- Provisions pour créances douteuses (en contentieux)	198 015
Bénéfice imposable	2 998 272
Impôt sur les sociétés (25%)	749 568
Avances sur impôt (acomptes provisionnels, retenues à la source ...)	-486 735
IS à payer	262 833

NOTE N°32 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (*)	-	162 245
Total en DT	-	162 245

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée aux taux de 7,5% sur la base du bénéfice imposable de l'exercice clos le 31 décembre 2016.*

NOTE N°33 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la Société ESSOUKNA, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), sont les suivantes :

- BNA - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- SIMPAR (société mère) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (entreprise associée et société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SIVIA (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- EL MADINA (société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SOGEST (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- SICAR INVEST (société du groupe BNA) ;
- TIS (société du groupe BNA) ;
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

- 1) La Société ESSOUKNA a obtenu plusieurs crédits auprès de la BNA, destinés au financement de projets de promotion immobilière, avec un taux d'intérêt annuel variant entre TMM + 2,5% et TMM + 3% et des hypothèques sur les biens immobiliers des projets financés. L'en-cours de ces emprunts, au 31 décembre 2017, est de l'ordre de 30 705 903 DT. Les charges d'intérêts supportées par la Société, courant 2017, au titre de ces emprunts ont totalisé 2 823 883 DT.
- 2) L'en-cours des fonds gérés par SICAR INVEST s'élève, au 31 décembre 2017, à 4 927 695 DT (en valeur brute). Au cours de l'exercice 2017, la Société ESSOUKNA a comptabilisé une charge globale de 87 538 DT au titre des commissions de gestion revenant à SICAR INVEST.
- 3) Deux bureaux du siège social ont été loués aux sociétés du groupe ZIED et Immobilières des Œillets. Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2017, ont totalisé 720 DT.
- 4) La Société ESSOUKNA a signé avec Immobilière des Œillets une convention d'assistance en date du 18 décembre 2015. La rémunération de la Société, constatée en produits au titre des services rendus courant 2017, est de l'ordre de 28 000 DT.
- 5) Les prestations de services facturées par SOGEST au titre des études techniques et du pilotage des projets ont été comptabilisées parmi les charges de l'exercice 2017, pour un montant total de 272 274 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créditeur de 89 326 DT au 31 décembre 2017.

- 6) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation du projet de promotion immobilière « El Bosten Soukra Tranche 3 », en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets. La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2017, au titre de ce projet est de 227 418 DT.
- 7) La Société ESSOUKNA a entamé la réalisation du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche), en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets. La quote-part de dépenses encourues, imputable à la Société en 2017 au titre de ce projet, est de l'ordre de 666 161 DT.
- 8) La TIS a facturé à la Société ESSOUKNA, en 2017, les frais de maintenance et les prix de vente de matériels informatiques pour un montant global de 4 779 DT.
- 9) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite, égale à 6 salaires bruts, et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2017, les primes supportées par la Société au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

Objet du contrat d'assurance	Montant total des primes en 2017
Assurance Complément de Retraite	27 693
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	24 174
Total en DT	51 867

NOTE N°34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 3 décembre 2017</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	51 420 000
Hypothèques reçues des clients (2)	461 188
Hypothèques reçues du personnel	268 600
Intérêts non courus sur emprunts	3 266 933
Cautions reçues sur marchés	673 405
Total en DT	56 90 126

(1) Hypothèques consenties à la BNA

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 3 décembre 2017</i>
<i>Kairouan</i>	<i>3 150 000</i>
<i>Manouba</i>	<i>4 500 000</i>
<i>Soukra TF 31327 Ariana</i>	<i>14 000 000</i>
<i>Jardins d'El Menzah</i>	<i>2 300 000</i>
<i>Lot HC 4 Boumhel</i>	<i>5 100 000</i>
<i>Sousse</i>	<i>6 450 000</i>
<i>Lot EHC 45 El Mourouj V</i>	<i>3 000 000</i>
<i>Lot EHC46 El Mourouj V</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Lots EHC 27&28 El Mourouj V</i>	<i>4 650 000</i>
<i>Lot HC 28 El Mourouj VI</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Lot EHC 35 El Mourouj V</i>	<i>770 000</i>
<i>Lot 1.11.6. Berges du Lac</i>	<i>2 200 000</i>
<i>Lot 1.5.3. Berges du Lac</i>	<i>2 300 000</i>
Total en DT	51 420 000

(2) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 3 décembre 2017</i>
<i>Boutique n°2 Résidence TASNIM Nasr II</i>	<i>300 000</i>
<i>Appartement F2 Résidence FAÏROUZ Nasr II</i>	<i>109 188</i>
<i>Appartement A9 Résidence NOUR EL HOUDA Nasr II</i>	<i>52 000</i>
Total en DT	461 188

NOTE N°35 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Ventes de biens immobiliers	20 956 163	18 056 251
Autres produits d'exploitation	36 121	30 448
Production stockée ou déstockage	-10 396 284	-3 742 112
Achats consommés	-2 578 505	-6 982 637
Services extérieurs et autres charges externes	-564 216	-576 834
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	7 453 279	6 785 116
Charges de personnel	-1 504 648	-1 482 367
Impôts et taxes	-100 811	-96 300
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 847 820	5 206 449
Charges financières nettes	-2 784 867	-3 146 860
Produits des placements	167 279	196 812
Autres gains ordinaires	186 943	142 272
Autres pertes ordinaires	-80 459	-4 909
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-812 280	-165 145
Impôt sur les sociétés	-749 568	-540 817
Éléments extraordinaires	-	-162 245
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 774 868	1 525 557

RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ESSOUKNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 34.754.657 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.774.868 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 9.767.805 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative par rapport à l'exercice précédent. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 57.327.400 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 80% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement), telles que prévues par la Norme Comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;

- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, associé

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, associé

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ESSOUKNA,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la Société ESSOUKNA a obtenu plusieurs crédits auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), société tête du groupe, avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des contrats d'hypothèque portant sur les biens immobiliers issus des projets financés.

L'en-cours de ces crédits bancaires se détaille comme suit au 31 décembre 2017 :

Projet	Échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	Encours au 31/12/2017
<i>Crédits pour le financement d'acquisitions de terrains</i>			
LOTS N° 4 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	1.916.667	383.334	2.300.001
LOTS MANOUBA	3.715.152	784.848	4.500.000
LOTS SOUSSE	3.155.818	641.861	3.797.679
LOT HSC 1.5.3 LAC	1.224.537	638.889	1.863.426
LOT EHC 35 EL MOUROUJ V	449.167	256.667	705.834
LOT HSC 1.11.6 LAC	1.833.333	366.667	2.200.000
<i>Sous-total (1)</i>	<i>12.294.674</i>	<i>3.072.266</i>	<i>15.366.940</i>
<i>Crédits pour le financement des travaux de construction</i>			
LOT HC 4 BOUMHEL	1.020.000	3.060.000	4.080.000
LOT KAIROUAN	958.695	1.643.478	2.602.173
LOTS EHC 27-28 EL MOUROUJ VI	930.000	2.790.000	3.720.000
LOT SOUKRA TF 31327	1.290.000	2.580.000	3.870.000
LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	-	1.000.000	1.000.000
<i>Sous-total (2)</i>	<i>4.198.695</i>	<i>11.073.478</i>	<i>15.272.173</i>
TOTAL (1+2) EN DT	16.493.369	14.145.744	30.639.113

Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, au titre de ces crédits bancaires, ont totalisé 2.823.883 DT, dont 66.790 DT d'intérêts courus et non encore échus figurant parmi les passifs financiers courants au bilan arrêté à cette date.

- 2) Les conventions d'études techniques et de pilotage des projets de promotion immobilière conclues avec la SOGEST (actionnaire et administrateur) au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Ainsi, le montant cumulé des prestations de services facturées en 2017, au titre de ces conventions, s'élève à 272.274 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la Société ESSOUKNA est créditeur de 89.326 DT au 31 décembre 2017.
- 3) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés apparentées SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets et à parts égales, du projet de promotion immobilière El BOUSTEN III SOUKRA. Les quotes-parts de coûts encourus et de chiffre d'affaires réalisé en 2017 de la Société ESSOUKNA, au titre de ce projet, s'élèvent respectivement à 12.281 DT et 227.418 DT.
- 4) La Société ESSOUKNA a entamé la réalisation, en groupement avec les sociétés apparentées SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). La quote-part de coûts encourus en 2017 de la Société ESSOUKNA, au titre de ce projet, est de 666.161 DT.
- 5) La Société ESSOUKNA a conclu avec les sociétés « ZIED » et « Immobilière des Œillets », parties liées, deux contrats de location portant sur deux bureaux au niveau de son siège social, et ce, aux conditions suivantes :

<i>Société</i>	<i>Montant du loyer annuel</i>	<i>Date de début de location</i>	<i>Majoration par année</i>	<i>Date de début de la majoration</i>	<i>Revenu de location en 2017</i>
Sté ZIED	300	01/08/2004	5%	Deuxième année de la location	467
IMMOBILIERE DES ŒILLETS	300	15/09/2017	-	-	254
TOTAL EN DT					721

- 6) En vertu d'une convention d'assistance en date du 18 décembre 2015, la société « Immobilière des Œillets » a confié à la Société ESSOUKNA la réalisation des travaux suivants, durant la période 2015-2017 :
 - la réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
 - la commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;
 - la tenue de sa comptabilité et toutes les tâches administratives nécessaires à son activité.

Le montant des prestations fournies par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 28.000 DT.

- 7) La T.I.S (société du groupe BNA) a facturé à la Société ESSOUKNA, en 2017, les frais de maintenance et les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 4.779 DT.

- 8) Les commissions revenant à SICAR INVEST (société du groupe BNA) pour sa gestion des fonds gérés de la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 87.538 DT.
- 9) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2017, les primes supportées par la Société ESSOUKNA, au titre de ces deux contrats d'assurance, se présentent comme suit :

	<i>Montants des primes en 2017</i>
Assurance Complément de Retraite	27.693
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	24.174
TOTAL EN DT	51.867

Obligations et engagements de la Société ESSOUKNA envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 22 juin 2017, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
- La rémunération de l'ex Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 27 décembre 2012, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 500 litres), la prise en charge par la Société des frais de téléphone et une prime mensuelle de 600 DT (nette d'impôt) destinée à couvrir les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz, telle que fixée par le Conseil d'Administration en date du 19 mai 2015.

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 07 juin 2017, l'ex Directeur Général parti en retraite fin septembre 2017, a bénéficié, outre son solde de tout compte, d'une prime d'intéressement au titre de la période exercée en 2017 de 22.500 DT (nette d'impôt), d'une prime de départ de 5.000 DT (nette d'impôt) et de la cession de la voiture de fonction mise à sa disposition à un prix égal à sa valeur comptable nette au 30 septembre 2017 ;

- La rémunération du Directeur Général actuel, qui exerce ses fonctions depuis octobre 2017, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 07 juin 2017, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur (l'ex Directeur Général) dans tous ses éléments, tels que décrits ci-avant ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint qui a exercé ses fonctions jusqu'à fin septembre 2017 (avant d'être nommé au poste de Directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 24 mai 2017, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 400 litres), un montant mensuel de 100 DT à titre de remboursement des frais de téléphone et une

prime mensuelle de 400 DT (nette d'impôt) destinée à couvrir les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz, telle que fixée par le Conseil d'Administration en date du 19 mai 2015.

Outre les éléments de rémunération sus indiqués, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de primes d'intéressement dont les montants sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration.

- 2) Les charges de personnel encourues par la Société ESSOUKNA au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, se résument comme suit :

	Président du Conseil	L'ex Directeur Général	Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	4.508	274.691	45.909	43.318
Avantages en nature	-	23.124	6.442	6.556
Charges sociales légales et RC	1.040	24.489	1.685	2.247
Primes d'assurance groupe	-	1.442	505	495
TOTAL EN DT	5.548	323.746	54.541	52.616

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 mars 1991, la Société ESSOUKNA a reversé les montants (nets des retenues à la source) des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, l'ex Directeur Général a bénéficié de la somme de 20.382 DT au cours de l'exercice 2017.
- 4) Les membres du Conseil d'Administration de la Société ESSOUKNA (y compris le Président) ont perçu, en 2017, des jetons de présence dont le montant total brut est de 81.250 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2017.
- 5) Au cours de l'exercice 2017, les trois membres du Comité Permanent d'Audit de la Société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération globale brute de 11.250 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2017.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, associé

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, associé

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

- BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en millier de dinars)

		Notes	31/12/2017	31/12/2016
A C T I F				
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	18 360	22 006
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	153 815	107 998
AC3	Créances sur la clientèle	3	722 072	705 412
AC4	Portefeuille titres commercial	4	96193	96 484
AC5	Portefeuille investissement	5	18 519	18 444
AC6	Valeurs immobilisées	6	16 469	17 200
AC7	Autres actifs	7	12 262	13 186
	TOTAL ACTIF		1 037 690	980 730
P A S S I F				
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	232 608	117 004
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	537 520	592 445
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	120 242	126 947
PA5	Autres passifs	11	17 293	15 183
	TOTAL PASSIF		907 663	851 579
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 440	47 346
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(7 355)	(8 293)
CP6	Résultat de la période		782	938
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	130 027	129 151
	TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 037 690	980 730

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2017
(Unité : en milliers de dinars)

Notes 31/12/2017 31/12/2016

PASSIFS EVENTUELS

HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	77 971	68 788
HB 2	Crédits documentaires		26 536	31 877

TOTAL PASSIFS EVENTUELS **104 507** **100 665**

ENGAGEMENTS DONNES

HB 4	Engagements de financement donnés	14	59 516	53 218
HB 5	Engagements sur titres		20 550	15 600

TOTAL ENGAGEMENTS DONNES **80 066** **68 818**

ENGAGEMENTS RECUS

HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	15	638 963	531 114

TOTAL ENGAGEMENTS RECUS **638 963** **531 114**

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2017	Exercice(*)2 016
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	54 789	50 203
PR2	Commissions	14 586	13 283
	Gains sur opérations de change	17 3 489	1351
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18 6 390	4 825
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19 254	369
	Total produits d'exploitation bancaire	79 508	70 031
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20 (34 732)	(30 554)
CH2	Commissions encourues	(405)	(360)
	Total charges d'exploitation bancaire	(35 137)	(30 914)
	PRODUIT NET BANCAIRE	44 371	39 117
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21 (10 016)	(8 946)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22 129	(831)
CH6	Frais de personnel	23 (22 350)	(18 692)
CH7	Charges générales d'exploitation	24 (7 974)	(6 911)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 176)	(1 972)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 984	1 765
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	324	-
CH11	Impôts sur les sociétés	(1 335)	(681)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	973	1 084
CH10	Eléments extraordinaires	26 (191)	(146)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	782	938
	Résultat par action (DT)	27 0,022	0,027

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		77 179	66 504
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(29 527)	(14 804)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(19 177)	9 236
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(49 289)	19 186
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(29 720)	(25 976)
Autres flux d'exploitation		(967)	(79 054)
Impôts sur les sociétés		(798)	(204)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		(52 299)	(25 112)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		463	386
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(1 366)	(1 438)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(6 198)	(4 447)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(7 101)	(5 499)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		10 805	39 195
Remboursement d'emprunts		(17 250)	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(20 899)	1 888
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(27 344)	(23 833)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(86 744)	(6 778)
Liquidités et équivalents en début de période		(1 709)	5 069
Liquidités et équivalents en fin de période	25	(88 453)	(1 709)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2017

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- | | | |
|----------------------------------|---|-------|
| - Actifs incertains (classe 2) | : | 20 % |
| - Actifs préoccupants (classe 3) | : | 50 % |
| - Actifs compromis (classe 4) | : | 100 % |

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2017, s'élèvent à 5794 KDT dont 156 KDT au titre de l'exercice 2017.

3.6.3 Provisions additionnelles:

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2017 un montant de 21 253KDT.

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
En vertu de la circulaire n°2017 -05 du 24/07/2017 les dispositions de la circulaire 2015-12 demeurent applicable aux créances échues en 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2016, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification desdites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

3.6.4 Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 7 475 KDT.
- Le montant des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2017 non dénouées

Nature des opérations	31/12/2017	31/12/2016
Achats	5 519	3 078
ventes	5 519	1 850

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

4- Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT:milliers de Dinars)

4.1 Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Caisse agences dinars et IBS	3 155	3 613
Caisse agences devises	1 303	1 062
Banque Centrale de Tunisie en dinars	684	429
Banque Centrale de Tunisie en devises	13 218	16 902
TOTAL	18 360	22 006

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2017, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Créances sur les établissements bancaires	123 294	72 518
Créances sur les établissements financiers	30 521	35 480
TOTAL	153 815	107 998

2.1. Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Prêts interbancaires en devises	19 619	2 843
Prêts swap en devises	96 578	41 408
Avoirs chez les correspondants locaux	63	65
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 995	28 202
Créances rattachées	39	-
TOTAL	123 294	72 518

- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées
- Cette rubrique ne comprend pas de créances douteuses
- Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits.

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1. Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2017, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Comptes débiteurs de la clientèle	39 206	37 916
Autres concours à la clientèle	762 071	732 235
Crédits sur ressources spéciales	3 167	6 519
Total brut	804 444	776 670

3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2017, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Concours CT (1)	215 912	211 440
Concours M.L.T. (2)	505 632	485 714
Leasing (3)	43 694	41 557
Comptes débiteurs de la clientèle	39 206	37 916
Valeurs en recouvrement	-	43
Total brut	804 444	776 670
Agios réserves	(22 653)	(19 478)
Provisions individuelles (*)	(53 925)	(46 142)
Provisions collectives	(5 794)	(5 638)
Total net	722 072	705 412

(*) La rubrique inclus 168 ktnd au titre d'utilisation de provision suite au recouvrement des créances et un montant de 479 ktnd pour des provisions reclassés sur les agios réservés.

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Encours non échus	210 921	203 481
Avance sur dépôt à terme	1603	3 399
Principal impayé	5 604	6 436
Intérêts et commissions perçus d'avance	-2 246	-1 965
Créances rattachés	29	89
Total	215 912	211 440

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Encours non échu	466 068	444 723
Principal impayé	26 134	28 817
Intérêts et commissions impayés	7 928	8 341
Intérêts à recevoir	5 333	3 657
Avance en comptes courants	169	186
Intérêts perçus d'avance	-	(10)
Total	505 632	485 714

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
----------------	-------------------	-------------------

Encours	42 228	40 437
Principal impayé	630	438
Intérêts impayés	493	394
Intérêts courus	141	137
Autres créances	202	151
Total	43 694	41 557

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Concours MLT	404 141	391 747	101 491	93 967	505 632	485 714
Concours CT	187 535	180 941	28 377	30 499	215 912	211 440
Leasing	35 594	24 294	8 100	17 263	43 694	41 557
Comptes courants débiteurs	32 542	37 354	6 664	562	39 206	37 916
TOTAL Brut	659 812	634 336	144 632	142 291	804 444	776 627
Valeurs en recouvrement	-	43	-	-	-	43
TOTAL Brut	659 812	634 379	144 632	142 291	804 444	776 670

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	3 033	79 498	79 724	80 311	263 066	505 632
Concours CT	5 058	85 771	121 721	330	3 032	215 912
Leasing	534	9 130	33 909	121	-	43 694
Comptes courants débiteurs	805	10 322	21 764	378	5 937	39 206
TOTAL BRUT	9 430	184 721	257 118	81 140	272 035	804 444

3.4. Les mouvements sur les créances classées

Créances classées	Actifs classés 2016	Augmentations/ Diminutions	Actifs classés 2017
Comptes courants débiteurs	17 263	453	6 664
Autres concours à la clientèle	125 028	5 890	137 968
TOTAL ACTIF	142 291	6 343	144632
Agios réservés	(19 478)	(3 175)	(22 653)
Provisions	(46 142)	(7 783)	(53 925)
Provisions collectives	(5 638)	(156)	(5 794)
TOTAL PROV ET AGIOS RESERVES	(71 258)	(11 114)	(82372)

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement à revenus fixes	81 062	80 075
BTA	55 625	54 225
Obligations	28 099	28 364
Primes d'acquisition BTA	(1 801)	(1 616)
Moins-value BTA	(861)	(898)
titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	14 792	16 102
Fonds gérés	14 792	16 102
Créances rattachées	3 136	2 996
Total Brut	98 990	99 173
Provisions	2 797	2 689
Total Net	96 193	96 484

Ci-dessous l'état des placements à court terme :

	VALEUR NOMINALE	PRIME D'ACQUISITION	COUT D'ACQUISITION	VALEUR DE MARCHE	MOINS VALUE
BTA	55 625	-1 801	53 824	52 963	-861

Les mouvements des provisions sur les fonds gérés BTE SICAR se détaillent comme suit :

	provisions 2016	reprises sur provisions	Dotations aux provisions	provisions 2017
Mouvement des provisions sur fonds gérés	2 689	0	108	2 797

Libellé	31/12/2016	ACQUISITION /CESSION	31/12/2017
Titres de placement à revenus fixes	82 589	1 135	83 724
BTA	54 225	1 400	55 625
Obligations	28 364	-265	28 099
Titres de placement à revenus variables (FG BTE SICAR)	16 102	-1310	14 792
Fond gérés	16 102	-1 310	14 792
Total brut	98 691	-175	98 516

Note 5 :Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation des entreprises associés	11 054	8 943
Autres Titres de participation	9 331	11 355
Créances rattachés	600	850
Total brut	20 985	21 148
Provisions	-2 466	-2 704
Total net	18 519	18 444

Les titres de participations se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation	20 385	20 298
Titres cotés	7288	7 288
Titres non coté	13097	13 010
Créances rattachées	600	850
Total Brut	20 985	21 148
Provisions	2 466	2 704
Total Net	18 519	18 444

Les mouvements de l'exercice sur les titres de participation se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	ACQUISITION /CESSION	31/12/2017
Titres de participation	20 298	87	20 385
Créances rattachées	850	-250	600
TOTAL Brut	21148	-163	20 985
Provisions	-2 704	238	-2 466
TOTAL Net	18444	75	18 519

5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2017
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	2 989	99,99%	77
Rapid Recouvrement	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	3 199	99,73%	259
BTE – SICAR	5 bis rue med Badra 1002 tunis	3 140	75,00%	303
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	5 bis rue med Badra 1002 tunis	66 112	1,92%	3 204

5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

PARTICIPATIONS	Coût d'acquisition	%	Provision 31/12/2017
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 732
Rapid recouvrement	299	99,73%	-
TES	1 483	1,92%	-
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
Entreprises liées	11 054		1 732
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	7 288	3,83%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	134	1,50%	51
ABF – Académie des Banques et Finances	0.1	0,1%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	59
United General Partners UGP	100	50%	-
FCPR	375	0.75%	272
BACOFIL	2	0.00%	2
Autres participations	9 331		734
TOTAL	20 385		2 466

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2016	Acquisitions /cessions	Valeur brute 2017	Amort cumul2016	Valeur Nette 2016	Dotations 2017	Reprise 2017	Amort cumulé 2017	Valeur Nette 2017
Terrain	4 002	0	4 002	-	4 002	0		0	4 002
Constructions	6 831	610	7 441	1 768	5 063	173		1 941	5 500
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 674	168	1 842	1 170	504	129		1298	544
Matériel Informatique	6 511	337	6 848	4 297	2 214	701		4 997	1 851
Matériel de Transport	395		395	279	116	42		322	73
A, A & Installations	10 764	447	11 211	5 463	5 301	1 248		6 712	4 499
Total	30 177	1 562	31 739	12 977	17 200	2 293		15 270	16 469

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2017, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Personnel	4634	4 586
Etat et collectivités locales	1645	1 165
Autres débiteurs	3 584	3 800
Charges reportées	100	301
Opérations monétiques	162	334
Créances prises en charge par l'Etat	2 137	3 000
Total	12 262	13 186

4.2 Passifs

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts des établissements bancaires	230 239	116 298
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 369	706
Total	232 608	117 004

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et refinancement BCT	61 000	55 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	169 131	41 233
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	-	19 000
Avoirs des correspondants étrangers	108	161
Créances rattachées		904
Total	230 239	116 298

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	379 936	406 331
Dépôts à terme	157 584	186 114
Total	537 520	592 445

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à terme en dinars	150 708	183 013
Dépôts à terme en devises	6 876	3 101
Comptes courants personnes physiques	33 319	28 314
Comptes courants personnes morales	79 841	48 639
Comptes d'épargne	64 464	62 055
Comptes professionnels en devises	5 902	4 730
Dépôts en dinars convertibles	4 804	6 170
Certificats de dépôt	40 000	73 000
Comptes prestataires de service en devises	451	1 016
Comptes négoce international	59	546
Personnes non résidentes	63 247	141 169
Autres sommes dues à la clientèle	87 849	40 692
Total	537 520	592 445

9.2. Dépôts des entreprises liées :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à terme entreprises liées	7 900	7 000
Total	7 900	7 000

9.3. Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	<3MOIS	3MOIS<D>1AN	1 AN<D>5ANS	TOTAL
Dépôts à terme	24 306	89 883	43 395	157 584
TOTAL	24 306	89 883	43 395	157 584

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Encours Emprunts extérieurs	4 631	6 364
Autres Emprunts	115 611	120 583
TOTAL	120 242	126 947

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts extérieurs	4 631	6 364
Emprunts obligataires	103 750	110 195
Autres emprunts	6 516	8080
Emprunts	114 897	124 639
Frais financiers/Emprunts extérieurs	10	35
Frais financiers/Emprunts obligataires	5 335	2273
Frais financiers rattachés	5 345	2 308
Total	120 242	126 947

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Banque Européenne d'Investissement 2	-	1 183
Ligne Bird 34.8 M€	2 211	2 637
Ligne Italienne 73 millions d'euros	578	578
Ligne Espagnole	1 842	1 842
Ligne PME/EMIT	-	124
TOTAL	4 631	6 364

Note 11 : Autres Passifs

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Organismes sociaux	1 272	2 079
Personnel	4 118	2 591
Etat et collectivités locales	3 355	2 057
Autres créditeurs	7 094	5 729
Valeurs exigibles après encaissement (1)	1 458	2 727
Total	17 297	15 183

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2016	90 000	(840)	7 372	22 344	4 300	130	13 200	834	(9 127)	938	129 151
Affectation réserves légales											-
Affectation réserves à régime spécial											-
Opérations/fonds social					94						94
Distributions bénéfiques											
Distributions bénéfiques ADP rachetées											
Résultats reportés									938	(938)	-
Affectation autres réserves réserves pour réinvestissements exonérés											
Résultats de l'exercice 2017										782	782
Soldes au 31/12/2017	90 000	(840)	7 372	22 344	4 394	130	13 200	834	(8 189)	782	130 027

12.1 : Les actions à dividende prioritaire se détaillent comme suit :

	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1.02%	0%

12.2 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2017 se détaillent comme suit :

Libelles	Montant
Solde au 01/01/2017	4 300
Intérêts	94
TOTAL Net	4 394

12.3. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20 1 750 000		35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20 1 750 000		35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20 1 000 000		20 000 000	22,2%	0,00%
Total	4 500 000	4 500 000	90 000 000	100%	100%

4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Cautions en faveur de la clientèle	66 829	61 596
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	5493	452
Cautions en faveur des établissements bancaires	5 649	6 740
Total	77 971	68 788

Note 14 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
faveur clientèle	59 516	53 218
Total	59 516	53 218

Note 15 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 638 963mille dinars.

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Garanties reçues de la clientèle	638 963	531 114
Total	638 963	531 114

4.5 ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Intérêts et revenus assimilés

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 097	216
Opérations avec la clientèle	53 692	49 987
Total	54 789	50 203

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 097	216
Intérêts sur les prêts	50 511	46 690
Revenus Leasing	3 006	3 066
Commissions sur engagements	175	231
Total	54789	50 203

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts sur les prêts	50 511	46 690
Revenus Leasing	3006	3 066
Commissions sur engagements	175	231
Total	53 692	49 987

Note 17 : Gains sur opérations de change

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Gains sur opérations de change	3 489	1 351
Total	3 489	1 351

Note 18 : Revenus du portefeuille commercial

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des BTA	3 707	2 328
Revenus des obligations	2 091	1 826
Revenus fonds gérés	592	671
Total	6 390	4 825

Note 19 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des entreprises associés et coentreprises	254	369
Total	254	369

Cette note se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes	455	304
Moins values sur titres	-201	65
Total	254	369

Note 20 : Intérêts encourus et charges assimilées

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	7 784	6 448
Opérations avec la clientèle	19 509	19 369
Opérations sur Emprunts et ressources spéciales	192	428
Autres charges sur emprunts	7 247	4 309
Total	34 732	30 554

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Opérations de trésorerie et interbancaires	7 784	6 448
Opérations avec la clientèle	19 509	19 369
Charges d'emprunts obligataires	7 247	4 309
Opérations sur Emprunts extérieurs	185	364
Commissions sur Emprunts extérieurs	7	64
Total	34 732	30 554

Note 21 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Reprise des provisions sur prêts(*)	3 489	1942
Dotations aux provisions sur prêts	- 11 055	-9 931
Dotations aux provisions hors bilan	- 53	-163
Dotations aux provisions Leasing	- 1 252	-336
reprise provisions Leasing	169	483
Dotations aux provisions sur débiteurs divers	- 1 606	-941
reprises hors bilan	292	
Total	- 10 016	- 8 946

(*)Données retraitées par déduction d'un montant de 230ktnnd au titre des pertes courues sur intérêts.

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions sur titres	(213)	(831)
Reprise de provisions sur titres	342	
Total	129	(831)

Note 23 : Charges du personnel

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Traitements et salaires	16 851	13 755
Avantages complémentaires	895	621
Charges sociales	3 971	3 412
Autres charges du personnel	584	464
Provisions personnel	49	440
Total	22 350	18 692

Note 24 : Charges générales d'exploitation

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Frais d'exploitation non bancaires	4 723	4 598
Autres charges générales d'exploitation	3 251	2 313
Total	7 974	6 911

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes	801	563
Rémunérations des services extérieurs	3 870	3 982
Transports et déplacements	52	53
Autres charges générales d'exploitation	3 251	2 313
Total	7 974	6 911

4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 25 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de -88 453 mille dinars contre -1 709 mille dinars au 31 décembre 2016 :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Caisse agences dinars et IBS	3 155	2 965
Caisse agences devises	1 303	1 710
Banque Centrale de Tunisie en dinars	684	429
Banque Centrale de Tunisie en devises	13 218	16 902
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	-
Prêts en devises BCT	116 197	44 251
Avoirs chez les correspondants locaux	63	62
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 995	28 202
Emprunts et refinancement en devises BCT	-61 000	-55 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-169 068	-41 230
Total	(88 453)	(1 709)

Note 26 : Eléments extraordinaires

Conformément au texte de loi n°2017-66 dans son article 52 en date du 18 décembre 2017, la banque a procédé à l'affectation d'un montant de 191 ktnd correspondant à 5% du bénéfice imposable sur les sociétés au titre de la contribution conjoncturelle et ce au profit du budget de l'état pour l'année 2018.

Note 27 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	782	938
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	782	938
Nombre moyen d'actions ordinaires	35000 000	35000 000
Résultat par action (en DT)	0,0223	0,0268

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le

résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.7 Note sur les Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 se présentent comme suit :

- 1-** Courant l'exercice 2017, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 225 KDT.
En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 796 DT.
- 2-** La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2017 la somme de 14 792 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2017 des intérêts de placements pour un montant de 161KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 383KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 229KDT.
- 3-** Courant l'exercice 2017, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie SICAV (TES) des dividendes pour un montant de 292 KDT.
- 4-** En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 5-** En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 à 245 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
- 6-** Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- 7-** La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 38 KDT.

- 8- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir», dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2017, les engagements de la société Jerba Aghir se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Principal impayé MLT	1 966
Intérêts et commissions impayés	292
Total	2 258

- 9- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 décembre 2017, un montant de 600 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 466 DT.

- 10- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à un montant brut de 126KDT charges patronales comprises.
- 11- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2017. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2017 à un montant brut de 43 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2017 de 101 KDT.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE qui comprennent le Bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de 1 037 690 KDT et un bénéfice net de 782 KDT.

A notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (69,6%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 12 360 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°3-6, ainsi que dans les notes explicatives n°3 et n°21.

En réponse, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leurs capacités à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- Les procédures et contrôles définies par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la Banque.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque et que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 06 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats BTE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2017.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2017 la somme de 14.792 KDT.
En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2017 des intérêts de placements pour un montant de 161 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 383 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 229 KDT.

2- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 796 DT.

3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 à 245 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5- Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 38 KDT.

7- La BTE a signé en 2004 avec la Société « JerbaAghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

8- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 3 466 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à un montant de 126 KDT charges patronales comprises.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2017 à un montant brut de 43KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2017 de 101 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Fehmi LAOURINE et Mohamed Hedi KAMMOUN.

Bilan Consolidé

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A.1	10 347 135.709	- 7 994 234.322	2 352 901.387	2 808 499.657
AC11 Investissements de recherche et développement		7 692 735.709	- 6 609 890.322	1 082 845.387	1 405 724.657
AC15 Goodwill		2 654 400.000	- 1 384 344.000	1 270 056.000	1 402 775.000
					-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	17 118 130.435	- 11 216 535.270	5 901 595.165	5 994 684.302
AC21 Installations techniques et machines		14 887 341.724	- 9 420 941.297	5 466 400.427	5 502 395.107
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		2 217 816.084	- 1 795 593.973	422 222.111	479 316.568
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		12 972.627	-	12 972.627	12 972.627
AC3 Placements	A.2	352 118 128.849	- 22 106 966.632	330 011 162.217	290 613 307.617
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		68 255 827.272	- 17 191 065.192	51 064 762.080	28 622 948.180
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		59 645 235.078	- 15 292 953.641	44 352 281.437	22 325 985.472
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		8 610 102.355	- 1 897 621.551	6 712 480.804	6 296 962.708
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		489.839	- 490.000	0.161	-
AC33 Autres placements financiers		282 470 162.167	- 4 915 901.440	277 554 260.727	261 567 042.012
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		79 142 469.089	- 4 881 216.280	74 261 252.809	73 586 815.947
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		114 684 543.946	- 29 685.160	114 654 858.786	109 261 997.786
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres Prêts		110 335.132	- 5 000.000	105 335.132	118 228.279
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		88 532 814.000	-	88 532 814.000	78 600 000.000
AC336 Autres		-	-	-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		1 392 139.495	-	1 392 139.495	423 317.425
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		17 599 306.237	- 40 102.619	17 559 203.618	10 710 399.079
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	49 037 442.481	-	49 037 442.481	45 968 562.027
AC510 Provisions pour primes non acquises		8 203 725.340	-	8 203 725.340	7 005 549.552
AC520 Provision d'assurance vie		225 432.340	-	225 432.340	514 634.499
AC530 Provisions pour sinistres Vie		377 663.891	-	377 663.891	83 378.822
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		39 518 227.855	-	39 518 227.855	37 576 744.374
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		712 393.055	-	712 393.055	788 254.780
AC6 Créances	A.4	100 308 896.785	- 26 106 029.504	74 202 867.281	57 610 090.142
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		63 235 028.115	- 25 312 102.714	37 922 925.401	37 726 143.260
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	8 751 946.719	- 2 803 154.025	5 948 792.694	6 067 472.204
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	43 638 162.632	- 21 292 334.097	22 345 828.535	25 806 581.165
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	10 844 918.764	- 1 216 614.592	9 628 304.172	5 852 089.891
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	21 660 249.386	-	21 660 249.386	13 313 841.527
AC63 Autres créances	A.4.5	15 413 619.284	- 793 926.790	14 619 692.494	6 570 105.355
AC631 Personnel		201 554.674	- 139 319.884	62 234.790	64 488.603
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 334 966.904	- 9 305.456	5 325 661.448	5 582 747.636
AC633 Débiteurs divers		9 877 097.706	- 645 301.450	9 231 796.256	922 869.116
AC64 Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	27 021 810.149	- 1 824 536.312	25 197 273.837	19 450 511.893
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	11 066 964.039	- 1 824 536.312	9 242 427.727	6 174 454.004
AC721 Frais d'acquisition reportés		7 514 802.607	-	7 514 802.607	5 935 074.777
AC722 Autres charges à répartir		801 275.145	-	801 275.145	597 197.580
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	7 638 768.358	-	7 638 768.358	6 743 785.532
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		6 952 570.680	-	6 952 570.680	5 784 399.141
AC733 Autres comptes de régularisation		686 197.678	-	686 197.678	959 386.391
Total des actifs		573 550 850.645	- 69 288 404.659	504 262 445.986	433 156 054.717

Bilan Consolidé

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000.000	45 000 000.000
CP2 Réserves et primes liées au capital		27 941 158.922	12 796 602.172
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		72 941 158.922	57 796 602.172
Résultat Consolidé		13 086 597.772	10 835 921.000
Total des Capitaux Propres Consolidés	CP1	86 027 756.694	68 632 523.172
CP7 Réserves Hors Groupe		130 188.648	124 333.365
CP8 Résultat Hors Groupe		24 995.696	19 451.209
Total des Interêts Minoritaires		155 184.344	143 784.574
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers		12 586 343.398	6 312 943.889
PA13 Autres emprunts		12 586 343.398	6 312 943.889
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	12 246 001.656	9 039 334.565
PA23 Autres provisions		12 246 001.656	9 039 334.565
PA3 Provisions techniques brutes	P2	299 055 135.043	272 389 631.137
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	36 434 073.636	31 817 374.648
PA320 Provision d'assurance vie		70 392 713.886	58 853 375.438
PA330 Provision pour sinistres (vie)		2 864 487.732	3 523 775.327
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	179 593 473.007	169 584 337.358
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		32 854.588	61 041.528
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 482 823.472	2 076 256.003
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		919 412.625	895 344.837
PA360 Autres provisions techniques (vie)		2 885 557.864	2 307 207.998
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	3 449 738.233	3 270 918.000
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		18 790 442.957	12 375 472.070
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	46 929 114.664	44 131 613.712
PA6 Autres dettes	P4	23 400 953.175	15 694 724.083
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 593 412.010	6 046 643.513
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 538 260.341	5 991 491.844
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 151.669	55 151.669
PA63 Autres dettes	P4.3	17 807 541.165	9 648 080.570
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		12 560.900	12 560.900
PA632 Autres Dettes		784 210.225	537 882.607
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	5 065 274.180	4 879 175.744
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	11 900 429.668	4 216 788.702
PA635 Concours Bancaires		45 066.192	1 672.617
PA7 Autres passifs	P5	5 071 514.055	4 436 027.515
PA71 Comptes de régularisation passif		5 071 514.055	4 436 027.515
Total des passifs		418 079 504.948	364 379 746.971
Total des capitaux propres et passifs		504 262 445.986	433 156 054.717

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice clos le 31/12/2016
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées	153 501 803.224	- 37 329 316.531	116 172 486.693	103 393 868.033
PRNV11 Primes émises et acceptées	158 118 502.212	- 38 527 492.319	119 591 009.893	102 485 774.203
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	- 4 616 698.988	1 198 175.788	- 3 418 523.200	908 093.830
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état d	10 820 034.598		10 820 034.598	9 420 548.583
PRNV2 Autres produits techniques	22 643.342		22 643.342	23 041.864
CHNV1 Charges de Sinistres	- 93 662 654.161	7 814 878.109	- 85 847 776.052	- 72 611 551.568
CHNV11 Montants payés	- 84 070 666.039	6 117 941.156	- 77 952 724.883	- 74 865 414.223
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	- 9 591 988.122	1 696 936.953	- 7 895 051.169	2 253 862.655
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	- 174 767.007	- 12 260.980	- 187 027.987	- 296 520.418
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes	- 1 761 876.622	838 007.270	- 923 869.352	594 418.627
CHNV4 Frais d'exploitation	- 29 062 351.611	8 214 756.726	- 20 847 594.885	- 19 288 498.361
CHNV41 Frais d'acquisition	- 28 205 926.854		- 28 205 926.854	- 23 338 623.498
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 579 727.830		1 579 727.830	- 253 499.723
CHNV43 Frais d'administration	- 2 436 152.587		- 2 436 152.587	- 2 752 498.348
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		8 214 756.726	8 214 756.726	7 056 123.208
CHNV5 Autres charges techniques	- 8 756 548.409		- 8 756 548.409	- 11 870 723.074
Résultat Technique Non Vie	30 926 283.354	- 20 473 935.406	10 452 347.948	9 364 583.686

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice clos le
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2016
				Opérations Nettes
PRV1 Primes	29 529 645.923	- 678 786.440	28 850 859.483	19 683 797.395
PRV11 Primes émises et acceptées	29 529 645.923	- 678 786.440	28 850 859.483	19 683 797.395
PRV2 Produits de placements	6 470 447.480	-	6 470 447.480	4 825 353.625 *
PRV21 Revenus des placements	5 457 431.131		5 457 431.131	4 673 201.798 *
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	36 832.962		36 832.962	36 310.712 *
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	976 183.387		976 183.387	115 841.115 *
PRV4 Autres produits techniques	99 625.443		99 625.443	5 282.552
CHV1 Charges de sinistres	- 10 748 441.233	688 529.624	- 10 059 911.609	- 13 676 472.005
CHV11 Montants payés	- 10 990 581.301	149 698.027	- 10 840 883.274	- 12 800 041.492
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	242 140.068	538 831.597	780 971.665	- 876 430.513
CHV2 Variation des Provisions Techniques	- 18 574 111.603	- 352 802.904	- 18 926 914.507	- 5 407 647.715
CHV21 Provisions d'assurance vie	- 11 539 338.446	- 289 202.159	- 11 828 540.605	- 3 166 952.155
CHV22 Autres provisions techniques	- 619 802.270	- 63 600.745	- 683 403.015	- 414 498.239
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	- 6 414 970.887	-	- 6 414 970.887	- 1 826 197.321
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	- 100 634.158	298 535.773	197 901.615	234 665.554
CHV4 Frais d'exploitation	- 1 942 866.922	43 475.967	- 1 899 390.955	- 1 143 675.295
CHV41 Frais d'acquisition	- 1 340 876.390		- 1 340 876.390	- 826 575.780
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-		-	-
CHV43 Frais d'Administration	- 601 990.532		- 601 990.532	- 366 666.641
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		43 475.967	43 475.967	49 567.126
CHV5 Autres charges techniques	- 769 034.654		- 769 034.654	- 793 515.942
CHV9 Charges de placements	- 365 834.612		- 387 256.884	- 304 350.029 *
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges	- 66 239.370	- 21 422.272	- 87 661.642	- 53 983.785 *
CHV92 Correction de valeur sur placements	- 181 092.822		- 181 092.822	- 21 900.159 *
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 118 502.420		- 118 502.420	- 228 466.085 *
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	- 202 527.208		- 202 527.208	- 170 054.790 *
Résultat Technique Vie	3 396 268.456	- 22 470.252	3 373 798.204	3 253 383.350

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Résultat Technique de l'assurance Non Vie		10 452 347.948	9 364 583.686
Résultat Technique de l'assurance Vie		3 373 798.204	3 253 383.350
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		16 856 475.898	15 442 381.537
PRNT11 Revenus des placements		16 856 475.898	15 442 381.537
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		- 2 919 544.181	- 3 253 306.381
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		- 2 919 544.181	- 3 253 306.381
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		- 10 820 034.598	- 9 420 548.583
PRNT2 Autres produits non techniques		78 244.823	308 619.330
PRNT1 Produits techniques		- 284 725.726	125 589.454
CHNT1 Charges techniques		485 231.836	- 33 784.108
CHNT3 Autres charges non techniques		- 675 698.422	- 802 686.066
PRNT6 Produit des autres activités		8 790 592.516	5 186 166.219
CHNT7 Charges des autres activités		- 8 631 513.479	- 5 216 701.957
Résultats provenant des activités ordinaires		16 705 174.819	14 953 696.482
CHNT4 Impôts sur le Résultat		- 3 585 101.019	- 2 880 793.646
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		13 120 073.800	12 072 902.836
PRNT4 Gains extraordinaires		- 8 480.332	-
CHNT5 Pertes extraordinaires		-	- 1 217 530.788
Résultat Net de l'exercice		13 111 593.468	10 855 372.048
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé		- 24 995.696	- 19 451.048
Résultat Net Part du Groupe		13 086 597.772	10 835 921.000

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Total Engagements reçus		2 139 639.775	2 097 577.120
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		1 254 664.926	1 254 664.926
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		884 974.849	842 912.194
Total Engagements donnés		-	-
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	-
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires		-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substituti		-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-

Etat de flux de trésorerie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		196 121 018.000	147 999 522.000
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	85 573 322.000	- 69 168 753.000
Décaissements de primes pour les cessions	-	30 050 752.000	- 16 488 102.000
Encaissements des sinistres pour les cessions		463 822.000	-
Commissions versées aux intermédiaires	-	13 013 157.000	- 13 437 157.000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	22 582 604.000	- 19 676 566.000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	210 774 010.000	- 189 677 746.000
Encaissements liés à la cession de placements financiers		170 997 287.000	171 009 571.000
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	26 030 597.000	- 20 741 825.000
Produit financiers reçus		21 314 495.000	17 198 410.000
Impôts sur les bénéfices payés	-	3 362.000	- 8 707.000
Autres mouvements	-	7 464 739.000	- 6 513 812.000
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-	6 595 921.000	494 835.000
Flux de trésorerie provenant de l'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	11 534 473.000	- 2 197 942.000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 600 400.000	70 911.000
Autres flux d'investissement	-	3 024 290.000	1 100.000
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-	10 958 363.000	- 2 125 931.000
Flux de trésorerie provenant du Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		8 251 150.000	925 000.000
Dividendes et autres distributions	-	3 429 170.000	- 2 855 935.000
Encaissements provenant d'emprunts		6 000 000.000	6 059 621.000
Remboursements d'emprunts	-	25 804.000	- 8 162.000
Autres flux de financement		10 058 629.000	900.000
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		20 854 805.000	4 121 424.000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité		3 300 521.000	2 490 328.000
Variation nette de la trésorerie		3 300 521.000	2 490 328.000
Trésorerie de début de période		7 721 376.804	5 231 048.804
Trésorerie de fin de période		11 021 897.804	7 721 376.804

PRESENTATION DU GROUPE :

1. Secteurs d'activité :

GAT Assurances est une compagnie d'assurance et de réassurance privée dont le siège social est basé à Tunis et qui opère dans un marché composé de 22 compagnies d'assurances avec une part de marché de plus de 9%.

GAT Assurances est à la tête d'un groupe composé de 5 sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d'activité y compris GAT Assurances. Ces sociétés figurent dans le périmètre de consolidation, à savoir :

La société GAT VIE

Créée en 1983, la société anonyme GAT VIE est la première compagnie spécialisée dans ce domaine d'activité. Au 31/12/2017, son capital social de 7 millions de dinars est totalement libéré et détenu à hauteur de 98,74% par GAT ASSURANCES. Les états financiers tel que arrêtés au 31/12/2017 présentent un total bilan de 108,7 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 10,3 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 1,7 million de dinars.

La société GAT IMMOBILIER

Créée en 1921, la société GAT IMMOBILIER est une société anonyme au capital social de 1,852 millions de dinars détenu directement par GAT ASSURANCES à hauteur de 30%. L'objet social de cette société est la gestion et le développement du patrimoine immobilier. Les états financiers tel que arrêtés au 31/12/2017 présentent un total bilan de 10,1 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 9,1 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 2,7 millions de dinars.

La société GAT INVESTISSEMENT

Créée en 1995, la société GAT INVESTISSEMENT est une société d'investissement à capital fixe régie, notamment par la Loi 88-92. Au 31/12/2017, le capital social de cette société est de 22 millions de dinars détenu à hauteur de 99,94% par GAT ASSURANCES. L'objet social de cette société est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres. Les états financiers tel que arrêtés au 31/12/2017 présentent un total bilan de 30,8 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 22,5 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 25,3 milles dinars.

La société GAT PROMOTION IMMOBILIERE

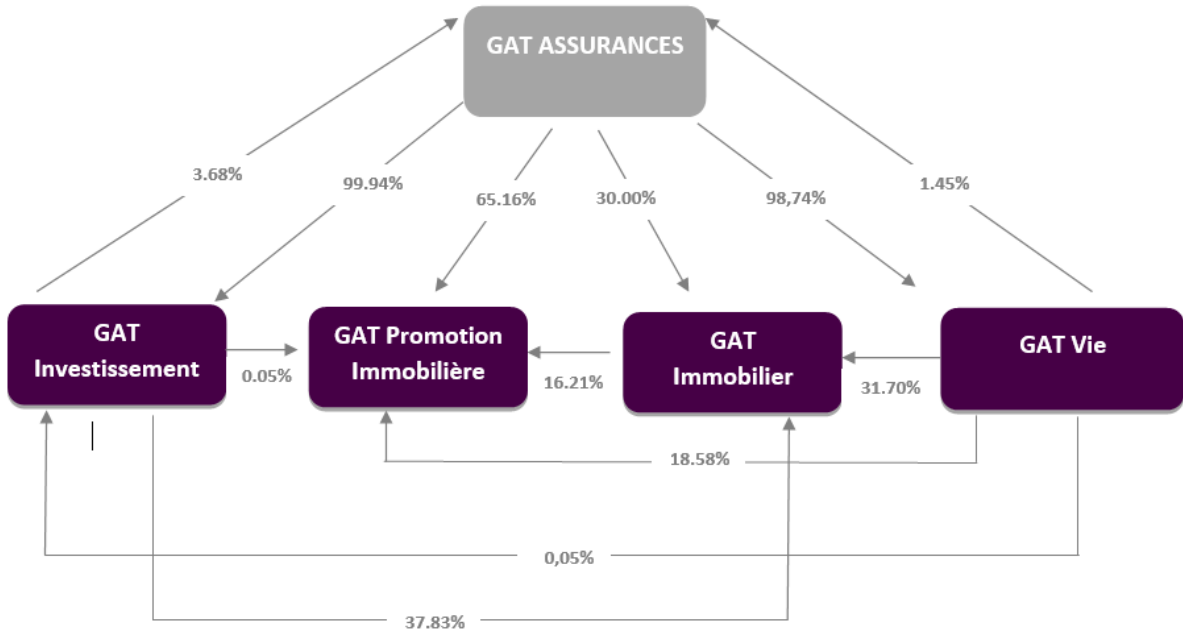
Créée en 2013, la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE est une société anonyme récemment créée par GAT ASSURANCES. Au 31/12/2017, le capital social de cette société est de 19 millions de dinars détenu à hauteur de 65,16% par GAT ASSURANCES. L'objet social de cette société est la gestion de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à la promotion immobilière. Les états financiers tel que arrêtés au 31/12/2017 présentent un total bilan de 33,4 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 19 millions de dinars dont un résultat déficitaire de 7 milles dinars.

2. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés de « GAT Assurances » comprennent ceux de la société consolidante, ainsi que ceux des filiales : GAT Investissement, GAT Immobilier, GAT VIE et GAT Promotion Immobilière. Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre l'hypothèse suivante : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.

A. ORGANIGRAMME DU GROUPE:



B. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDES

Société	Activité	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt
GAT ASSURANCES	Assurance	100.00	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.98
GAT VIE	Assurance	98.74	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	98.72
GAT INVESTISSEMENT	GESTION PF VM	99.99	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.97
GAT IMMOBILIER	Développement Immobilier	99.54	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.11
GAT PROMOTION IMMOBILIERE	Promotion immobilière	100.00	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.60

III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1.1 Principes comptables :

Les états financiers consolidés de **GAT Assurances** sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 Décembre 2017.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

1.2 Les normes comptables nationales appliquées :

Les états financiers consolidés sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

1.3 Première Consolidation

GAT Assurances a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2005. De ce fait les opérations intergroupes ayant impact sur le résultat et qui sont antérieures à l'exercice 2005 ne sont pas prises en compte.

Lors de la consolidation d'une filiale pour la première fois, un écart de première consolidation est constaté.

L'écart de première consolidation est définie comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus-values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est définie comme étant un good Will, amorti sur une durée de 20 ans.

1.3.1 Ecart d'acquisition sur GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) :

La consolidation de la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) fait apparaître un écart de première consolidation de 1 439 457 DT qui s'explique comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de CODIT en 2002	Ecart de première consolidation
4 063 600	2 624 143	1 439 457

L'écart de première consolidation qui s'élève à 1 439 457 DT est a été défalqué comme suit :

Ecart de première consolidation	Ecart d'évaluation	Goodwill
1 439 457	1 077 770	361 687

L'écart d'évaluation est composé d'une plus-value sur terrain de 60 347 DT et une plus-value sur construction de 2 685 797 DT.

Les justes valeurs du terrain et des constructions sont déterminées en 2002, l'exercice au cours duquel est effectuée l'acquisition des titres, en se basant sur les évaluations effectuées respectivement en 1998 et en 2005. Les plus-values se détaillent comme suit :

Désignation	VCN	JV 31/12/2002	Plus Value	Part Groupe
Terrains	4 454 767	4 515 114	60 347	23 684
Constructions	898 102	3 583 899	2 685 797	1 054 086
Total	5 352 869	8 099 013	2 746 144	1 077 770

Par ailleurs, **GAT Assurances** a acquis 2 lots supplémentaires en 2007 et en 2008 :

- L'acquisition supplémentaire en 2007 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 39,25% à 62,95%, et a engendré un Good Will supplémentaire de 1 027 804 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 2ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2007	Goodwill
2 633 400	1 605 596	1 027 804

- L'acquisition supplémentaire en 2008 augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 62,95% à 66,37%, et a engendré un Good Will supplémentaire de 146 750 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 2ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2008	Goodwill
380 160	233 410	146 750

GAT Investissement a acquis 1 lot supplémentaire en 2010 :

- L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 68.89% à 99.56%, et a engendré un Good Will supplémentaire de 937 079 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 3ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2010	Goodwill
3 068 252	2 131 173	937 079

1.3.2 Ecart d'acquisition sur GAT VIE (EX-AMINA) :

La consolidation de la société GAT VIE fait apparaître un écart d'acquisition de 181 080 DT. Cet écart d'acquisition provient de l'acquisition de titres effectuée en 2009 qui a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 56,17 % (de 33,43% à 89,6%). le Good Will ainsi dégagé de l'opération se présente comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2009	Goodwill
1 906 202	1 725 122	181 080

L'acquisition supplémentaire en 2010 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 89,9 % à 94.47%, et a engendré un Good Will négatif de 27 282 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2010	Goodwill
137 000	164 282	(27 282)

Ce Good Will a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2012 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 94.47%, % à 94.67%, et a engendré un Good Will de 467 DT. Ce Good Will a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2012.

En 2013, GAT Assurances a participé à l'augmentation de capital de GAT Vie de 40 000 actions et a procédé à l'acquisition de nouveaux titres portant ainsi son pourcentage de contrôle de la société GAT Vie de 94.67%, % à 97.4%. Cette opération a généré un Good Will négatif de 72.295 DT détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2013	Goodwill
191 000	263 295	(72 295)

Ce good Will a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2013.

1.3.3 Ecart d'acquisition sur GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) :

L'opération d'augmentation de capital de GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 38 700 actions, à la quelle seule GAT Assurances a participé, a engendré une augmentation du pourcentage de participation de GAT Assurances dans la société GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 99,78% à 99,9%, et a engendré un Good Will négatif de 2 636 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT INVEST en 2010	Goodwill
7 523	10 159	(2 636)

Ce good Will a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2013 a augmenté le pourcentage de participation du groupe GAT Assurances dans la société GAT Investissement de 99,9 % à 99,94% à travers GAT Vie, et a engendré un Good Will de 2 347 DT comptabilisé directement en résultat.

1.3.4 Plus-value sur cession terrain à GAT Immobilier (EX CODIT) :

GAT Assurances a cédé à GAT Immobilier en 2013 un terrain pour une valeur de 7,000 millions de dinars, le terrain en question figurait à son actif 2,022 millions de dinars réalisant ainsi une plus-value égale à 4 ,977 millions de dinars.

Cet effet, n'a pas été neutralisé dans les états financiers consolidés publiés au 31/12/2014, Un retraitement a donc été effectué dans ce sens pour corriger les résultats reportés.

2- PRINCIPES COMPTABLES :

2.1 Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante **GAT ASSURANCES**.

A. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

B. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles **GAT ASSURANCES** exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les Goodwills constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

C. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

D. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2.2 Information sectorielle :

L'information sectorielle est fournie en fonction de la nature des activités exercées par les sociétés faisant partie du groupe.

- A. Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services soumis à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs.
- B. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

2.3 Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

2.4 Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés. Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Libellé	Taux
Logiciel informatique	20%
Frais de recherche et développement	33%
Construction	5%
Equipements de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	15%
Autres immobilisations	10%

2.5 Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

2.5.1 l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

2.5.2 l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

2.6 Provisions pour risque et charges : NCT 11

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation,
- et le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

2.7 Provisions techniques : NCT 26

Les sociétés d'assurance constatent les provisions techniques prévues par la NCT 28 et selon l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Le calcul de la provision mathématique au cours de l'exercice 2017, pour les sociétés GAT Assurances et la société GAT VIE, a eu lieu en application de l'arrêté du ministre des finances du 05 Janvier 2009 modifiant l'arrête du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

3. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés :

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 8 254 496,552 dinars contre 8 803 183,959 dinars au 31 Décembre 2016, le détail de ce poste se présente comme suit :

Designation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs Incorporels	10 347 135.709	- 7 994 234.322	2 352 901.387	10 096 862.529	- 7 288 362.872	2 808 499.657
Investissements de recherche & développement	1 279 162.544	- 1 279 162.543	0.001	1 279 162.544	- 1 279 162.543	0.001
Ressources Externes Intégration	1 930 580.072	-	1 930 580.072	1 691 608.096	-	1 691 608.096
Fonds commercial	35 000.000	- 28 517.806	6 482.194	35 000.000	- 21 517.806	13 482.194
Autres immobilisations incorporelles	115 166.453	- 115 166.452	0.001	115 166.453	- 115 166.452	0.001
Logiciels	4 332 826.640	- 5 187 043.521	854 216.881	4 321 525.436	- 4 620 891.071	299 365.635
Goodwill	2 654 400.000	- 1 384 344.000	1 270 056.000	2 654 400.000	- 1 251 625.000	1 402 775.000
Actifs Corporels	17 118 130.435	- 11 216 535.270	5 901 595.165	16 367 393.844	- 10 372 709.542	5 994 684.302
Installations techniques et machines	14 887 341.724	- 9 420 941.297	5 466 400.427	14 167 851.176	- 8 665 456.069	5 502 395.107
Autres installations, outillages et mobiliers	2 217 816.084	- 1 795 593.973	422 222.111	2 186 570.041	- 1 707 253.473	479 316.568
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	12 972.627	-	12 972.627	12 972.627	-	12 972.627
Total	27 465 266.144	- 19 210 769.592	8 254 496.552	26 464 256.373	- 17 661 072.414	8 803 183.959

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels consolidés s'élèvent pour l'exercice 2017 à 705 871,450 dinars.

Les dotations aux amortissements des actifs corporels consolidés s'élèvent pour l'exercice 2017 à 843 825,728 dinars.

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 330 011 162,217 dinars contre 290 613 307,617 au 31 Décembre 2016, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Terrains d'exploitation	59 645 235.078	- 15 292 953.641	44 352 281.437	37 229 579.598	- 14 903 594.126	22 325 985.472
Terrains hors exploitation	8 610 102.355	- 1 897 621.551	6 712 480.804	8 000 264.942	- 1 703 302.234	6 296 962.708
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	489.839	- 490.000	0.161	490	- 490	0
Bon de trésors et obligations	114 684 543.946	- 29 685.160	114 654 858.786	109 291 682.946	- 29 685.160	109 261 997.786
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	62 153 148.496	- 4 881 216.280	57 271 932.216	51 588 744.000	- 4 653 171.973	46 935 572.070
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	16 878 985.376	-	16 878 985.376	26 750 712.513	- 99 468.636	26 651 243.877
Autres prêts et effets assimilés	110 335.132	- 5 000.000	105 335.132	123 228.279	- 5 000.000	118 228.279
Placement monétaire et autres liquidités	88 643 149.132	-	88 643 149.132	78 600 000.000	-	78 600 000.000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 392 139.495	-	1 392 139.495	423 317.425	-	423 317.425
Total	352 118 128.849	- 22 106 966.632	330 011 162.217	312 008 019.542	- 21 394 712.129	290 613 307.617

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2017 pour un montant de 49 037 442,481 dinars contre 45 968 562,027 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	225 432.340	514 634.499
Part des réassureurs dans les PPNA	8 203 725.340	7 005 549.552
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	39 518 227.855	37 576 744.374
Part des réassureurs dans les provisions pour PB et ristournes	-	-
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	712 393.055	788 254.780
Part des réassureurs dans les provisions pour REC	-	-
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP VIE	377 663.891	83 378.822
Total	49 037 442.481	45 968 562.027

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 74 202 867,281 dinars contre 57 610 090,142 au 31 Décembre 2016, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	8 751 946.719	- 2 803 154.025	5 948 792.694	8 180 491.095	- 2 113 018.891	6 067 472.204
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	43 638 162.632	- 21 292 334.097	22 345 828.535	45 752 615.565	- 19 946 034.400	25 806 581.165
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	10 844 918.764	- 1 216 614.592	9 628 304.172	6 746 642.170	- 894 552.279	5 852 089.891
Créances nées d'opérations de réassurance	21 660 249.386	-	21 660 249.386	13 313 841.527	-	13 313 841.527
Personnel	201 554.674	- 139 319.884	62 234.790	203 808.487	- 139 319.884	64 488.603
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 334 966.904	- 9 305.456	5 325 661.448	5 609 508.147	- 26 760.511	5 582 747.636
Débiteurs divers	9 877 097.706	- 645 301.450	9 231 796.256	1 553 094.955	- 630 225.839	922 869.116
Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	-	-
Total	100 308 896.785	- 26 106 029.504	74 202 867.281	81 360 001.946	- 23 749 911.804	57 610 090.142

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 5 948 792,694 dinars contre 6 067 472,204 au 31 Décembre 2016. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
PANE Brute	8 751 946.719	8 180 491.095
Primes à annuler	- 2 803 154.025	- 2 113 018.891
Total	5 948 792.694	6 067 472.204

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 22 345 828,535 dinars contre 25 806 581,165 au 31 Décembre 2016. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Compte Agents Généraux	52 023 098.753	- 13 804 427.829	38 218 670.924	46 941 471.865	- 13 541 645.910	33 399 825.955
Compte Courtiers Auxiliaire	21 454 386.799	- 6 805 527.123	14 648 859.676	18 058 978.503	- 5 734 269.024	12 324 709.479
Recouvrement direct	7 854 026.597	-	7 854 026.597	6 301 957.965	-	6 301 957.965
Dettes en C/C envers les agents et succursales	-	- 682 379.145	- 682 379.145	-	- 670 119.466	- 670 119.466
Compte courant des co-assureurs-Actifs	731 756.355	-	731 756.355	701 537.341	-	701 537.341
Dép. des créances des agents	- 26 976 627.161	-	- 26 976 627.161	- 19 006 312.216	-	- 19 006 312.216
Dép. des primes à recevoir	- 11 448 478.711	-	- 11 448 478.711	- 7 245 017.893	-	- 7 245 017.893
Total	43 638 162.632	- 21 292 334.097	22 345 828.535	45 752 615.565	- 19 946 034.400	25 806 581.165

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 9 628 304,172 dinars contre 5 852 089,891 au 31 Décembre 2016. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	10 844 918.764	- 1 216 614.592	9 628 304.172	6 746 642.170	- 894 552.279	5 852 089.891
Total	10 844 918.764	- 1 216 614.592	9 628 304.172	6 746 642.170	- 894 552.279	5 852 089.891

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 21 660 249,386 dinars contre 13 313 841,527 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C Réassureurs	21 195 693.497	-	21 195 693.497	12 861 373.534	-	12 861 373.534
C/C Cessionnaires STAR	443 994.292	-	443 994.292	443 994.292	-	443 994.292
Comptes des cédantes et rétrocedants	20 561.597	-	20 561.597	8 473.701	-	8 473.701
Total	21 660 249.386	-	21 660 249.386	13 313 841.527	-	13 313 841.527

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 14 619 692,494 dinars contre 6 570 105,355 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	201 554.674	- 139 319.884	62 234.790	203 808.487	- 139 319.884	64 488.603
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 334 966.904	- 9 305.456	5 325 661.448	5 609 508.147	- 26 760.511	5 582 747.636
Débiteurs divers	9 877 097.706	- 645 301.450	9 231 796.256	1 553 094.955	- 630 225.839	922 869.116
Total	15 413 619.284	- 793 926.790	14 619 692.494	7 366 411.589	- 796 306.234	6 570 105.355

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 25 197 273,837 dinars contre 19 450 511,893 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	11 066 964.039	- 1 824 536.312	9 242 427.727	7 723 049.244	- 1 548 595.240	6 174 454.004
Frais d'acquisition reportés	7 514 802.607	-	7 514 802.607	5 935 074.777	-	5 935 074.777
Autres charges à répartir	801 275.145	-	801 275.145	597 197.580	-	597 197.580
Estimations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	6 952 570.680	-	6 952 570.680	5 784 399.141	-	5 784 399.141
Autres comptes de régularisation	686 197.678	-	686 197.678	959 386.391	-	959 386.391
Total	27 021 810.149	- 1 824 536.312	25 197 273.837	20 999 107.133	- 1 548 595.240	19 450 511.893

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 9 242 427,727 dinars contre 6 174 454,004 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	6 425.995	-	6 425.995	5 227.493	-	5 227.493
Banques et chèques postaux	11 060 538.044	- 1 824 536.312	9 236 001.732	7 717 821.751	- 1 548 595.240	6 169 226.511
Total	11 066 964.039	- 1 824 536.312	9 242 427.727	7 723 049.244	- 1 548 595.240	6 174 454.004

A 5.2 – COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 7 638 768,822 dinars contre 6 743 785,532 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et loyers courus et non Echus	6 952 570.680	5 784 399.141
Intérêts courus non échus sur prêts et créances	14 178.082	53 967.124
Intérêts courus sur placements financiers	6 938 392.598	5 730 432.017
Autres Comptes de Régularisation	686 198.142	959 386.391
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	-	-
Produits à recevoir	129 830.004	251 534.822
Charges constatées d'avance	362 212.572	503 187.295
Différences sur les prix de remboursement à amortir	194 155.566	204 664.274
Total	7 638 768.822	6 743 785.532

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Les variations des capitaux propres consolidés entre 31 Décembre 2016 et 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

	Ouverture	Affect Résultat	Aug de capital	Distribution	Autres	Clôture
Capital social ou fonds équivalent	45 000 000.000	-	-	-	-	45 000 000.000
Réserves et primes liées au capital	12 796 602.172	10 835 921.000	9 960 402.169	1 024 685.482	- 6 676 451.902	27 941 158.922
Total des Capitaux Propres Consolidés Avant Résultat	57 796 602.172	10 835 921.000	9 960 402.169	1 024 685.482	- 6 676 451.902	72 941 158.922
Résultat de l'exercice	10 835 921.000	- 10 835 921.000	-	-	-	13 086 597.772
Total des Capitaux Propres Consolidés	68 632 523.172	-	9 960 402.169	1 024 685.482	- 6 676 451.902	86 027 756.694
Réserves Hors Groupe	124 333.365	19 451.209	39 597.831	987.518	- 54 181.274	130 188.648
Résultat Hors Groupe	19 451.209	- 19 451.209	-	-	-	24 995.696
Total des Intérêts Minoritaires	143 784.574	-	39 597.831	987.518	- 54 181.274	155 184.344
Total des Capitaux Propres	68 776 307.746	10 835 921.000	10 000 000.000	1 025 673.000	- 6 730 633.176	86 182 941.038

Il est à signaler que les pertes revenant aux minoritaires ne sont pas devenues supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales (Conformément au paragraphe 24 de la NCT 35).

Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2017 totalisent 12 246 001,656 dinars contre 9 039 334,565 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Autres provisions pour risques	12 246 001.656	9 039 334.565
Total	12 246 001.656	9 039 334.565

Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :

Les provisions techniques au 31 Décembre 2017 totalisent 299 055 135,043 dinars contre 272 389 631,137 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour primes non acquises Non Vie	36 434 073.636	31 817 374.648
Provisions pour sinistres Non Vie	179 593 473.007	169 584 337.358
Provisions pour participation aux bénéfices Vie	32 854.588	61 041.528
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	2 482 823.472	2 076 256.003
Provisions pour égalisation et équilibrage	919 412.625	895 344.837
Provisions d'assurances Vie	70 392 713.886	58 853 375.438
Provisions pour sinistres Vie	2 864 487.732	3 523 775.327
Autres provisions techniques Vie	2 885 557.864	2 307 207.998
Autres provisions techniques Non Vie	3 449 738.233	3 270 918.000
Total	299 055 135.043	272 389 631.137

P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 36 434 073,636 dinars contre 31 817 374,648 au 31 Décembre 2016 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2017	31/12/2016
Acceptations	1 473 681.684	727 348.249
Assurance voyage	175 172.918	183 472.838
Automobile	23 145 104.924	21 520 627.172
Incendie	3 077 023.780	2 640 453.453
Responsabilité Civile	647 003.512	376 849.339
Risques Divers	814 516.235	795 614.028
Risques spéciaux	5 399 992.126	4 363 282.269
Groupe	409 749.139	144 922.000
Transport	1 291 829.318	1 064 805.300
Total	36 434 073.636	31 817 374.648

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non vie :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 179 593 473,007 dinars contre 169 584 337,358 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour SAP	150 149 449.115	143 548 098.810
Provisions pour sinistres tardifs	22 554 962.354	18 861 843.925
Prévisions de recours à encaisser	- 6 449 893.967	- 5 266 766.308
Prévisions sauvetages	-	-
Provisions pour chargement de gestion	13 338 955.505	12 441 160.931
Total	179 593 473.007	169 584 337.358

P 2-3 Autres provisions techniques non vie :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 3 449 738,233 dinars contre 3 270 918,000 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Autres provisions techniques (Non Vie)	3 449 738.233	3 270 918.000
Total	3 449 738.233	3 270 918.000

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 46 929 114,664 dinars contre 44 131 613,712 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dettes P/valeur et espèces reçus par les réassureurs cess/retrocess en représentation des engagements techniques	46 929 114.664	44 131 613.712
Total	46 929 114.664	44 131 613.712

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 23 400 953,175 dinars contre 15 694 724,083 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 538 260.341	5 991 491.844
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 151.669	55 151.669
Dépôts et cautionnements reçus	12 560.900	12 560.900
Autres Dettes	784 210.225	537 882.607
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 065 274.180	4 879 175.744
Créditeurs divers	11 900 429.668	4 216 788.702
Concours Bancaires	45 066.192	1 672.617
Total	23 400 953.175	15 694 724.083

P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 5 538 260,341 dinars contre 5 991 491,844 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dettes envers les co-assureurs	228 061.489	459 289.815
C/C Des compagnies-Passif	3 342.654	20 576.478
Compte courant chez les compagnies	5 306 856.198	5 511 625.551
Total	5 538 260.341	5 991 491.844

P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 55 151,669 dinars contre 55 151,669 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Compte de cédantes et rétrocédants	55 151.669	55 151.669
Total	55 151.669	55 151.669

P 4-3 Autres Dettes

P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 5 065 274,180 dinars contre 4 879 175,744 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Etat, impôts et taxes retenues à la source	401 146.647	326 027.843
Impôts différés - passif	-	-
Etat, Impôt et Taxes TVA	576 011.579	457 320.413
Etat - impôts sur les bénéfices	521 729.104	138 773.455
Taxes d'assurances	1 886 232.064	2 607 040.557
Organismes de sécurité sociale	43 601.705	7 424.430
CNSS	1 615 001.601	1 325 885.230
Autres organismes sociaux	21 551.480	16 703.816
Autre charges fiscales à payer	-	-
Total	5 065 274.180	4 879 175.744

P 4-3-2 Crédoeurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 11 900 429,668 dinars contre 4 216 788,702 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs, prestations de services	2 313 152.770	2 641 868.453
Fournisseurs d'immobilisation	7 745 660.000	-
Sociétés du groupe, comptes courants - passif	784.000	0.500
Actionnaires, Dividendes à payer	237 798.600	237 238.600
Créditeurs divers, autres dettes	1 599 934.298	1 337 681.149
Créditeurs divers	3 100.000	-
Total	11 900 429.668	4 216 788.702

Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un total de 5 071 514,055 dinars contre 4 436 028,200 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer	2 759 272.743	2 167 897.168
Produits constatés d'avance	125 443.811	237 104.709
Régul commissions sur PANE	594 315.202	758 168.583
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 301 576.267	1 047 374.788
Différences sur les prix de remboursement à percevoir BTA des UC	160 222.722	77 751.595
Différences sur les prix de remboursement à amortir	4 931.164	4 931.164
Produits perçu d'avance	3 024.808	4 061.877
Autres	122 727.338	138 738.316
Total	5 071 514.055	4 436 028.200

A. EXPLICATION DES COMPTES DE RESULTAT :

La contribution de chaque entité dans le résultat global se présente comme suit :

Groupe GAT ASSURANCES

Etats financiers Consolidés au 31 Décembre 2017

Annexe n°5

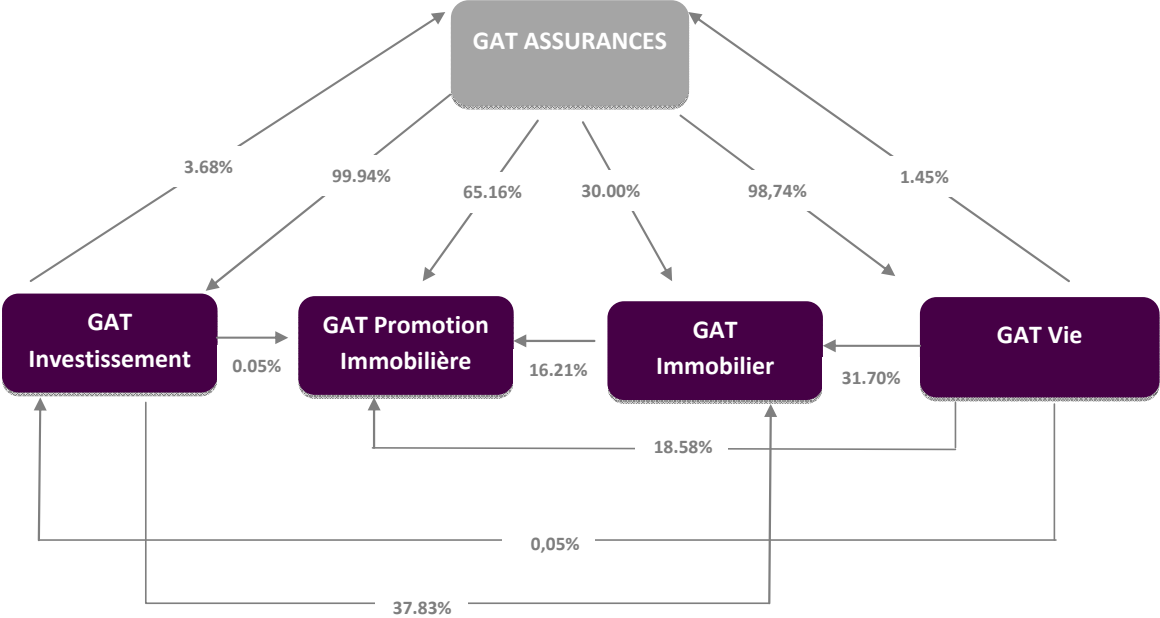
Etat de résultat Consolidé par Unité

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	GAT ASSURANCES	GAT VIE	GAT INVESTISSEMENT	GAT IMMOBILIER	GAT PROMOTION IMMOBILIERE	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Résultat Technique de l'assurance Non Vie	10 452 347.948	0.000	0.000	0.000	0.000	10 452 347.948	9 364 583.686
Résultat Technique de l'assurance Vie	1 546 179.989	1 827 618.215	0.000	0.000	0.000	3 373 798.204	3 253 383.350
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie	16 866 093.539	81 536.359	-91 154.000	0.000	0.000	16 856 475.898	15 442 381.537
PRNT11 Revenus des placements	16 941 482.706	6 261 454.154	-91 154.000	0.000	0.000	23 111 782.860	20 086 560.682
PRNT11 Revenus des placements	-75 389.167	-6 179 917.795	0.000	0.000	0.000	-6 255 306.962	-4 644 179.145
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 913 347.380	-6 196.801	0.000	0.000	0.000	-2 919 544.181	-3 253 306.381
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-2 925 673.242	-368 514.513	0.000	0.000	0.000	-3 294 187.755	-3 546 536.720
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	12 325.862	362 317.712	0.000	0.000	0.000	374 643.574	293 230.339
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	-10 820 034.598	0.000	0.000	0.000	0.000	-10 820 034.598	-9 420 548.583
PRNT2 Autres produits non techniques	295 438.883	-16 687 950	0.000	0.000	0.000	278 750.933	308 619.330
PRNT1 Produits techniques							125 589.454
CHNT1 Charges techniques							-33 784.108
CHNT3 Autres charges non techniques	-674 003.542	-1 694.880	0.000	0.000	0.000	-675 698.422	-802 686.066
PRNT6 Produit des autres activités	0.000	0.000	147 664.971	1 045 501.558	7 597 425.987	8 790 592.516	5 186 166.219
CHNT7 Charges des autres activités	184 023.880	-209 111.243	-70 516.687	-929 286.715	-7 606 622.714	-8 631 513.479	-5 216 701.956
Résultats provenant des activités ordinaires	14 936 698.719	1 675 463.700	-14 005.716	116 214.843	-9 196.727	16 705 174.819	14 953 696.482
CHNT4 Impôts sur le Résultat	-3 721 625.200	-73 725.119	-14 530.950	-507 116.750	731 897.000	-3 585 101.019	-2 880 793.646
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	11 215 073.519	1 601 738.581	-28 536.666	-390 901.907	722 700.273	13 120 073.800	12 072 902.836
PRNT4 Gains extraordinaires	0.000	-8 480.332	0.000	0.000	0.000	-8 480.332	0.000
CHNT5 Pertes extraordinaires	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	-1 217 280.788
Résultat Net de l'exercice	11 215 073.519	1 593 258.249	-28 536.666	2 538 686.093	-9 696.727	15 308 784.468	10 855 622.048
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	-250.000
Résultat net après modifications comptables	11 215 073.519	1 593 258.249	-28 536.666	2 538 686.093	-9 696.727	15 308 784.468	10 855 372.048
Résultat net de l'ensemble Consolidé	11 215 073.519	1 593 258.249	-28 536.666	-390 901.907	722 700.273	13 111 593.468	10 855 372.048
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	-2 178.989	-22 154.794	21.193	2 178.631	-2 861.736	-24 995.696	-19 451.048
Résultat Net Part du Groupe	11 212 894.530	1 571 103.455	-28 515.473	-388 723.276	719 838.537	13 086 597.772	10 835 921.000

A. NOTE SUR LES PARTICIPATIONS CROISEES :

Dans le groupe il existe des participations croisées schématisées comme suit :



Groupe GAT ASSURANCES
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires du GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE « GAT ASSURANCES »,

I- Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **86 027 756,694 dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **13 086 597,772 dinars**.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier

prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans ce cadre nous invitons la société à veiller au respect de l'article 32 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, qui traite des conditions de représentation des engagements des contrats en unité de compte par des actifs.

Par ailleurs, les sociétés du groupe doivent se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales traitant des participations croisées.

Tunis, le 04/04/2018

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOUIRINE

ECC MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2017
(Unité : en milliers de dinars)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	19 486	22 006
AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	153 890	108 111
AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	724 486	708 028
AC4 PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	160 894	135 962
AC5 PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	11 077	27 224
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	6	16 932	17 707
AC7 AUTRES ACTIFS	7	14 817	15 421
TOTAL ACTIF		1 101 582	1 034 459
PA2 DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	232 437	117 067
PA3 DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	9	522 989	579 710
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10	115 845	122 557
PA5 AUTRES PASSIFS	11	21 205	18 814
TOTAL PASSIF		892 476	838 148
CP1 CAPITAL	12	90 000	90 000
CP2 RÉSERVES	13	54 976	58 838
CP3 ACTIONS PROPRES		-840	-840
CP5 RÉSULTATS REPORTES	14	-7 355	-8 293
CP6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15	649	1 886
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		137 430	141 591
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	16	71 676	54 720
CAPITAUX PROPRES		209 106	196 311
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 101 582	1 034 459

État des engagements hors Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2017

(unité: en milliers de dinars)

		31/12/2017	31/12/2016
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	77 971	68 788
HB2	Crédits documentaires	26 536	31 877
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		104 507	100 665
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	59 516	53 218
HB5	Engagements sur titres	20 550	15 600
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		80 066	68 818
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB6	Engagements de financement reçus	-	-
HB7	Garanties reçues	638 963	531 114
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		638 963	531 114

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2017
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES			
		83 538	75 010
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES	17	54 264
PR2	COMMISSIONS (en produits)	18	15 312
	GAINS SUR OPERTIONS DE CHANGE		3 489
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	9 646
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	827
			1 317
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES			
		35 153	30 533
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	34 717
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		187
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		249
			385
PRODUIT NET BANCAIRE		48 385	44 477
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-9 314
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		-859
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		123
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	22	-22 780
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	23	-8 838
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	24	-2 632
			-2 043
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 085	5 647
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		1 352
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		-1 413
			-778
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 024	4 869
PR9/CH10	ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		-406
RESULTAT NET		3 618	4 698
PART DES MINORITAIRES		2 969	2 812
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		649	1 886

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2017
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice	Exercice
		2017	2016
Produits d'exploitation bancaires encaissés		82 354	70 876
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-31 166	-16 666
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-19 177	9 236
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-47 117	16 488
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-30 314	-27 175
Autres flux d'exploitation		-828	-78 891
Impôts sur les sociétés		-880	-328
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		-47 128	-26 460
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-84	2 732
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-12 867	-7 682
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-4 653	-4 519
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		-17 604	-9 469
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions (*)		9 687	5 025
Émission D'emprunts sur le marché public		10 805	-
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		-20 918	-
Placements		-2 685	-1 035
Augmentation/diminution ressources spéciales		-15 944	23 194
Dividendes versés / Encaissés		-	-1 324
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		-19 055	25 860
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-83 787	-10 069
Liquidités et équivalents en début de période		-3 425	6 644
Liquidités et équivalents en fin de période	25	-87 212	-3 425

(*) : Données 2016 retraitées pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2017.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	7,36%	Filiale	Intégration globale	7,36%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste

« agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi,

uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 19 486 KDT contre 22 006 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Caisse	5 584	5 032
Banque Centrale de Tunisie en dinars	13 902	16 974
Total	19 486	22 006

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 153 890 KDT contre 108 111 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Créances sur les établissements bancaires	123 369	72 631
Créances sur les établissements financiers	30 521	35 480
Total	153 890	108 111

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2017, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 724 486 KDT contre 708 028 KDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Comptes débiteurs	39 206	37 916
Autres concours à la clientèle	682 113	663 593
Crédits sur ressources spéciales	3 167	6 519
Total	724 486	708 028

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 160 894 KDT fin 2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement	160 894	135 962
Total	160 894	135 962

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 11 077 KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation	11 077	27 224
TOTAL	11 077	27 224

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2017 un solde net de 16 932 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	445	448
Immobilisations corporelles	16 487	17 259
Total	16 932	17 707

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 14 817 KDT contre 15 421 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Compte attente et de régularisation	11 476	5 285
Autres	3 341	10 136
Total	14 817	15 421

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	230 067	117 067
Créances rattachées	2 370	-
Total	232 437	117 067

NOTE 9: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2016 et 2017 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	323 743	403 633
Autres dépôts et avoirs	199 246	176 077
Total	522 989	579 710

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2016 et 2017 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts ressources spéciales	2 241	6 364
Autres emprunts	113 604	116 193
Total	115 845	122 557

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour passifs et charges	2 510	1 316
Comptes attente et de régularisation	8 624	10 483
Autres	10 071	7 015
Total	21 205	18 814

NOTE 12: CAPITAL

Au 31/12/2017, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 13: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Réserves consolidées	54 976	58 838
Total	54 976	58 838

NOTE 14: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
BTE	-7 355	-8 293
Total	-7 355	-8 293

NOTE 15: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts majoritaires	649	1 886
Intérêts minoritaires	2 969	2 812
Total	3 618	4 698

NOTE 16: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Réserves minoritaires	68 707	51 908
Résultats minoritaires	2 969	2 812
Total	71 676	54 720

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	1 208	570
Opérations avec la clientèle	52 872	49 062
Autres revenus	184	231
Total	54 264	49 863

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur opérations bancaires	15 312	13 589
Total	15 312	13 589

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Gains nets sur titres de transaction	9 122	7 106
Gains nets sur titres de placements (*)	524	1 896
Total	9 646	9 002

*données 2016 retraitées

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	508	535
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	319	782
Total	827	1 317

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉS

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	6 997	4 016
Opérations avec la clientèle	19 480	18 796
Emprunts et ressources spéciales	8 016	4 948
Autres intérêts et charges	224	2 281
Total	34 717	30 041

NOTE 22 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	18 898	16 115
Charges sociales	3 882	3 369
Total	22 780	19 484

NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Frais d'exploitation non bancaires	2 674	2 686
Autres charges générales d'exploitation	6 164	4 801
Total	8 838	7 487

NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	2 632	2 043
Total	2 632	2 043

NOTE 25 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de -87 212 mille dinars contre -3 425 mille dinars au 31 décembre 2016 :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Caisse agences dinars	4 281	3 970
Caisse agences devises	1 303	1 062
Banque Centrale de Tunisie en dinars	684	72
Banque Centrale de Tunisie en devises	13 218	16 902
Prêts Interbancaires	123 369	72 631
Autres emprunts	-230 067	-98 062
Total	-87 212	-3 425

Note complémentaire

2.1: Pays de résidence des sociétés du groupe

Sociétés	Secteur	Pays d'enregistrement	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	Tunisie	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	Tunisie	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	Tunisie	7,36%	Filiale	Intégration globale	7,36%

2.2 : Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

2.3: Forme juridique et objet des filiales :

	Forme Juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

2. Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

3. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net (en KDT)	649	1 886
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	649	1 886
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
Résultat par action (en DT)	0,185	0,539

4. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2016	90 000	-840	58 838	-8 293	1 886	141 591
Variation des réserves consolidées	-	-	-3 862	-	-	-3 862
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-	-	-	938	-1 886	-948
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	649	649
Soldes au 31/12/2017	90 000	-840	54 976	-7 355	649	137 430

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats*

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE qui comprennent le Bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de 1.101.582 KDT et un bénéfice net de 649 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe de la banque au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (65,8%) et de celle du coût du risque associé (dotation nette de 9 314 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°5-5, ainsi que dans la note explicative n°3.

En réponse, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leurs capacités à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- Les procédures et contrôles définies par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la Banque.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de la Banque.

Tunis, le 06 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 avril 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes MGH AUDIT & CONSEILS représenté par M. Makram GUIRAS.

BILAN

LIBELLE	NOTE	31.12.2017
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	966 190
a- Actions et valeurs assimilées		59 750
b- Obligations		906 439
c- Emprunts d'Etat		0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	372 822
a- Placements monétaires		203 299
b- Disponibilités		169 523
Créances d'exploitations		0
Autres actifs		0
TOTAL ACTIFS		1 339 011
<u>PASSIFS</u>		1 747
Opérateurs créditeurs	PA1	930
Autres créditeurs divers	PA2	817
<u>ACTIF NET</u>		1 337 264
Capital	CP1	1 326 989
Sommes distribuables		10 275
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Résultat distribuable de l'exercice		8 714
c- Régul.Résultat distribuable de l'exercice		1 561
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		1 339 011

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 20.12.2016 Au 31.12.2017
Revenus du portefeuille-titres	PR1	8 265
a- Dividendes		0
b- Revenus des obligations		8 265
c- Revenu des emprunts d'Etat		0
Revenus des placements monétaires	PR2	3 299
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>11 564</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-1 775
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		9 789
Autres produits		0
Autres charges	CH 2	-1 074
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 714
Régularisation du résultat d'exploitation		1 561
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 275
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 561
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 306
Frais de négociation de titres		0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		14 021

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 20.12.2016 Au 31.12.2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>14 021</u>
a- Résultat d'exploitation	8 714
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	5 306
d- Frais de négociation de titres	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>323 244</u>
a- Souscriptions	572 660
- Capital	569 400
- Régularisation des sommes non distribuables	1 302
- Régularisation des sommes distribuables	1 958
b- Rachats	249 416
- Capital	248 700
- Régularisation des sommes non distribuables	319
- Régularisation des sommes distribuables	398
VARIATION DE L'ACTIF NET	337 264
<u>ACTIF NET</u>	
a- Début d'exercice	1 000 000
b- Fin d'exercice	1 337 264
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	
a- Début d'exercice	10 000
b- Fin d'exercice	13 207
VALEUR LIQUIDATIVE	101,254
TAUX DE RENDEMENT	1,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 Décembre 2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 Décembre 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à 966.190 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		900 000	906 439	67,70%	67,79%
ATL SUB 2017	4 000	400 000	405 264	30,27%	30,31%
HL 2017-03 B	5 000	500 000	501 175	37,43%	37,48%
Titres OPCVM		59 750	59 750	4,46%	4,47%
SICAV L'EPARGNANT	580	59 750	59 750	4,46%	4,47%
Total		959 750	966 190	72,16%	72,26%

<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
-------------------------------------	---	---	--	--

* Acquisitions de l'exercice

Obligations	900 000	900 000
Titres OPCVM	798 089	798 089

* Remboursements et cessions de l'exercice

Annuités obligations	0	0	0
Cession titres OPCVM	(738 338)	(738 338)	5 306

* Variations des plus ou moins values latentes

0	0
---	---

* Variations des intérêts courus

6 439	6 439
-------	-------

<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	959 750	6 439	0	966 190	5 306
--	----------------	--------------	----------	----------------	--------------

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé	31.12.2017	% de l'Actif Net
Placements monétaires	203 299	15,20%
Compte à terme	200 000	14,96%
Intérêts courus sur compte à terme	3 299	0,24%
Disponibilités	169 523	12,68%
Avoir en banque	169 523	12,68%
Intérêts sur DAV	0	0,00%
Total	372 822	27,88%

Le détail du compte à terme au 31/12/2017 se présente comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
CT220917/011119(STB,TMM+2,75%)	200 000	203 299	15,18%	15,20%
Total	200 000	203 299	15,18%	15,20%

Note sur les passifs :

Libellé	31/12/2017
PA1 : Opérateurs Créditeurs	930
Frais de gestionnaires	446
Commission réseau	242
Frais de dépositaire	242
PA2 : Autres créditeurs Divers	817
Autres Opérateurs créditeurs	719
Autres Créditeurs (CMF)	98
Total	1 747

CP1 : Note sur le capital

	31.12.2017
Capital au 20.12.2016	
* Montant	1 000 000
* Nombre de titres	10 000
* Nombre d'actionnaires	10
Souscriptions réalisées	
* Montant	569 400
* Nombre de titres émis	5 694
* Nombre d'actionnaires entrants	15
Rachats effectués	
* Montant	248 700
* Nombre de titres rachetés	2 487
* Nombre d'actionnaires sortants	4
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 306
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	983
Capital au 31-12-2017	
* Montant	1 326 989
* Nombre de Titres	13 207
* Nombre d'actionnaires	21

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 20.12.2016 Au 31.12.2017
Dividendes des titres OPCVM	0
Revenus Des Obligations	
Intérêts	8 265
Revenus Des BTA	
Intérêts	0
TOTAL	8 265

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 20.12-2016 Au 31.12.2017
Intérêts sur compte à terme	3 299
TOTAL	3 299

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 20.12-2016 Au 31.12.2017
<i>CH1 : Charges de gestion des placements</i>	
Rémunération du gestionnaire	1 291
Rémunération du réseau	242
Rémunération du dépositaire	242
TOTAL	1 775
<i>CH2 : Autres Charges</i>	
Rémunération du CAC	719
Redevance CMF	323
Impôt et taxes	32
Autres charges d'exploitation	1
TOTAL	1 074

6 - AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Données par actions et ratios pertinents

Les données par action et les ratios les plus pertinents relatifs à l'exercice 2017 se présentent ainsi :

Libellé	2017
Données par action	
Revenus des placements	0,876
Charges de gestion des placements	-0,134
Revenus net des placements	0,741
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,081
Résultat d'exploitation (1)	0,660
Régularisation du résultat d'exploitation	0,118
Sommes distribuables de l'exercice	0,778
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,402
Frais de négociation de titres	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,402
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,062
Résultat non distribuable de l'exercice	0,402
Régularisation du résultat non distribuable	0,074
Sommes non distribuables de l'exercice	0,476
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	101,254
Ratios de gestion des placements	
Actif Net Moyen	1 168 632
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,15%
Autres charges / actif net moyen	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,75%

6- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2017** s'élève à **1.291 DT**.

6- 3 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2017** s'élève à **242 DT**.

6- 4 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075%TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2017**s'élève à **242DT**.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Section 1 : Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 03 novembre 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE. SA**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un actif net de **1.337.264 D** et une valeur liquidative de **101,254 D** par action, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Section 2 : Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Section 3 : Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Section 4 : Responsabilités de la direction et du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Section 5 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Section 6 : Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Section 7 : Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Section 8 : Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

MGH AUDIT ET CONSEILS

Makram GUIRAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le cadre des textes sus indiqués :

1. La gestion de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2017** s'élève à **1.291 DT**.

2. La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2017** s'élève à **242 DT**.

3. La banque STB assure aussi la fonction de distributeur. En effet, les souscriptions et les rachats se feront auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2017**s'élève à **242DT**.

B. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune rémunération et engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

MGH AUDIT ET CONSEILS

Makram GUIRAS

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **4 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	34 100 586,462	31 310 900,216
Obligations et valeurs assimilées		34 014 172,312	31 224 351,631
Titres OPCVM		86 414,150	86 548,585
Placements monétaires et disponibilités		13 139 194,242	10 344 901,137
Placements monétaires	5	2 496 495,042	996 460,177
Disponibilités		10 642 699,200	9 348 440,960
Créances d'exploitation	6	1 002 391,340	16 013,826
TOTAL ACTIF		48 242 172,044	41 671 815,179
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	57 718,184	50 295,293
Autres créditeurs divers	8	712 910,411	462 375,151
TOTAL PASSIF		770 628,595	512 670,444
ACTIF NET			
Capital	9	45 522 604,058	39 540 415,596
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		140,037	231,418
Sommes distribuables de l'exercice		1 948 799,354	1 618 497,721
ACTIF NET		47 471 543,449	41 159 144,735
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 242 172,044	41 671 815,179

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2017	<i>Année</i> 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	1 686 249,639	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 682 984,789	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		3 264,850	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	574 785,626	340 418,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 261 035,265	1 653 905,469
Charges de gestion des placements	12	(232 742,583)	(186 944,326)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 028 292,682	1 466 961,143
Autres charges	13	(78 651,189)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(105 386,796)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 844 254,697	1 405 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation		104 544,657	213 340,435
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 948 799,354	1 618 497,721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(104 544,657)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 237,518	(5 395,974)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(10 000,000)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 849 492,215	1 399 761,312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 849 492,215</u>	<u>1 399 761,312</u>
Résultat d'exploitation	1 844 254,697	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	15 237,518	(5 395,974)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(10 000,000)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 589 641,596)</u>	<u>(1 196 425,802)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>6 052 548,095</u>	<u>11 364 444,997</u>
Souscriptions		
- Capital	36 157 866,250	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	939,705	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	1 252 234,271	1 180 479,377
Rachats		
- Capital	(30 180 986,250)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(868,761)	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(1 176 637,120)	(933 347,131)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>6 312 398,714</u>	<u>11 567 780,507</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	41 159 144,735	29 591 364,228
En fin de l'exercice	47 471 543,449	41 159 144,735
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	385 291	276 965
En fin de l'exercice	443 531	385 291
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107,031</u>	<u>106,826</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,12%</u>	<u>3,91%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 34.100.586,462 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		33 031 968,750	34 014 172,312	71,65%
Obligation de sociétés		30 453 648,750	31 373 507,685	66,09%
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	519 948,000	1,10%
AMENBANK ES 2009	10 000	466 400,000	471 472,000	0,99%
AMENBANK ES 2010	10 000	533 100,000	541 188,000	1,14%
AMENBANK ES 2012	20 000	1 000 000,000	1 013 984,000	2,14%
AMENBANK ES 2016	16 000	1 280 000,000	1 288 512,000	2,71%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 001 342,804	6,32%
ATL 2011	4 865	194 600,000	203 181,860	0,43%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	186 813,600	0,39%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	124 459,200	0,26%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	840 768,000	1,77%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	824 592,000	1,74%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 048 320,000	2,21%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 667,200	0,43%
ATL SUB 2008	5 000	100 000,000	101 816,000	0,21%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	517 436,000	1,09%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	900 000,000	909 192,000	1,92%
ATTIJARI LEAS 2016 -1	15 000	1 300 000,000	1 347 328,000	2,84%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 285 008,000	2,71%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	831 144,000	1,75%
BNA 2009	10 000	466 400,000	481 248,000	1,01%
BTE 2009	15 000	300 000,000	303 732,000	0,64%
BTE 2010	20 000	600 000,000	607 568,000	1,28%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	918 192,000	1,93%
BTE 2016	5 000	500 000,000	527 652,000	1,11%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	276 614,000	0,58%
BTK 2012-1 B	1 650	47 148,750	47 454,990	0,10%
CIL 2015/2	15 000	900 000,000	909 504,000	1,92%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	996 297,600	2,10%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 789 420,000	3,77%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	309 396,000	0,65%
STB 2011	20 000	571 000,000	596 872,000	1,26%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	103 750,000	0,22%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 133 438,400	2,39%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	525 736,000	1,11%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	523 016,000	1,10%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	315 292,800	0,66%

TL 2017-1	8 000	800 000,000	827 532,800	1,74%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 006 205,405	2,12%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	185 767,200	0,39%
UIB 2009/1 A	20 000	400 000,000	407 728,000	0,86%
UIB 2009/1 B	20 000	932 800,000	951 696,000	2,00%
UIB 2011/1 A	15 500	620 000,000	629 882,800	1,33%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	89 372,400	0,19%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 650 966,626	3,48%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 640 664,627	5,56%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	645 695,724	1,36%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	986 829,163	2,08%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 008 139,740	2,12%
Titre OPCVM		87 113,752	86 414,150	0,18%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 414,150	0,18%
Total		33 119 082,502	34 100 586,462	71,83%
Total par rapport au total des actifs				70,69%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	30 575 922,752	766 213,023	(31 235,559)	31 310 900,216	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	8 710 000,000			8 710 000,000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(5 656 840,250)			(5 656 840,250)	-
Bons du trésor assimilables	(510 000,000)			(510 000,000)	(10 000,000)
* Variations des plus ou moins values latentes					
Titres OPCVM			(134,435)	(134,435)	
Bon du trésor assimilables			15 371,953	15 371,953	
* Variations des intérêts courus					
		231 288,978		231 288,978	
Soldes au 31 décembre 2017	33 119 082,502	997 502,001	(15 998,041)	34 100 586,462	(10 000,000)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 2.496.495,042, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	2 483 480,464	2 496 495,042	5,26%
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 50 jours	1 486 976,233	1 497 897,025	3,16%
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 20 jours	996 504,231	998 598,017	2,10%
TOTAL	2 483 480,464	2 496 495,042	5,26%
Pourcentage par rapport au total des actifs			5,17%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde de D : 1.002.391,340 contre un solde de D : 16.013,826 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	2 942,081
Certificat de dépôt échu à encaisser	1 000 000,000	-
Autres	2 391,340	13 071,745
Total	1 002 391,340	16 013,826

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 57.718,184 contre D : 50.295,293 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	57 718,184	50 295,293
Total	57 718,184	50 295,293

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 712.910,411 contre un solde de D : 462.375,151 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	4 056,420	3 430,324
Dividendes à payer	574 498,126	432 462,858
Commissaire aux comptes	14 000,000	13 300,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	12 000,000
Retenue à la source	52,949	52,948
TCL	380,018	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	105 386,796	-
Autres	512,573	-
Total	712 910,411	462 375,151

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D :105.387, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 Décembre 2017 qui s'élève à D : 105.387, a été liquidé le 2 janvier 2018.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Souscriptions réalisées

Montant	36 157 866,250
Nombre de titres émis	352 330
Nombre d'actionnaires nouveaux	186

Rachats effectués

Montant	(30 180 986,250)
Nombre de titres rachetés	(294 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(248)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)
Régularisation des sommes non distribuables	70,944

Capital au 31-12-2017

Montant	45 522 604,058
Nombre de titres	443 531
Nombre d'actionnaires	863

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.686.249,639, contre D : 1.313.487,087 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 542 936,185</u>	<u>1 218 058,395</u>
- Intérêts	1 542 936,185	1 218 058,395
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>140 048,604</u>	<u>92 093,702</u>
- Intérêts des BTA	140 048,604	92 093,702
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3 264,850</u>	<u>3 334,990</u>
- Dividendes	3 264,850	3 334,990
TOTAL	1 686 249,639	1 313 487,087

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 574.785,626, contre D : 340.418,382 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	414 684,869	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	160 100,757	49 175,455
TOTAL	574 785,626	340 418,382

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 232.742,583, contre D : 186.944,326 au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	222 742,583	176 944,326
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	232 742,583	186 944,326

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2017 à D : 78.651,189, contre D : 61.803,857 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Redevance du CMF	44 546,592	35 387,748
Commissaire aux comptes	16 793,308	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	4 235,280	4 235,292
Jetons de présence	7 200,000	4 600,000
TCL	4 559,808	3 292,330
Autres	1 316,201	1 254,242
TOTAL	78 651,189	61 803,857

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	5,098	4,293	4,723	5,227	5,690
Charges de gestion des placements	(0,525)	(0,485)	(0,540)	(0,617)	(0,688)
Revenus net des placements	<u>4,573</u>	<u>3,807</u>	<u>4,183</u>	<u>4,611</u>	<u>5,003</u>
Autres charges	(0,177)	(0,160)	(0,196)	(0,227)	(0,247)
Contribution conjoncturelle	(0,238)	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>4,158</u>	<u>3,647</u>	<u>3,988</u>	<u>4,384</u>	<u>4,755</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,236	0,554	0,209	(0,339)	(0,868)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>4,394</u>	<u>4,201</u>	<u>4,196</u>	<u>4,044</u>	<u>3,888</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,034	(0,014)	(0,022)	0,146	(0,072)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,023)	-	-	(0,466)	0,021
Frais de négociation de titres	-	-	-	0,001	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>0,012</u>	<u>(0,014)</u>	<u>(0,022)</u>	<u>(0,322)</u>	<u>(0,093)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>4,170</u>	<u>3,633</u>	<u>3,966</u>	<u>4,062</u>	<u>4,662</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,012</u>	<u>(0,014)</u>	<u>(0,022)</u>	<u>(0,322)</u>	<u>0,093</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	(0,004)	(0,001)	0,027	0,010
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,012</u>	<u>(0,018)</u>	<u>(0,023)</u>	<u>(0,295)</u>	<u>(0,083)</u>
Distribution de dividende	<u>4,201</u>	<u>4,198</u>	<u>4,044</u>	<u>3,888</u>	<u>3,383</u>
Valeur liquidative	107,031	106,826	106,842	106,711	106,849
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,49%	0,45%	0,51%	0,58%	0,64%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,15%	0,18%	0,21%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,11%	3,93%	3,93%	3,79%	3,65%

14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 48.242.172, un actif net de D : 47.471.543 et un bénéfice de D : 1.849.492.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 22,06% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 105.387, a été liquidé le 2 janvier 2018.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 30 Juin 2016 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2017, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 mars 2018
Le Commissaire aux Comptes :
FINOR
Mustapha MEDHIOUB